



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet de loi de finances
pour 2006

Rapport économique, social et financier

Tome I
**Perspectives économiques
2005-2006 et évolution
des finances publiques**

Rapport économique social et financier

Perspectives économiques 2005-2006

L'évolution des finances publiques

**Impact des évolutions du marché du pétrole
sur l'économie française**

**Les écarts de dynamisme économique et de niveau
de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France**

La stratégie du Gouvernement pour l'emploi

Perspectives économiques 2005-2006

Vue d'ensemble¹

Dans un contexte de croissance mondiale plus porteur, l'économie française a retrouvé des couleurs l'an passé en affichant une croissance de 2,3 %. Toutefois, le paysage conjoncturel s'est quelque peu assombri à compter de l'été 2004 et jusqu'au printemps de cette année : la France comme l'ensemble de la zone euro n'a pas échappé au mouvement de décélération de l'économie mondiale, pour partie lié à la forte progression des prix du pétrole. De ce fait, la croissance française s'inscrirait en 2005 en léger retrait par rapport à l'an passé, dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 2 %.

Les conditions conjoncturelles se sont toutefois éclaircies depuis le mois de juin. En dépit des tensions croissantes sur le marché pétrolier, le cycle industriel mondial paraît amorcer une nouvelle phase ascendante. La confiance des entrepreneurs a regagné du terrain de manière concomitante en France, en Europe et ailleurs dans le monde. Dans ces conditions, la prévision du PLF se caractérise par un regain des échanges internationaux, dans un environnement global de croissance dynamique. Les économies dont on peut considérer qu'elles sont actuellement proches de leur potentiel de croissance (notamment les États-Unis) s'y maintiendraient, dans un

environnement financier en voie de « normalisation ». Les pays de la zone euro bénéficieraient eux d'une montée en régime progressive, sous l'effet d'un raffermissement de leur demande interne. La croissance française reviendrait en 2006 dans une fourchette comprise entre 2 % et 2^{1/2} %. Dans cette prévision, le prix du pétrole et les taux de change nominaux sont conventionnellement maintenus constants (à 60 USD pour le Brent et 1€ = 1,23 USD, soit des niveaux voisins des moyennes de juillet-août 2005).

Ce scénario de croissance pour 2005 et 2006 jette implicitement les bases d'une expansion à la fois plus autonome et plus soutenue au-delà. Il reste bien entendu comme toujours soumis à de nombreux aléas, tant internationaux que domestiques. Une accélération plus franche de l'activité est possible, sous l'effet par exemple d'une reprise plus soutenue chez nos partenaires européens, d'une appréciation des monnaies asiatiques ou d'un recyclage plus important des excédents pétroliers par les pays producteurs. A contrario, une déception ne peut être exclue, en raison par exemple de nouvelles surprises sur le prix du pétrole ou les taux de change.

1. Les prévisions économiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 21 septembre 2005.

La croissance mondiale s'est quelque peu ramollie entre mi-2004 et mi-2005, tout en restant dynamique.

La croissance mondiale, forte de la mi-2003 à la mi-2004, a été plus modérée de la mi-2004 à la mi-2005.

La croissance américaine a légèrement fléchi, tout en demeurant sur une tendance supérieure à 3^{1/2} %, grâce à la vitalité de la consommation et de l'investissement privé. Le renchérissement des prix de l'énergie et le resserrement en cours de la politique monétaire (qui il est vrai ne s'est pas accompagné d'une remontée des taux d'intérêt à long terme) n'ont pour l'instant qu'à peine freiné cette expansion.

La croissance de l'économie chinoise est apparue mieux maîtrisée. Les mesures de refroidissement engagées l'an passé ont écarté à court terme un emballement de l'activité et suscité un infléchissement des importations, mais l'activité est demeurée très bien orientée, sur le marché domestique comme à l'exportation. De son côté, la croissance japonaise, qui avait faibli courant 2004, s'est nettement redressée depuis le début de 2005.

Globalement, ce sont les ressorts internes de leur croissance qui ont permis à ces économies et à certains de leurs voisins de conserver leur dynamisme. Le second semestre de 2004 et le premier semestre de 2005 ont en effet été marqués par un **net ralentissement des échanges internationaux et du cycle industriel mondial, au-delà du ralentissement de l'activité mondiale.** Le commerce mondial est ainsi revenu d'une tendance de croissance de 10 % début 2004 à 5 % début 2005. Ce tassement, pour une part naturel, a en outre été favorisé par les effets sur l'activité industrielle de la hausse des prix de l'énergie.

Ce net ralentissement du commerce mondial n'a pas épargné l'activité européenne.

Dans plusieurs pays européens, la vigueur de la demande interne s'est révélée insuffisante pour maintenir la voilure face aux vents contraires. En Allemagne notamment, la poursuite de l'ajustement compétitif du secteur privé, s'il est positif pour le potentiel de croissance à moyen terme, a sans doute contribué à déprimer les revenus et la demande domestique. La croissance s'est également révélée décevante en Italie et aux Pays-Bas. Pour la zone euro dans son ensemble, l'appréciation passée de la monnaie unique a en outre continué d'exercer une action contrariante. Fait nouveau, l'économie britannique, jusqu'à récemment assez comparable par son dynamisme à celle des États-Unis, a beaucoup plus nettement fléchi, en liaison avec un resserrement plus précoce de la politique monétaire et le net freinage qui est intervenu sur le marché immobilier.

Dans ce contexte, la croissance française a également connu un ralentissement entre l'été 2004 et le printemps 2005.

Le ralentissement extérieur depuis l'été 2004 a pesé sur notre performance à l'exportation, déjà fragilisée par le niveau de l'euro. Depuis un an, nos ventes à l'étranger se sont inscrites sur une tendance d'à peine 2 %. L'affaiblissement des perspectives de débouchés externes a en outre contribué au tassement de la confiance des industriels et a pu affecter par ce biais certaines décisions d'investissement.

L'évolution jusqu'au printemps 2005 de la demande intérieure française est d'une lecture délicate, du fait d'une grande volatilité au trimestre le trimestre. Elle se caractérise cependant elle aussi par un certain ralentissement : hors contribution des

stocks, la demande intérieure serait passé d'un rythme de croissance annualisé de près de 3 % de la mi-2003 à la mi-2004 à environ 1^{1/2} % de la mi-2004 à la mi-2005. La demande des entreprises comme celle des ménages ont contribué à cet affaiblissement. L'investissement des entreprises s'est modéré en liaison avec les moindres perspectives de demande et la baisse de rentabilité entraînée par le prélèvement pétrolier. La consommation privée, en attente d'un rebond sensible de l'emploi, s'est infléchi pour revenir à une évolution plus proche de celle des revenus. En fin d'année 2004 et au début de 2005, la dépense des ménages a toutefois été soutenue par les dispositifs de soutien mis en place l'an dernier par le gouvernement (donations, déblocage anticipé de l'épargne salariale...).

Au total, alors qu'elle s'était située sur une trajectoire de croissance proche de 2^{3/4} % de la mi-2003 à la mi-2004, l'économie française est revenue sur un rythme d'environ 1^{1/4} % entre la mi-2004 et la mi-2005.

Favorisée par un regain de vigueur des échanges, l'activité mondiale resterait dynamique à l'horizon de 2006 ; les écarts de croissance entre les principales zones se réduiraient.

Depuis le mois de juin, l'opinion des industriels sur la conjoncture, qui s'était dégradée pendant environ un an, s'est retournée à la hausse, de façon synchronisée dans la plupart des pays. Cette inflexion laisse présager une reprise de l'activité industrielle et des échanges au second semestre de 2005, qui se poursuivrait au-delà. L'épisode de moindre dynamisme de la mi-2004 à la mi-2005 s'apparenterait alors à un ralentissement passager,

lié notamment à la montée du prix du brut et à un ajustement technique des stocks. L'année 2006 verrait en outre se concrétiser un certain rééquilibrage de la croissance entre les principales zones, en particulier en faveur de la zone euro, tandis que les zones plus dynamiques sur la période récente se maintiendraient sur leur rythme de croissance potentielle.

L'économie américaine décélérerait encore quelque peu pour s'inscrire en progression de 3,4 % en 2005 puis de 3,1 % en 2006. La poursuite du durcissement de la politique monétaire finirait par peser sur la demande des ménages, entraînant une légère remontée du taux d'épargne et un freinage sensible de l'investissement logement. La croissance demeurant néanmoins assez soutenue, la balance courante ne s'améliorerait que de façon très limitée.

En Asie, la Chine poursuivrait son expansion rapide à un rythme à peine moins soutenu (8 à 9 %). Le Japon, dont le secteur productif semble avoir restauré sa profitabilité, connaîtrait une croissance solide et mieux assise sur la demande interne.

La zone euro bénéficierait de la reprise du commerce mondial et d'un niveau de change un peu moins défavorable, **ainsi que d'une montée en régime de son moteur interne.** Ce réveil se produirait en particulier en Allemagne : le redressement avéré des profits, qui a d'ores et déjà suscité une certaine reprise de l'investissement, permettrait une meilleure orientation du marché du travail (reprise des embauches et relâchement de la pression baissière sur les salaires réels), donc un réveil de la demande des ménages. En Europe du sud, la croissance italienne se redresserait lentement, tandis que l'Espagne bénéficierait toujours d'une croissance forte malgré des tensions grandissantes sur ses comptes extérieurs. Au total,

la croissance de la zone euro s'établirait à 1,4% en 2005, puis 1,9% en 2006.

La France tirerait profit de cet environnement extérieur porteur fin 2005 et en 2006.

La demande mondiale adressée à la France accélérerait dès le second semestre de 2005, puis progresserait de 6 % en 2006. En outre, sous l'hypothèse conventionnelle retenue de stabilité des taux de change nominaux, les pertes de compétitivité-prix passées liées à l'appréciation de l'euro, qui pèsent encore en 2005, s'estomperaient en 2006. Ces évolutions autoriseraient un net rebond des exportations, qui gagneraient 5 % l'an prochain.

Cette impulsion extérieure redonnerait du tonus aux perspectives de demande et de revenus domestiques. Les entreprises du secteur exposé profiteraient des conditions de financement toujours très attractives pour renouveler ou étendre les capacités de production, afin de répondre au surcroît de demande. L'effet d'entraînement induit sur l'ensemble de l'économie se traduirait par une croissance de l'investissement relativement dynamique l'année prochaine (de l'ordre de 4^{1/4} % en moyenne).

Les ménages tireraient profit aussi de l'amélioration de la conjoncture. Le pouvoir d'achat de leurs revenus a commencé de se redresser en 2004 ; il a progressé d'environ 1^{1/2} %, à la faveur d'une meilleure tenue de l'ensemble des revenus. Cette progression se poursuivrait en 2005 et s'accroîtrait en 2006, grâce notamment à la reprise de l'emploi et des salaires. Cette évolution favorable du revenu des ménages permettrait un raffermissement de leurs dépenses à compter du second semestre de 2005 – le dynamisme exceptionnel de la consommation manufacturée en juillet-août accreditant ce scénario. La consommation serait confortée en 2006 :

elle s'inscrirait sur une tendance d'un peu plus de 2^{1/2} % dans le courant de l'an prochain. Cette progression serait en outre favorisée par un regain de confiance lié à la baisse attendue du chômage. Le taux d'épargne s'inscrirait ainsi en légère baisse.

Au total, la croissance française s'inscrirait en 2005 dans une fourchette de 1^{1/2} % à 2 %, avant de rebondir en 2006, entre 2 % et 2^{1/2} %.

L'évolution de l'emploi s'éclaircirait au second semestre de 2005 et plus nettement en 2006. Dans le secteur concurrentiel, les effectifs progresseraient modérément sur 2005 (65 000 sur l'année), du fait du ralentissement passé de l'activité, mais ils connaîtraient une progression sensiblement plus soutenue l'an prochain (155 000 sur l'année), à la faveur du regain de la croissance. En outre, les dispositions du *Plan d'urgence pour l'emploi*, notamment le contrat « nouvelles embauches », contribueraient à stimuler l'emploi privé. La reprise de l'emploi total serait également soutenue par le développement des nouveaux contrats aidés dans le secteur non marchand (contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir) prévus par le *Plan de cohésion sociale* et dynamisés également dans le *Plan d'urgence pour l'emploi*.

En dépit de la hausse des prix pétroliers au cours des derniers mois, l'inflation s'est stabilisée depuis le début de 2005 autour de 1^{3/4} %, car l'inflation sous-jacente s'est nettement repliée dans le même temps. Cette évolution s'explique à la fois par une modération des prix dans la grande distribution, qui a été favorisée par l'accord passé en juin 2004 et la perspective de la réforme de la loi Galland qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006, et par une très grande sagesse des prix pour un certain nombre de produits manufacturés, qui pourrait notamment refléter les effets d'une

concurrence internationale accrue. En prévision, l'inflation sous-jacente se redresserait quelque peu, passant en moyenne annuelle de + 1,0 % en 2005 à + 1,5 % en 2006, sous les effets d'une diffusion modérée de la hausse des prix énergétiques aux autres composantes de l'inflation. Dans le même temps, sous l'hypothèse conventionnelle retenue de stabilisation du prix du baril, la contribution à l'inflation des prix pétroliers diminuerait en 2006, si bien que l'inflation totale serait quasiment stable d'une année sur l'autre (+ 1,8 % en 2005 et en 2006 en moyenne annuelle).

Les scénarios alternatifs à l'horizon 2006.

La prévision du PLF décrit une réaccélération progressive de l'activité en France comme dans la zone euro, portant la croissance à un niveau robuste. Cette prévision est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions plus contrastées sont toujours possibles. À titre illustratif, deux scénarios alternatifs extrêmes de notre environnement de croissance sont présentés. Ils ne constituent pas une prévision, mais

visent à illustrer les ordres de grandeurs associés à ces différents aléas.

Un premier scénario explore la combinaison au niveau mondial d'un ralentissement de l'activité et d'une poussée des prix - autrement dit une phase de « stagflation », sous les effets conjugués d'une nouvelle hausse du prix du pétrole, d'une remontée brutale des taux d'intérêts à long terme et d'un ajustement des marchés immobiliers. La croissance française pourrait alors être bridée à 1,5 % en 2006.

À l'inverse, un second scénario n'est pas à exclure, dans lequel les déséquilibres globaux se résorbent plus rapidement que prévu, grâce à une appréciation mesurée des monnaies d'Asie et un recyclage important dans le commerce mondial des recettes pétrolières engrangées par les pays producteurs, deux facteurs qui faciliteraient une reprise plus soutenue pour la zone euro. La croissance française pourrait alors être portée à 3 % en 2006.

Prévisions économiques 2005-2006 (Taux de variation en volume, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006
PIB en France	2,3	1 ^{1/2} % - 2 %	2 % - 2 ^{1/2} %
Demande mondiale de biens adressée à la France	8,6	4,2	6,0
Indice des prix à la consommation en France	2,1	1,8	1,8
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	5	63	155
PIB dans le monde	4,8	4,0	3,9
Etats-Unis	4,2	3,4	3,1
Zone euro	2,1	1,4	1,9
Allemagne	1,6	0,9	1,4
Italie	1,2	0,0	1,1
Indice harmonisé des prix à la consommation zone euro	2,1	2,1	1,8
Taux de change euro/dollar	1,24	1,26	1,23
Prix Brent spot (en \$)	38,2	55,2	60,0

Retour sur les prévisions

Par rapport aux prévisions des Perspectives économiques de mars 2005, la révision de croissance s'explique principalement par la faiblesse de la croissance chez nos principaux partenaires européens, qui a déprimé nos exportations, et par la hausse des prix du pétrole. Cependant, ces mouvements seraient en partie compensés par l'impact favorable qu'a eu la modération inattendue de l'inflation sous-jacente, renvoyant à des comportements spontanés de prix très modérés et aux effets des mesures prises dans la grande distribution⁽¹⁾.

■ L'environnement international devrait avoir sur la croissance en 2005 et en 2006 un effet plus défavorable qu'attendu (pour respectivement - 0,5 point et - 0,3 point).

Cet effet défavorable vient principalement de la demande extérieure adressée à la France : en 2005, sa croissance serait revue à la baisse d'environ 2 points, essentiellement sous l'effet de la **faiblesse inattendue de la croissance chez nos partenaires commerciaux européens**. En 2006 en revanche, le redressement des économies européennes serait comparable à celui attendu en mars et l'évolution de la demande mondiale n'a été que peu révisée.

La forte **hausse du prix du baril de pétrole** (de 38,2 USD en 2004 à 55,2 USD en 2005 puis 60 USD par hypothèse en 2006, alors qu'un repli vers moins de 40 USD d'ici 2006 était anticipé) a également affecté la croissance en 2005 et pèserait encore en 2006.

En revanche, les révisions sur les hypothèses de change influeraient positivement, bien que marginalement, sur la croissance en 2005 et en 2006.

■ Au plan national, la sagesse des comportements de prix compense une moindre performance de nos échanges extérieurs.

La performance à l'exportation (et plus marginalement à l'importation) serait légèrement en deçà de ses déterminants traditionnels, une fois tenu compte des révisions sur les variables d'environnement international. Les comportements de demande intérieure s'inscriraient pour leur part en ligne avec les attentes, en 2005 comme en 2006.

En revanche, ces effets seraient compensés par l'inertie apparente de l'inflation, en dépit de la hausse des prix pétroliers. La hausse des prix pétroliers s'accompagne cette année d'une **grande modération de l'inflation sous-jacente**. Le faible dynamisme de l'indice sous-jacent des prix à la consommation résulterait notamment de l'impact de **l'accord** de 2004 sur la **baisse des prix dans la grande distribution** et de sa prolongation avec l'entrée en vigueur au début de l'année 2006 de la **réforme de la loi Galland**. Plus généralement, il semblerait qu'un environnement globalement plus concurrentiel, favorisé par la mondialisation, ait conduit à limiter le pouvoir de fixation des marges des producteurs et distributeurs nationaux, en particulier sur un certain nombre de produits manufacturés.

1. Les résultats de l'exercice de retour sur prévision du compte associé au PLF 2006 sont relativement fragiles en raison du changement de base des comptes nationaux en France et chez certains de nos partenaires (passage en base 2000). Cet exercice permet toutefois de distinguer plusieurs causes assez robustes d'écart entre les perspectives économiques de mars 2005 et le PLF 2006.

pour 2005 et 2006

Contributions à la révision de la prévision de croissance

Évolution en %	2005	2006
Croissance du PIB , Perspectives économiques de mars 2005	2,0 - 2 ^{1/2}	2 ^{1/4} - 2 ^{3/4}
Environnement international et financier	- 0,5	- 0,3
Demande extérieure adressée à la France	- 0,5	0,0
Pétrole*	- 0,2	- 0,4
Taux de change, prix étrangers*	0,1	0,1
Principaux comportements	- 0,3	- 0,3
Échanges extérieurs	- 0,2	- 0,2
Ménages, entreprises et APU	- 0,1	- 0,1
Comportements de prix	0,3	0,4
Croissance du PIB, PLF 2006	1 ^{1/2} - 2,0	2,0 - 2 ^{1/2}

* Les effets du prix du pétrole, du taux de change et des prix étrangers sont évalués à demande mondiale inchangée, afin d'éviter tout double compte. Ainsi, en tenant compte du bouclage par la demande extérieure adressée à la France, l'effet de la révision des prix du pétrole serait de - 0,3 en 2005 et de - 0,7 en 2006 (au lieu de - 0,2 et - 0,4 ; à l'inverse, l'effet de la révision de la demande étrangère adressée à la France hors effet du pétrole serait de - 0,4 et + 0,2).

Écarts entre les prévisions du PLF 2006 et les perspectives économiques de mars 2005

Évolution en %	2005		2006	
	Mars 2005	PLF 2006	Mars 2005	PLF 2006
PIB	2,0 - 2 ^{1/2}	1 ^{1/2} - 2,0	2 ^{1/4} - 2 ^{3/4}	2,0 - 2 ^{1/2}
Importations	6,1	5,6	5,7	5,6
Dépenses de consommation des ménages	2,4	2,0	2,4	2,3
FBCF totale	2,8	3,0	3,6	3,3
dont entreprises	3,6	3,4	4,9	4,3
Contribution des stocks à la croissance	0,4	0,5	0,1	0,1
Exportations	3,7	2,5	5,4	5,0

Environnement international

■ Quoiqu'en ralentissement par rapport à l'an passé, l'activité mondiale hors zone euro est restée dynamique sur la période récente.

Après la reprise de 2003, la croissance mondiale a atteint un pic au cours du premier semestre de 2004. Sous l'influence de la montée continue des prix du pétrole et de politiques économiques désormais moins favorables, l'activité mondiale a légèrement ralenti à compter du second semestre de 2004, tout en demeurant bien orientée sur la période récente.

La croissance américaine est demeurée forte au premier semestre de 2005.

La croissance américaine s'est inscrite sur un rythme annualisé de + 3,6% au premier semestre de 2005, après + 4,2 % en 2004. La consommation des ménages reste son principal soutien, les ménages ayant bénéficié d'une amélioration de la situation sur le marché du travail et d'un maintien des taux d'intérêt à long terme à un niveau faible malgré le durcissement de la politique monétaire (+ 275 points de base depuis juin 2004). Le dynamisme de l'activité et la hausse des prix du pétrole ont provoqué une accélération des prix, mais les tensions inflationnistes demeurent contenues (2,2 % en glissement annuel en août pour l'inflation sous-jacente). Même si la contribution du commerce extérieur à la croissance s'est sensiblement améliorée au premier semestre – les exportations bénéficiant de la croissance mondiale et des effets positifs induits par la dépréciation passée du dollar –, le déficit de la balance courante reste massif, signalant un déséquilibre grave et persistant entre épargne et investissement : très faible depuis plusieurs années, le taux d'épargne des ménages américains a continué de baisser et est même devenu négatif en juillet.

Bénéficiant à plein de conditions monétaires favorables et de demandes interne et externe dynamiques, les économies des pays d'Amérique latine ont connu une croissance très soutenue tout au long de l'an dernier. Avec le ralentissement mesuré de la demande mondiale depuis la fin de l'année dernière, la croissance de ces pays devrait s'appuyer un peu plus sur la progression de leurs demandes intérieures en 2005.

L'économie japonaise s'est récemment redressée et l'Asie émergente reste tirée par l'économie chinoise.

La Chine s'est maintenue au premier semestre de 2005 sur un rythme de croissance de 9^{1/2} % en rythme annualisé, égal à sa croissance de 2004. Sous le coup d'un déstockage massif des entreprises ainsi que d'une substitution de production domestique aux achats à l'étranger pour certains types de biens intermédiaires (en particulier l'acier et les fibres synthétiques), ses importations ont toutefois vu leur rythme de croissance divisé par deux, si bien que la Chine a joué un rôle d'entraînement beaucoup plus faible sur l'économie mondiale, notamment auprès de ses voisins asiatiques. Les importations de la zone tout entière ont ainsi récemment marqué le pas. De son côté, la croissance japonaise, qui avait nettement faibli dans le courant de l'an passé, s'est nettement redressée au premier semestre de 2005, sous l'effet d'une forte hausse de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. Le taux de chômage y a atteint en juin son plus bas niveau depuis huit ans.

L'économie britannique ralentit depuis le second semestre de 2004.

Après avoir progressé de plus de 3 % l'an passé, l'économie britannique est en phase de ralentissement, sous l'effet d'un affaiblissement de la consommation des ménages, jusqu'alors principal soutien de la croissance. Ce freinage s'inscrit dans le sillage de la conjoncture immobi-

de la zone euro

lière : alors que la forte progression des prix immobiliers a permis aux ménages britanniques lors des dernières années de dégager des apports nets pour leurs achats via le marché hypothécaire, leur stabilisation a mécaniquement tari ce supplément de ressource. Prenant acte du ralentissement de l'activité, la Banque d'Angleterre a baissé son taux directeur de 25 points de base en août, pour le ramener à 4,5 %.

Après une très forte croissance en 2004, les économies des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et de la Russie devraient décélérer quelque peu cette année.

Les bonnes performances macroéconomiques des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), nouveaux adhérents à l'UE, en 2004 (+ 4,9 % de croissance du PIB après + 3,5 % en 2003) se sont appuyées sur une demande interne soutenue et un commerce extérieur favorablement orienté. L'année 2005 devrait se solder par un ralentissement modéré, dans un contexte de décélération de la demande étrangère (zone euro) et de moindre vigueur de la consommation privée. En Russie, l'activité en 2004 a connu pour la deuxième année consécutive un rythme d'expansion supérieur à 7 %, portée par l'évolution des marchés des matières premières, principalement énergétiques, ainsi que par la fermeté de la consommation. Toutefois, la croissance devrait être moindre en 2005, notamment parce que l'industrie pétrolière est désormais pénalisée par l'insuffisance des investissements passés.

Au total, la croissance mondiale resterait forte cette année, tout en s'inscrivant en retrait par rapport à la brillante performance de l'an passé (+ 4,0 %, après + 4,8 % en 2004). La croissance mondiale contribuerait donc au léger ralentissement de la zone euro en 2005, via la demande extérieure qui lui est adressée. La stabilisation de la monnaie unique sur le marché des changes, voire sa légère dépréciation depuis le courant de 2004, a toutefois permis de mettre fin aux pertes de compétitivité-prix auxquelles ont été confrontés les pays européens ces dernières années ; les évolutions du change ont donc moins pesé en 2005 sur la croissance de la zone euro que les années précédentes.

■ **Les différentes zones rejoindraient leur potentiel de croissance à l'horizon de 2006.**

Les prix du pétrole ont atteint des niveaux record au mois d'août en se rapprochant de la barre des 70 \$ le baril. Cette hausse des prix résulte de la vigueur de la demande, de faibles capacités de production disponibles et d'incertitudes sur l'offre à court terme de certains pays producteurs. Il est néanmoins probable que le prix du pétrole reste structurellement élevé à moyen terme (cf. dossier). La prévision sous-jacente au PLF, compte tenu de la volatilité exceptionnelle des cours observée récemment, retient à l'horizon de la fin 2006 le maintien des prix du pétrole à un niveau proche de la moyenne enregistrée sur juillet et août derniers, soit 60 \$ pour le baril de Brent. Pour leur part, les prévisions de taux de change reposent sur l'hypothèse conventionnelle de gel à leur valeur moyenne depuis juillet 2005, soit des taux de change à 1,23 \$, 0,69 £ et 135 ¥ pour 1 €.

La décélération modérée de l'économie américaine devrait se confirmer.

Comme pour les précédents cyclones aux États-Unis, l'impact macroéconomique de Katrina devrait être a priori limité. Le ralentissement de l'activité est surtout perceptible sur la zone où s'est produit le désastre au moment du choc et il serait compensé les trimestres suivants par les efforts de reconstruction.

La croissance des États-Unis reviendrait à + 3,1 % en 2006, après + 3,4 % en 2005. Cet atterrissage en douceur s'inscrirait dans le contexte d'une poursuite du durcissement progressif du policy-mix. Premier moteur de la croissance des dernières années, la demande des ménages devrait constituer le principal facteur de ralentissement : sous l'effet notamment de la hausse des taux d'intérêt, le taux d'épargne remonterait légèrement en 2006 et l'investissement en logement des ménages freinerait sensiblement. Les pressions inflationnistes devraient demeurer contenues, l'inflation sous-jacente se maintenant à un rythme proche de 2^{1/4} % en 2005 et 2006. Fait notable, le ralentissement de la demande interne, combiné aux effets positifs de la dépréciation passée du dollar sur la compétitivité américaine, devrait permettre de faire émerger en 2006 une contribution légèrement positive de l'extérieur à la croissance.

Le ralentissement resterait très mesuré en Asie.

L'activité décélérerait quelque peu en Chine en 2006 sous l'impact de la poursuite de politiques de refroidissement de l'activité. Au Japon, la reprise entamée au printemps 2003 se poursuivrait. Le ralentissement de 2004 n'aurait été au final qu'un « trou d'air » passager, grâce au maintien des profits des entreprises à un niveau élevé, qui favoriserait les investissements et une accélération des créations d'emploi. La santé retrouvée de l'économie japonaise lui permettrait de sortir de la déflation à l'horizon de la fin 2006.

L'économie britannique devrait poursuivre son atterrissage en douceur.

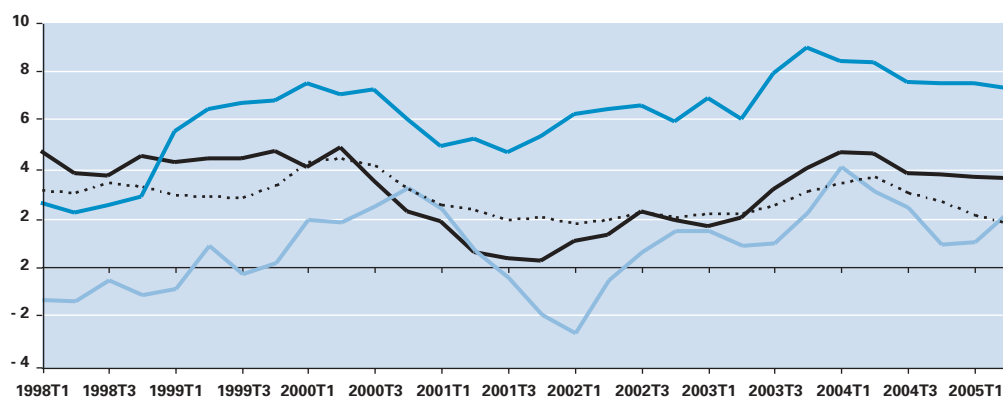
La croissance britannique devrait se maintenir à des rythmes proches de ceux observés au premier semestre, soit une croissance annuelle de 1,9 % en 2005 et en 2006 après 3,2 % en 2004. La stabilisation des prix de l'immobilier sur le passé récent ne serait pas remise en cause, ce qui conforterait le rythme désormais modéré de la consommation des ménages. En cas de turbulences plus prononcées sur le marché immobilier, la Banque d'Angleterre a déjà montré qu'elle serait prête à amortir un choc supplémentaire via des baisses de taux d'intérêt.

Au total, le PIB mondial, le commerce mondial ainsi que la demande mondiale adressée à la zone euro convergeraient à l'horizon de la prévision vers un rythme de croissance proche de leur moyenne de longue période.

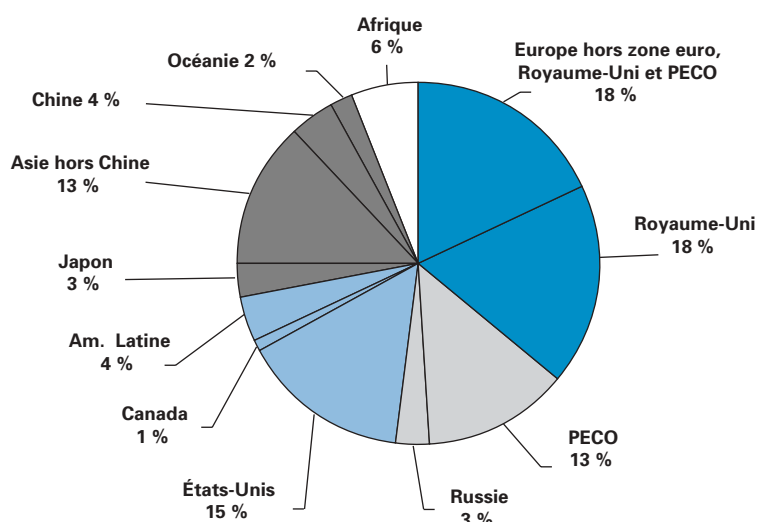
Principaux résultats du scénario international [Croissance en % (poids dans le PIB mondial en %*)]

	2002	2003	2004	2005	2006
Monde	2,5	3,6	4,8	4,0	3,9
États-Unis (25 %)	1,6	2,7	4,2	3,4	3,1
Japon (8 %)	-0,3	1,4	2,7	2,3	2,3
Royaume-Uni (4 %)	2,0	2,5	3,2	1,9	1,9
Asie hors Japon (28 %)	6,2	7,6	7,8	7,0	7,1
PECO et Russie (4 %)	3,7	5,9	6,3	4,6	4,5
Amérique Latine (7 %)	-1,2	2,5	6,1	4,2	3,8
Demande mondiale adressée à la zone euro	3,4	5,1	10,6	6,1	7,1
Commerce mondial	3,0	5,9	10,8	5,8	6,9
Prix du pétrole (en niveau)	25,0	28,8	38,2	55,2	60,0

(*) Les poids sont calculés d'après les PIB à parité de pouvoir d'achat de la Banque Mondiale.



**Croissance du PIB
(glissements
annuels, en %)
des principaux
partenaires de
la zone euro**



Source : Eurostat

■ **La mouvement de ralentissement de l'économie mondiale depuis mi 2004 n'a pas épargné la zone euro.**

Après avoir atteint un pic de croissance au printemps 2004, l'activité économique mondiale a décéléré quelque peu à compter de la seconde moitié de l'an passé, induisant un ralentissement des échanges internationaux. Dans ce contexte, l'économie de la zone euro a également décéléré, passant d'un rythme de croissance annuel de l'ordre de 2 % au premier semestre de 2004 à environ 1 % au second semestre. Ce freinage est symptomatique de la difficulté qu'a eue la demande interne européenne à prendre un relais suffisamment solide de la demande adressée par l'extérieur, au moment où celle-ci ralentissait du fait de l'atterrissage en douceur des autres zones et surtout des pertes de compétitivité liées à l'appréciation de la monnaie unique. Au premier semestre de 2005, en se rapprochant de 1^{1/2} % en rythme annualisé, la croissance en zone euro a toutefois enregistré une légère amélioration.

■ **Ce diagnostic d'ensemble d'une décélération de l'activité européenne doit être nuancé suivant les principaux pays.**

L'économie allemande a continué de résorber les déséquilibres hérités de la période post-réunification. Les entreprises allemandes sont en effet engagées depuis quelques années dans une opération de redressement de leur compétitivité-coût, qui s'est faite aux dépens de l'emploi et des salaires : le salaire moyen par tête en termes réels a ainsi reculé de près de 2 % en 2004 et les emplois créés, peu nombreux, sont principalement des emplois précaires. Certes, cette stratégie a été payante sur les marchés extérieurs : les exportations allemandes ont profité à plein de la croissance mondiale jusqu'à la mi 2004. Elle s'est toutefois révélée globalement perdante au second semestre de l'an passé : dans un contexte où la décélération des échanges internationaux a grippé le moteur des exportations, la consommation privée s'est révélée incapable de prendre le relais et l'activité allemande a légèrement reculé. Au premier semestre de 2005, la croissance allemande s'est quelque peu améliorée (croissance annualisée de l'ordre de 1^{1/2} %) à la faveur, une fois encore, d'une bonne performance à l'exportation.

L'Italie est dans une situation plus délicate encore, car des problèmes structurels pèsent sur le dynamisme de son économie. Progressant de seulement + 1,2 % en 2004, l'Italie est même entrée dans une phase récessive à l'automne et à l'hiver dernier, en faisant l'un des pays de la zone euro les plus touchés par le ralentissement mondial. Certes, les effets négatifs que l'appréciation passée de l'euro a fait peser sur la compétitivité-prix des produits italiens tendent désormais à s'estomper, mais une structure productive trop atomisée et une mauvaise spécialisation sectorielle handicapent durablement l'économie italienne sur les marchés internationaux. Bien que le marché du travail ait été assez bien orienté jusqu'à récemment, la croissance de la consommation ne s'est pas avérée suffisamment solide pour contrebalancer cette mauvaise performance à l'extérieur et l'investissement des entreprises a reculé depuis la mi-2004 sous le coup de perspectives de demande insuffisantes.

L'économie espagnole se distingue à l'inverse par sa capacité de résistance face au ralentissement de l'économie mondiale, en affichant imperturbablement un rythme annuel de croissance de l'ordre de 3 % depuis la fin 2002. Le dynamisme de la consommation privée, portée par un marché du travail très favorablement orienté (le taux de chômage est tombé sous la barre des 10 % au début de cette année, pour la première fois depuis plus de vingt ans), et

euro

l'essor du marché immobilier expliquent cette résilience. Il reste que cette très bonne performance s'accompagne d'un déséquilibre grandissant de la balance courante, qui a atteint plus de 5 points de PIB l'an passé et qui continue de se creuser. Ce déséquilibre ne s'explique pas seulement par la vigueur de la demande intérieure qui tire les importations ; il est aussi la conséquence d'une perte de compétitivité à l'exportation.

Dès la fin de cette année, l'horizon s'éclaircirait de nouveau pour la croissance de la zone euro.

La croissance de la zone euro, qui s'est déjà un peu améliorée au premier semestre de 2005, se consoliderait en cette fin d'année et reviendrait vers un rythme conforme à son potentiel l'an prochain. Deux éléments favoriseraient ce « décollage en douceur » : la fin des effets négatifs induits par l'appréciation passée de l'euro sur la compétitivité des produits européens (sous l'hypothèse conventionnelle d'une stabilisation du taux de change) et surtout la montée en régime progressive de la demande intérieure.

De fait, en Allemagne, même si l'extérieur resterait le principal moteur de la croissance, le redressement des profits des entreprises, qui a d'ores et déjà permis une reprise de l'investissement productif, permettrait également un certain relâchement de la pression à la baisse sur la masse salariale, si bien que la demande des ménages redémarrerait. En Italie, la consommation privée serait soutenue par des mesures de baisses d'impôt sur le revenu. L'Espagne continuerait à bénéficier du cercle vertueux emploi-consommation-croissance ; dans le même temps un certain ralentissement de l'investissement en construction serait contrebalancé par une accélération des exportations.

Au total, compte tenu du dynamisme de l'activité mondiale hors zone euro et de l'accélération attendue dans les pays de la zone euro, la demande mondiale adressée à la France convergerait à l'horizon de la prévision vers un rythme de croissance proche de sa moyenne de longue période (+ 8,6 % en 2004, + 4,2 % en 2005 et + 6,0 % en 2006).

Principaux résultats du scénario zone euro (Croissance en %)

	2002	2003	2004	2005	2006
Zone euro	0,9	0,7	2,1	1,4	1,9
dont Allemagne	0,1	-0,2	1,6	0,9	1,4
dont Italie	0,4	0,3	1,2	0,0	1,1
dont Espagne	2,7	2,9	3,1	3,2	3,1
dont France	1,2	0,8	2,3	1 ^{1/2} - 2	2 - 2 ^{1/2}
Demande mondiale adressée à la zone euro	3,4	5,1	10,6	6,1	7,1
Demande mondiale adressée à la France	2,0	4,7	8,6	4,2	6,0

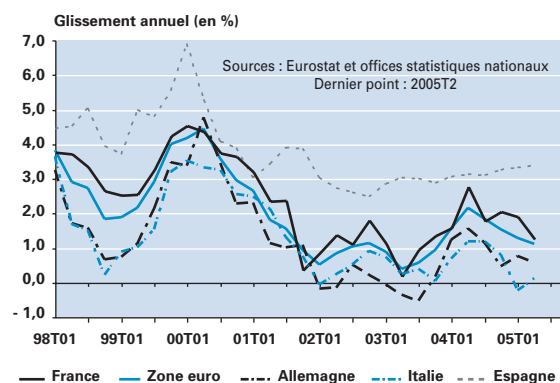
La croissance des différents pays de la zone euro demeure très hétérogène en dépit du ralentissement quasi généralisé de l'activité au second semestre de 2004.

Du côté de la demande intérieure, l'atonie en Allemagne et en Italie contraste avec la vigueur en Espagne.

Le ralentissement des exportations depuis un an, dans le sillage du commerce mondial, a contribué au ralentissement de l'activité en zone euro.

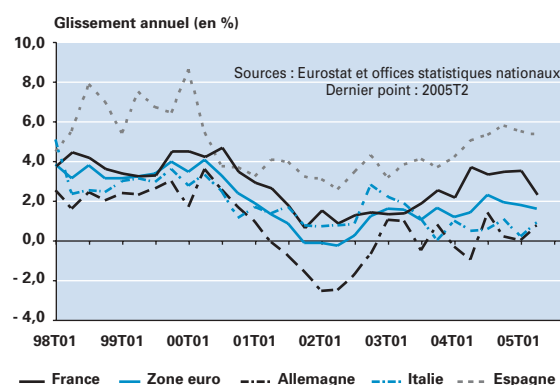
Graphique 1

Croissance en zone euro



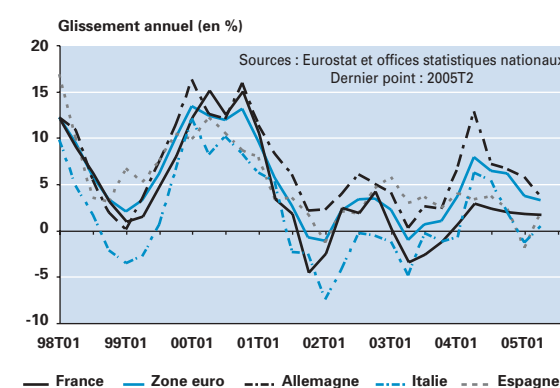
Graphique 2

Évolution de la demande intérieure (y.c. variations de stocks) en volume



Graphique 3

Évolution des exportations de biens et services en zone euro



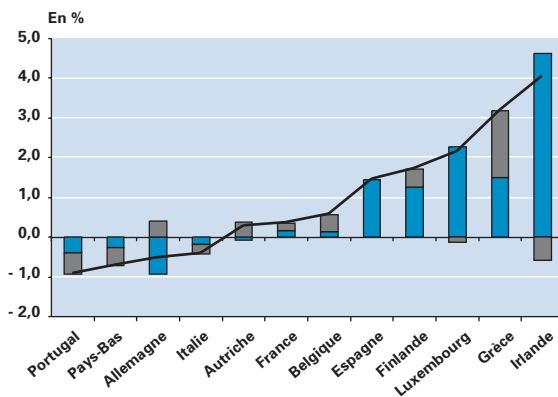
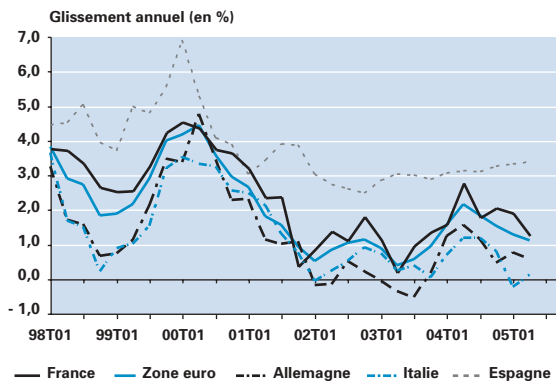
Hétérogénéité de croissance

■ Les différences persistantes de croissance entre pays de la zone euro s'expliquent pour partie par des écarts de croissance potentielle.

À la fin des années 90, les conjonctures des différents pays européens étaient apparues davantage en phase que par le passé. La mise en œuvre de la monnaie unique et l'intégration monétaire et financière qu'elle suppose laissent penser que cette convergence se poursuivrait au sein de la zone euro. Or, ces dernières années, tant en ce qui concerne la vigueur de la croissance que sa composition, les performances économiques des différents États membres de la zone euro n'ont pas semblé converger autant qu'on pouvait l'anticiper.

Si les cycles d'activité des plus grands États membres apparaissent en phase (cf. graphique 1), il semble en revanche que les différences de performances relatives sont restées figées : cer-

tains États-membres ont connu ces dernières années une croissance durablement plus faible que la moyenne de la zone euro (Allemagne et Italie notamment, mais aussi Portugal et Pays-Bas) tandis que d'autres, au contraire, enregistraient chaque année des résultats supérieurs à la moyenne de la zone euro (France, Espagne, Irlande, Grèce et Finlande par exemple).



Noté de lecture : sur la période 2002-2004, l'écart de croissance observé par rapport à la zone euro est décomposé entre l'écart de croissance potentielle (tel que calculé par la Commission européenne), qui est de nature structurelle, et l'écart conjoncturel.

Ces écarts persistants s'expliquent sans doute en partie par des différences de croissance potentielle (cf graphique 2), même si l'estimation de la croissance potentielle reste un exercice délicat à mener⁽¹⁾. En tout état de cause, la mise en œuvre de réformes structurelles destinées à accroître le potentiel de croissance aiderait sans doute à résorber les hétérogénéités de croissance au sein de la zone euro.

1 Le graphique 2 semble suggérer qu'une très grande partie des écarts de croissance entre pays provient d'écarts de croissance potentielle. Cependant, en pratique, une croissance faible ou forte d'un pays pendant plusieurs années d'affilée peut conduire empiriquement à un infléchissement à la baisse ou à la hausse de l'estimation de la croissance potentielle, pour des raisons purement statistiques. Il n'est donc pas exclu que la part d'explication « structurelle » de l'hétérogénéité de croissance soit ici un peu surestimée.

Croissance en zone euro

Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux ;
Dernier point : 2005 T2
(estimations provisoires).

Décomposition de l'écart de croissance par rapport à la zone euro

Écart de croissance —
Écart conjoncturel —
Écart de croissance potentielle —

au sein de la zone euro

■ Les écarts de performance recouvrent également des différences dans la composition de la croissance, qui peuvent tenir à d'autres facteurs.

Au-delà des écarts de performances globaux, la composition même de la croissance apparaît très différente selon les États membres (cf. tableau). Au sein des plus grands pays, sur la période récente, on peut ainsi distinguer schématiquement :

- l'Allemagne où la croissance doit tout au commerce extérieur, alors que la demande intérieure est restée déprimée ces dernières années, handicapée par l'atonie de la consommation privée et la crise persistante du secteur de la construction ;
- la France et l'Espagne où l'activité repose principalement sur la vigueur de la demande intérieure, le commerce extérieur contribuant négativement à la croissance dans ces deux pays ; l'Italie est dans la même situation, à la différence près que la croissance de la demande intérieure est plus faible.

Taux de croissance moyens sur la période 2002-2004 (en %)

	Croissance du PIB	Contribution à la croissance	
		Demande intérieure (y compris variation de stocks)	Échanges extérieurs
Portugal	0.2	- 0.3	0.4
Pays-Bas	0.6	0.4	0.2
Allemagne	0.5	- 0.3	0.8
Italie	0.6	1.1	- 0.5
Zone euro	1.2	1.2	0.0
Autriche	1.6	1.0	0.6
EU15	1.4	1.5	- 0.1
France	1.4	2.0	- 0.5
Belgique	1.7	1.6	0.1
Espagne	2.9	4.1	- 1.2
Finlande	2.8	2.1	0.7
Luxembourg	3.3	1.3	2.0
Grèce	4.2	5.1	- 0.9
Irlande	5.0	3.0	2.0

Plusieurs facteurs pourraient rendre compte de ces écarts. En particulier, les économies de la zone euro ont pu réagir différemment à des chocs symétriques, en raison notamment de leur spécialisation productive et de leur degré d'exposition aux variations des taux de change de l'euro ou bien à la hausse des prix du pétrole. Par exemple, l'appréciation de l'euro a pénalisé davantage le commerce extérieur italien, dont les exportations souffrent d'une spécialisation sectorielle défavorable (forte spécialisation sur les biens de consommation et faible spécialisation sur les biens d'équipement à forte valeur ajoutée) qui la place en concurrence de plus en plus marquée avec les pays émergents, que les exportations allemandes, fortement spécialisées dans des produits à forte valeur ajoutée. En outre, la réaction des entreprises européennes à l'appréciation de l'euro n'a pas été la même dans les différents pays. Les entreprises

allemandes ont ainsi cherché à préserver, voire améliorer, leur compétitivité à l'export en faisant porter leurs efforts sur les coûts salariaux unitaires ; cette stratégie explique sans doute le dynamisme remarquable des exportations couplé à la faiblesse de la consommation outre-Rhin.

Par ailleurs, la convergence des taux d'intérêt nominaux en zone euro les a amenés dans certains pays à des niveaux historiquement bas, contribuant ainsi à stimuler leur activité. Cet effet a été amplifié par les différentiels d'inflation qui en ont résulté (ou se sont maintenus) et par un fort dynamisme des marchés immobiliers et hypothécaires. Ce phénomène joue actuellement pour l'Espagne et explique sans doute au moins en partie le déphasage constaté récemment entre le cycle d'activité espagnol et ceux des autres pays de la zone euro. À l'inverse, les économies les moins dynamiques de la zone euro (Allemagne notamment) présentent un taux d'inflation plus faible que la moyenne, donc un taux d'intérêt réel plus élevé. Il reste que ces effets sont, à terme, compensés par les gains de compétitivité qu'entraînent les écarts d'inflation.

La demande

■ Au-delà de soubresauts au trimestre le trimestre, la consommation des ménages s'est installée sur un rythme dynamique, de l'ordre de 2 % l'an depuis la mi-2003.

En 2001 et 2002, dans un contexte de taux d'intérêts réels bas et de revenus dynamiques, les ménages avaient fait preuve d'une certaine prudence, constituant une épargne de précaution probablement liée à la dégradation du marché du travail.

La situation s'est améliorée dans le courant de l'année 2003, puis plus significativement en 2004, permettant une croissance de la consommation de 2,0 % l'an passé, soit une progression un peu plus dynamique que celle du pouvoir d'achat : le taux d'épargne est ainsi passé de 16 % en 2003 à 15,4 % en 2004. Divers facteurs ont pu contribuer à soutenir la consommation des ménages : l'acclimatation croissante des Français à l'euro, des conditions d'emprunt très favorables, ou encore la forte croissance de la valorisation du patrimoine immobilier.

Le rythme infra-annuel des achats a toutefois été quelque peu heurté sur l'année écoulée. Après une pause à l'été 2004, la consommation est redevenue dynamique à l'automne et à l'hiver, en partie sous l'effet des mesures de soutien adoptées au printemps de l'an dernier (notamment déblocage anticipé des réserves de participation et donations). Elle s'est par contrecoup stabilisée ce printemps, pour revenir sur un rythme très dynamique au début de l'été.

■ La consommation des ménages accélérerait en 2006 sous l'effet d'un plus grand dynamisme des revenus et du repli du chômage.

La consommation des ménages devrait progresser de 2,0 % en 2005 et de 2,3 % en 2006, mais ces chiffres en moyenne annuelle masqueraient un profil de progression plus favorable au fil des deux années. En effet, après le léger passage à vide du deuxième trimestre, le rythme de consommation se raffermirait au second semestre de 2005 et dépasserait 2^{1/2} % dans le courant de 2006.

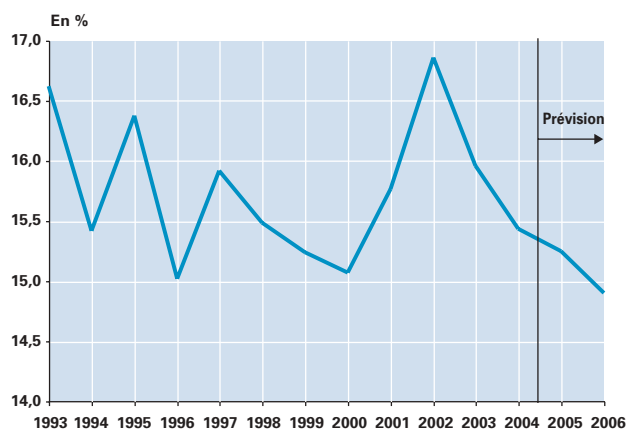
Ce raffermissement de la consommation proviendrait surtout de l'amélioration attendue du revenu des ménages, dont le pouvoir d'achat accélérerait graduellement (+ 1,4 % en 2004, + 1,7 % en 2005 puis + 2,0 % en 2006). En outre, la décrue du chômage amorcée au printemps 2005 inciterait les ménages à réduire encore quelque peu leur épargne de précaution. Au total, la progression de la consommation en 2005 et 2006 resterait très légèrement supérieure à celle du pouvoir d'achat : le taux d'épargne, après avoir baissé d'un point et demi sur 2003-2004, diminuerait d'1/4 point par an en 2005 et 2006.

■ L'investissement logement ralentirait à l'horizon de 2006, à la faveur de la stabilisation des effets positifs du dispositif « de Robien ».

L'investissement des ménages a fortement progressé sur la période récente, de 3,9 % en 2003 puis de 3,1 % en 2004 (soit respectivement + 7,2 % et + 8,0 % en valeur). Ce dynamisme s'explique pour partie par le bas niveau des taux d'intérêt réels, mais également par la mise en place du dispositif « de Robien » en avril 2003. En autorisant des déductions d'impôt sur le revenu pour l'achat de logements neufs mis en location, ce dispositif a entraîné une très forte croissance des constructions de logements collectifs, les portant à un niveau élevé. L'arrivée à maturité de ce dispositif devrait conduire mécaniquement à un ralentissement de l'investissement logement à compter de la mi-2005 (+ 3,0 % en 2005 et + 1,8 % en 2006).

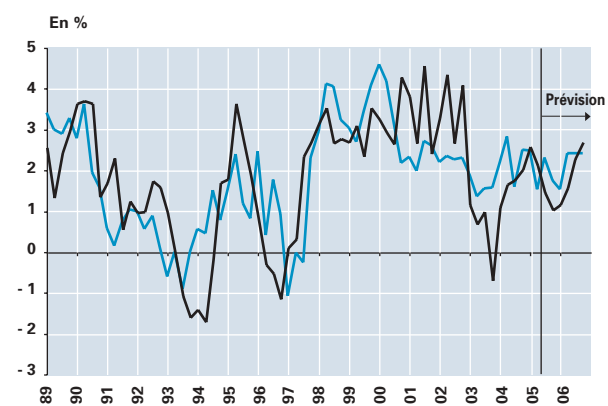
des ménages

Le taux d'épargne a sensiblement baissé depuis le point haut atteint en 2002. Il poursuivrait sa baisse, mais à un rythme plus mesuré en 2005 et 2006.



Taux d'épargne des ménages

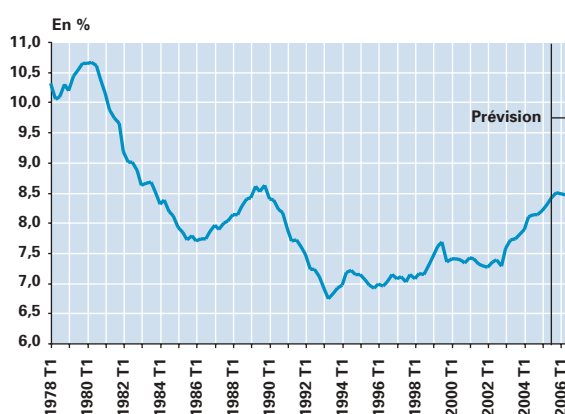
La consommation des ménages oscille autour de 2 % depuis la mi-2004. Elle accélérerait en fin de période, soutenue par l'accélération du pouvoir d'achat.



Glissement annuel de la consommation et du revenu en pouvoir d'achat des ménages

— Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages
— Consommation des ménages

La part des revenus des ménages consacrée à l'investissement logement a fortement progressé, de l'ordre de 1 point de revenu des ménages depuis 2003.



Part des revenus des ménages consacrée à l'investissement logement

	2002	2003	2004	2005	2006
Revenu disponible brut en pouvoir d'achat (%)	3,6	0,4	1,4	1,7	2,0
Dépenses de consommation des ménages (%)	2,2	1,4	2,0	2,0	2,3
Taux d'épargne (points de RDB)	16,9	16,0	15,4	15,2	14,9
Investissement des ménages (%)	1,2	3,9	3,1	3,0	1,8
Taux d'épargne financière (points de RDB)	8,5	6,9	6,0	5,4	5,1

La demande

■ L'investissement des entreprises s'est redressé en 2004.

Après une période d'ajustement à la baisse de la mi-2001 à la mi-2003, 2004 a marqué une reprise de l'investissement productif, progressant de 2,8 %. Ce rebond, qui s'est manifesté dès le second semestre de 2003, s'explique d'abord par le redressement de l'activité et des perspectives de demande. À la marge, on peut même estimer que l'investissement a surpris par sa vigueur l'an passé, compte tenu du niveau et de la volatilité des cours pétroliers et de l'euro. D'autres éléments ont contribué à ce mouvement favorable. D'une part, l'allègement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux (dont l'impact sur les comptes des entreprises ne sera effectif qu'en 2006 au moment du paiement de l'impôt), concernant initialement seulement l'année 2004 et le premier semestre 2005, a pu conduire à anticiper certains investissements en 2004. D'autre part, il est possible que les entreprises aient à renouveler plus fréquemment que par le passé leurs équipements, du fait de la part croissante prise par les investissements informatiques, à durée de vie plus courte.

■ L'investissement se maintiendrait sur un rythme de croissance favorable cette année et en 2006, dans un contexte d'accélération de la demande et de conditions de financement toujours favorables.

L'investissement des entreprises continuerait d'accélérer à l'horizon de l'an prochain, progressant d'environ 4^{1/4} % en 2006, après environ 3^{1/2} % en 2005. La croissance attendue en France et chez nos partenaires rassurerait les entreprises sur leurs perspectives de débouchés et les conditions de financement toujours très favorables amélioreraient la profitabilité des entreprises. Le prolongement du dégrèvement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux ainsi que la réforme globale de la taxe professionnelle (plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée) permettra de soutenir le dynamisme de l'investissement productif.

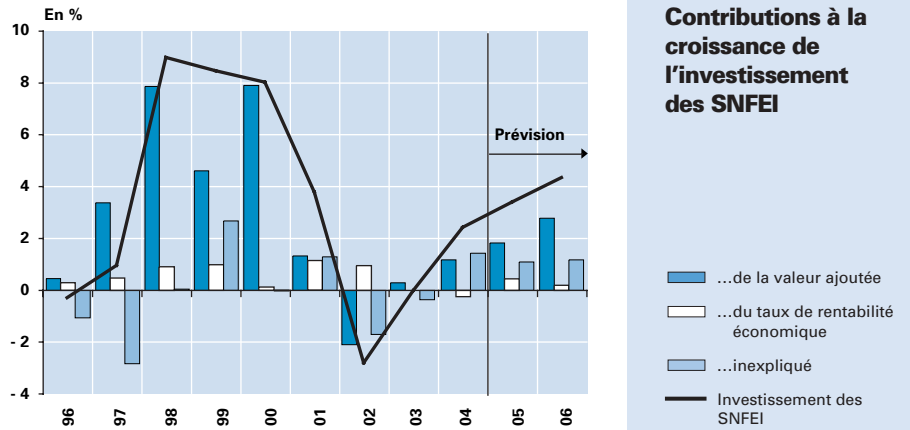
■ Après un mouvement prononcé de restockage en 2004, les entreprises devraient progressivement revenir sur un comportement de stockage plus prudent cette année et l'an prochain.

Au début des années 2000, période marquée par un contexte conjoncturel défavorable, les entreprises ont ajusté leurs stocks à la baisse. Ce mouvement a au total contribué à ralentir d'un point la croissance du PIB entre 2001 et 2003. À la faveur de la reprise économique, ce mouvement de correction sur les stocks s'est radicalement inversé à la fin de 2003 : la reconstitution des stocks a ainsi contribué pour 1 point à la croissance sur la seule année 2004 et le stockage est resté dynamique au premier semestre de 2005.

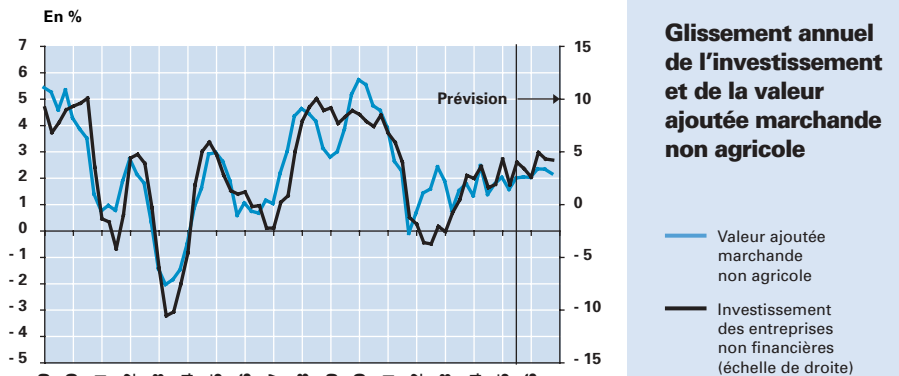
Après ces mouvements cycliques prononcés, les entreprises devraient adopter un comportement de stockage plus prudent. De fait, interrogées dans les enquêtes de conjoncture, les entreprises industrielles jugent désormais le niveau de leurs stocks modérément élevé. La contribution des stocks à la croissance resterait toutefois notable en 2005 (+ 0,5 point) et légèrement positive en 2006 (+ 0,1 point), en liaison avec le dynamisme attendu sur le reste de la demande.

des entreprises

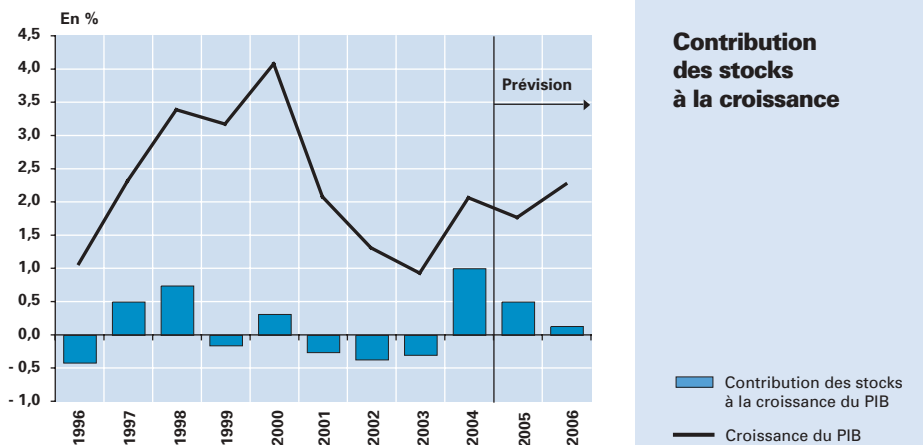
L'accélération de l'investissement serait entraînée par celle de l'activité.



L'investissement continuerait de faire preuve de robustesse à l'horizon de l'an prochain.



La forte contribution des stocks à la croissance en 2004 s'inscrit dans un contexte conjoncturel de reprise. Elle fait suite à une contribution négative durant les trois années précédentes. En prévision, le comportement de stockage, quoique plus mesuré, devrait rester légèrement favorable à la croissance de l'activité.



Les perspectives

■ L'emploi salarié marchand devrait être plus dynamique en 2005 qu'en 2004 et continuer d'accélérer en 2006 grâce à la bonne tenue de l'activité et à la montée en charge du *plan d'urgence pour l'emploi*.

Après l'accélération enregistrée en 2004, la conjoncture économique a légèrement ralenti en 2005. De ce fait, après avoir été quelque peu rehaussés l'an passé par un effet cyclique, les gains de productivité apparente du travail salarié reviendraient cette année sur leur tendance de long terme, de l'ordre de 1^{1/2} % l'an. L'emploi salarié marchand bénéficierait par ailleurs des premiers effets du *plan d'urgence pour l'emploi* (cf. dossier). Au final, malgré une conjoncture un peu moins porteuse en 2005, les créations d'emplois salariés se monteraient à environ + 65 000 contre + 5 000 l'an passé.

À l'horizon de 2006, l'activité accélérerait de nouveau, stimulant l'emploi tout en induisant un effet positif du cycle sur la productivité, qui s'établirait à 1,8% en moyenne annuelle. La montée en charge du *plan d'urgence pour l'emploi* permettrait par ailleurs d'accroître sensiblement les embauches (environ 30 000 emplois supplémentaires nets créés d'ici fin 2006¹). Au total, la progression de l'emploi marchand serait de + 155 000 emplois environ en glissement sur l'année.

■ L'emploi total progresserait d'environ 120 000 en 2005 et d'environ 250 000 en 2006.

L'année 2005 est marquée par la mise en place puis la montée en charge des nouveaux contrats dans le secteur non marchand dans le cadre du *plan de cohésion sociale* : contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir. Cette montée en puissance se poursuivrait l'année prochaine : les entrées dans les nouveaux dispositifs seraient supérieures à 300 000 en 2006 (dont 100 000 pour les jeunes). Pour sa part, l'emploi salarié non marchand privé « de droit commun » dans le secteur associatif resterait sur une croissance tendancielle dynamique. Au total, après avoir stagné en 2003 et 2004, l'emploi salarié (aidé ou non) dans le secteur non marchand accélérerait nettement, progressant de plus de 60 000 en 2005 et de 110 000 en 2006.

L'emploi agricole poursuivrait sa baisse tendancielle et les non-salariés verraient également leur nombre diminuer légèrement.

Au final, l'économie créerait près de 120 000 emplois en 2005 et près de 250 000 en 2006.

¹ Ce chiffre est difficile à estimer précisément. Par ailleurs, il ne tient pas compte des effets qui transitent par l'augmentation du revenu des ménages (prime de 1000 € pour les jeunes prenant un emploi dans les secteurs pénuriques, ainsi que pour les titulaires de minima sociaux qui reprennent un emploi) qui stimule elle-aussi la croissance et l'embauche.

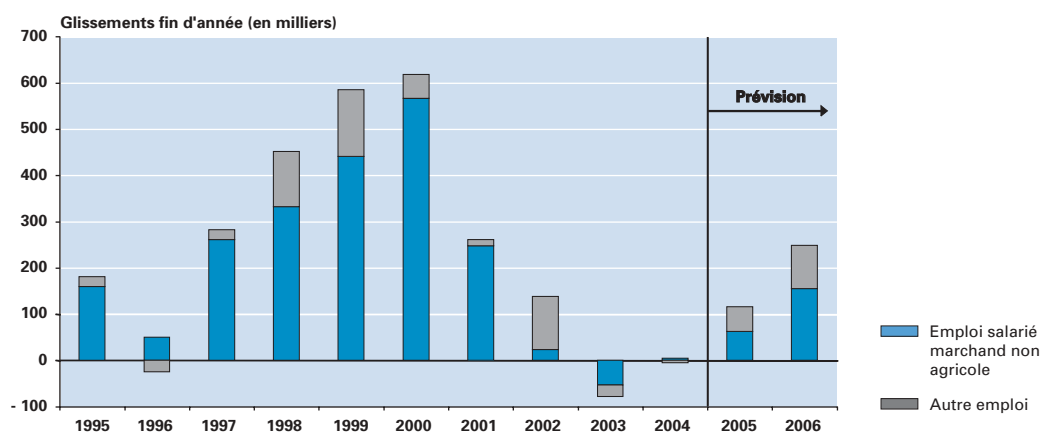
de l'emploi

L'emploi salarié marchand accélérerait nettement en 2006 à la faveur d'une plus forte croissance et de la montée en charge des effets du *plan d'urgence pour l'emploi*.

Emploi dans l'ensemble de l'économie

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006
	Glissant annuel en %						Glissant annuel en milliers				
Salariés agricoles (EA) (1)	-3,8	-0,3	-3,3	-1,2	-1,9	-1,9	-1	-11	-4	-6	-6
Salariés (EB-EP) (2)	1,6	0,2	-0,3	0,0	0,4	1,0	23	-53	5	63	155
Salariés non-marchand (EQ-ER) (3)	0,7	1,8	-0,1	0,0	1,0	1,6	118	-9	1	64	110
Total salariés (EA-ER) (4)=(1)+(2)+(3)	1,3	0,6	-0,3	0,0	0,5	1,1	140	-74	2	121	259
Non-salariés (5)	-0,8	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,5	-2	-4	-2	-5	-10
Emploi total (hors. contingent) (6)=(4)+(5)	1,1	0,6	-0,3	0,0	0,5	1,0	139	-78	0	116	249

L'accélération de l'emploi total en 2005-2006 serait pour partie imputable dans le secteur marchand au *plan d'urgence pour l'emploi* et dans le secteur non marchand à la montée en charge du *plan de cohésion sociale* (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi).



Évolution des salaires

■ Après une progression modérée en 2001-2003, le salaire moyen par tête (SMPT) est redevenu un peu plus dynamique l'an passé.

Dans le secteur privé, les rémunérations individuelles ont connu une phase de progression modérée en 2001-2003, sous les effets combinés de la mise en œuvre de la RTT et du ralentissement conjoncturel. Le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur marchand non agricole a été un peu plus dynamique en 2004, progressant de 2,5 % après 2,0 % en 2003. Cette légère accélération s'explique en partie par l'effet de la convergence des SMIC. Elle provient sans doute également de l'amélioration du climat économique en 2004, qui a permis aux entreprises de relâcher quelque peu la pression sur leurs coûts salariaux (notamment dans les composantes variables des rémunérations).

■ Le pouvoir d'achat du SMPT accélérerait en 2005 et 2006 sous l'effet conjugué d'une dynamique salariale plus favorable et d'une légère baisse de l'inflation.

En 2005, la progression du SMPT devrait être légèrement supérieure à celle de 2004 (+ 2,6 % après + 2,5 %), malgré la décrue de l'inflation (+ 1,8 % contre + 2,1 % l'an passé). En effet, alors que l'augmentation du chômage entre 2001 et 2003 a pesé sur la dynamique salariale jusqu'en 2004, cet effet se dissipe désormais à la faveur de la stabilisation l'an passé, puis de l'amélioration cette année du marché du travail. Par ailleurs, l'intéressement et la participation des salariés aux résultats des entreprises devraient augmenter, soutenus en particulier par la possibilité ouverte par le Gouvernement d'augmenter exceptionnellement cette année le montant d'intéressement. Enfin, la dernière étape du processus de convergence des SMICs (+ 5,5 % pour le SMIC horaire au 1^{er} juillet 2005) exerce de nouveau un effet positif sur la croissance des faibles rémunérations.

En 2006, les salaires continueraient d'accélérer légèrement (de + 2,8 % après + 2,6 %). Cette évolution s'expliquerait essentiellement par le dynamisme accru du marché du travail, qui permettrait une baisse du chômage et une progression plus robuste des rémunérations.

À cette accélération modérée des rémunérations viendrait se conjuguer une légère décrue de l'inflation en 2005 puis sa stabilisation en 2006, ce qui permettrait une accélération sensible du pouvoir d'achat du SMPT sur la période : + 0,8 % cette année puis + 1,0 % l'an prochain, contre + 0,4 % en 2004.

Salaire, inflation et salaire réel (secteur marchand non agricole)

	2003	2004	2005	2006
SMPT (moyenne annuelle)	2,0	2,5	2,6	2,8
IPC	2,1	2,1	1,8	1,8
Pouvoir d'achat du SMPT	- 0,1	0,4	0,8	1,0

Les perspectives

■ L'inflation sous-jacente¹ se replierait sensiblement à 1,0 % en 2005, puis remonterait à 1,5 % l'an prochain.

En 2005, l'inflation sous-jacente se replierait nettement à 1,0 % en moyenne annuelle, soit une baisse d'1/2 point par rapport à l'an passé. De fait, l'inflation sous-jacente a déjà beaucoup baissé depuis un peu plus d'un an, passant d'environ 1^{3/4} % au premier semestre de 2004 à moins de 1 % à l'été 2005. Cette évolution est due à la baisse des prix de produits de grandes marques enregistrée à partir de l'automne 2004, ainsi qu'à de nombreuses promotions intervenues à plusieurs reprises depuis le début de l'année sur des produits manufacturés, en particulier dans l'automobile et le matériel électronique. Ceci pourrait également refléter pour partie les effets d'une concurrence internationale accrue, en particulier celle des pays émergents.

■ L'inflation sous-jacente devrait désormais se redresser quelque peu jusqu'à l'été 2006, puis se stabiliser au-delà.

Ce mouvement s'expliquerait par la dissipation des effets de l'appréciation passée de l'euro (qui diminuait le prix en euro des biens importés) et par la diffusion de la hausse passée des prix du pétrole (par exemple sur les prix du transport aérien). Toutefois, ce dernier facteur devrait rester au total modéré, compte tenu du fait que les effets de « second tour » (transmission de la hausse du prix du pétrole à l'ensemble des prix à la consommation) ne semblent toujours pas s'être fait sentir au premier semestre de 2005. Les prix des « autres services » resteraient sur une tendance de progression d'un peu plus de 3 % l'an, dans un contexte de légère accélération des salaires.

Par ailleurs, dans le secteur alimentaire hors produits frais, le glissement annuel des prix devrait augmenter modérément au second semestre de 2005 par « effet de base » (i.e. par sortie du calcul du glissement de la baisse des prix enregistrée à l'automne dernier suite aux accords du 17 juin 2004 dans la grande distribution).

En revanche, l'entrée en vigueur de la réforme de la loi Galland au mois de janvier 2006 (cf. encadré ci-après) devrait contribuer à freiner de nouveau les prix dans la grande distribution. D'autres facteurs freineraient également la remontée de l'inflation sous-jacente : la baisse des prix des médicaments se poursuivrait, sous l'effet de la croissance soutenue du marché des génériques ; la progression des loyers s'infléchirait, en lien avec l'indice du coût de la construction (ICC), qui a récemment commencé à décélérer.

Au total, l'inflation sous-jacente atteindrait 1,5 % en moyenne annuelle l'an prochain.

■ Après + 2,1 % en 2004, l'inflation totale s'élèverait à + 1,8 % en 2005 comme en 2006.

Dans un contexte où l'inflation sous-jacente baisserait assez nettement entre 2004 et 2005, puis remonterait en 2006, le maintien d'une inflation totale relativement stable cette année et l'an prochain, autour de 1^{3/4} %, s'expliquerait par les mouvements contraires enregistrés sur les produits pétroliers. De fait, sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole au niveau atteint en moyenne au cours de cet été (60 USD pour le Brent), la contribution des prix des produits pétroliers à l'inflation, forte en 2005, disparaîtrait progressivement en 2006.

¹ L'inflation sous-jacente calculée par l'INSEE est l'inflation hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigée des mesures fiscales et des variations saisonnières.

d'inflation

Pour leur part, sous l'hypothèse conventionnelle de conditions climatiques moyennes, l'évolution des prix des produits alimentaires frais jouerait peu sur les variations de l'inflation totale entre 2005 et 2006 ; il en serait de même du prix du tabac, en l'absence de toute modification de la fiscalité. En revanche, les hausses de tarifs induites par le passage à la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) le 31 mars dernier, ainsi que les revalorisations d'honoraires des médecins spécialistes intervenues en mars et juillet 2005, se traduiraient par un surcroît d'inflation totale d'environ 0,1 point à l'horizon de 2006.

Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

	Poids 2005 (en %)	2004		2005		2006		Moyenne 1994-2003 (en %)
		Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	
Alimentation	17,2	0,1	0,6	0,7	0,2	0,7	0,7	1,9
Produit frais	2,2	- 0,5	- 4,5	2,4	2,7	3,2	2,9	3,2
Hors produit frais	15,1	0,2	1,4	0,4	- 0,2	0,4	0,4	1,7
dont viandes	4,2	1,7	2,2	1,3	1,3	0,5	0,8	1,9
Tabac	1,9	9,5	24,5	0,7	0,5	0,0	0,3	8,0
Manufactures privés	31,6	- 0,1	0,2	- 0,3	- 0,4	0,5	0,3	0,3
Habillement-chaussure	5,2	0,5	0,1	0,0	0,2	0,5	0,3	0,3
Produits de santé	4,9	- 0,8	- 0,8	- 0,9	- 0,7	- 0,4	- 0,4	0,0
Autres produits	21,5	0,0	0,3	- 0,3	- 0,4	0,7	0,4	0,4
Énergie	7,8	10,2	4,9	9,0	9,8	1,1	3,9	2,0
Produits pétroliers	4,8	16,4	8,6	12,1	14,7	- 0,6	2,8	3,4
Services	41,4	2,6	2,6	2,9	2,8	2,8	2,9	1,9
Loyers-eau	7,2	3,6	2,9	3,5	3,8	3,4	3,6	2,2
Santé	5,2	0,7	0,8	2,1	1,4	0,9	2,0	1,5
Transports	2,2	0,9	1,0	2,3	1,0	2,8	3,3	2,0
Communications	2,6	- 1,3	0,2	1,5	1,3	0,7	- 0,2	- 1,7
Autres services	24,3	3,3	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	2,3
Total hors énergie	92,2	1,5	1,9	1,4	1,2	1,5	1,5	1,5
Total hors tabac	98,1	1,9	1,7	2,0	1,8	1,5	1,8	1,4
Total	100,0	2,1	2,1	1,9	1,8	1,5	1,8	1,5
Sous-jacent	60,9	1,3	1,6	1,2	1,0	1,6	1,5	1,2

Impact de la réforme de la loi Galland sur l'indice des prix à la consommation

Depuis 1996, la loi Galland, qui a renforcé la législation sur l'interdiction de revente d'un produit à un niveau inférieur au prix d'achat facturé au distributeur, a donné lieu à des dérives : les distributeurs ont considérablement accru les « marges arrière » qu'ils font payer aux industriels (coûts dits de coopération commerciale notamment), mais qu'ils ne peuvent pas rendre aux consommateurs sous forme de baisses de prix. De leur côté, les industriels ont été conduits à augmenter leurs tarifs afin de préserver leurs propres marges. Il en a résulté une augmentation de l'inflation des produits de grande consommation, notamment alimentaires. Ainsi, cette dernière est-elle devenue plus forte que la hausse de l'indice général des prix.

La réforme de la loi Galland, promulguée le 2 août 2005¹, instaure une révision du mode de calcul du seuil de revente à perte (aujourd'hui égal au prix facturé au distributeur), afin d'y intégrer une partie des marges arrière et ainsi d'insuffler plus de concurrence entre les distributeurs au profit des consommateurs. Cette nouvelle loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Elle aura un fort impact sur les prix des produits de grandes marques vendus en grande distribution². À compter de cette date, le seuil de revente à perte sera égal au prix facturé au distributeur minoré de l'ensemble des marges arrière qui excèdent 20 % du prix facturé :

SRP = p - (20 % p)	si MAR > 20 % p
SRP = p	sinon
avec SRP = seuil de revente	
p = prix facturé au distributeur	
MAR = marges arrière	

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2007, ce sont les marges arrière qui excèdent 15 % du prix facturé (et non plus 20 %) qui pourront être déduites dans ce calcul. Dans un scénario où les grandes enseignes de distribution exploiteraient largement les possibilités laissées par la réforme, les marges arrière excédant 20 % du prix facturé passeraient en baisse de prix au consommateur. En supposant néanmoins une augmentation compensatoire de 3 points des marges « avant »³, ce scénario impliquerait une baisse, à moyen-long terme, de l'indice des prix à la consommation de 1,4 point.

Par rapport à cette référence, le scénario retenu à court terme reste assez prudent, dans la mesure où le jeu concurrentiel qui s'engagera reste incertain. De fait, sur le passé, l'évolution des marges arrière a été progressive (+ 2 points en moyenne par an entre 1998 et 2004, de 22 % à 33,5 % du prix facturé). C'est pourquoi la prévision ne retient qu'un impact progressif de la réforme sur l'indice des prix : il serait d'environ 0,2 point à la baisse pour 2006, première année d'application de la réforme.

(1) La réforme de la loi Galland s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.

(2) Ils représentent environ 10 % des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC et se limitent aux produits alimentaires hors frais, aux produits d'hygiène-beauté et aux articles de ménage non durables.

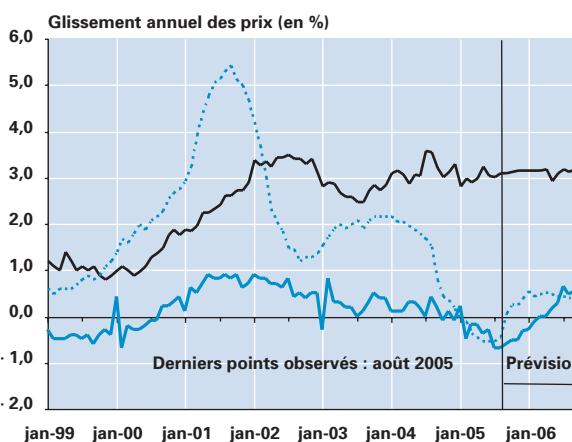
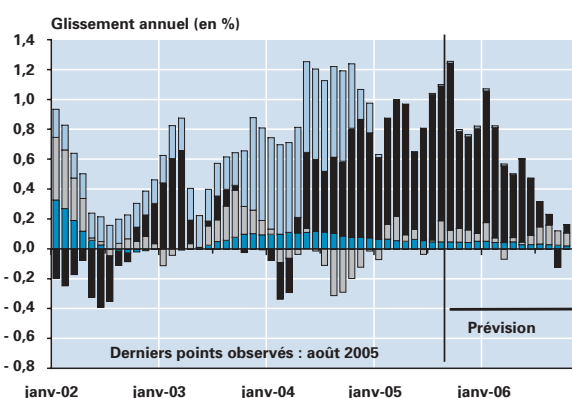
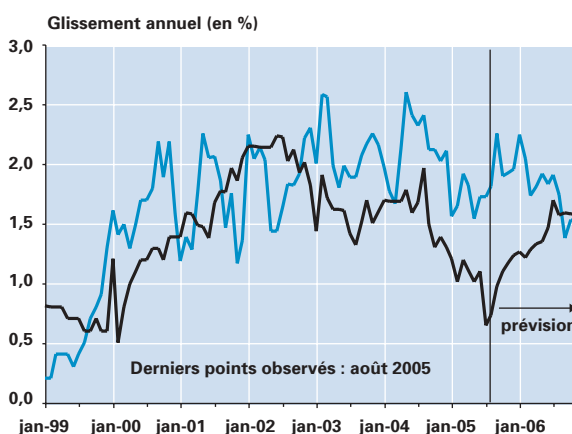
(3) Ainsi, les marges arrière dans le champ des produits de grandes marques passeraient de 33,5 % (en 2004) à 20 % du prix facturé et les marges avant de 5 % à 8 %, soit le niveau de 1996, avant le début de la dérive.

L'inflation totale s'est établie à + 1,8 % en août 2005. Elle se replierait modérément au cours de l'année 2006, pour atteindre + 1,8 % en moyenne annuelle. À l'inverse, l'inflation sous-jacente augmenterait quelque peu.

L'envolée des prix énergétiques depuis le début de 2004 devrait fortement contribuer à l'inflation jusqu'au début de 2006. Cet impact défavorable devrait ensuite progressivement se dissiper, sous l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à 60 \$ le baril en prévision (moyenne des mois de juillet-août 2005).

L'accord de baisse des prix dans la grande distribution a fait chuter les prix des produits alimentaires transformés à compter de septembre 2004. Ces prix devraient rester sages en 2005 du fait de la poursuite des efforts de modération tarifaire puis, en 2006, du fait de l'entrée en vigueur de la réforme de la loi Galland.

Les prix des produits manufacturés accéléreraient quelque peu jusqu'à la mi-2006, sous l'effet de la diffusion de la hausse passée du cours du pétrole et de la dissipation des effets de l'appréciation passée de l'euro. Les prix des « autres services » ne décélèreraient pas, en raison de la très légère accélération des salaires inscrite en prévision.



Evolution mensuelles de l'inflation (mesurée par le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation)

— Inflation totale
— Inflation sous-jacente

Contribution des principaux produits à prix volatils et du tabac à l'inflation

■ Contribution de la viande
■ Contribution des produits alimentaires
■ Contribution des produits énergétiques
■ Contribution du tabac

Principales composantes de l'inflation sous-jacente

— Biens manufacturés
— Autres services
- - - Alimentaire hors frais

La formation du revenu

■ En 2004, le pouvoir d'achat s'est redressé grâce à l'amélioration de l'ensemble des revenus des ménages.

Après avoir faiblement progressé en 2003 (+ 0,4 %) sous l'effet du ralentissement conjoncturel, le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé en 2004, augmentant de près de 1^{1/2} %. Cette amélioration s'explique en particulier par une meilleure tenue des revenus salariaux liée à la reprise de l'activité, ainsi que par une nette embellie des revenus financiers : l'amélioration de la trésorerie des entreprises notamment a favorisé le versement de dividendes aux ménages. En outre, les finances publiques ont un peu plus soutenu le pouvoir d'achat en 2004 qu'en 2003, en lien avec une baisse plus importante du barème de l'impôt sur le revenu (-3%, après - 1 % en 2003) et l'autorisation de départ anticipé à la retraite pour les « carrières longues ».

■ Les revenus d'activité resteraient dynamiques en 2005, pour accélérer à nouveau en 2006.

La masse salariale privée accélérerait graduellement en 2005 et 2006, dans le sillage du mouvement de consolidation de l'activité et sous l'effet des mesures du *plan d'urgence pour l'emploi*. La masse salariale publique augmenterait de manière plus modérée en raison d'une diminution des effectifs de l'État.

Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels seraient légèrement moins dynamiques en 2005, puis se redresseraient légèrement en 2006 à la faveur du regain de croissance. La progression des loyers (source de revenu pour les ménages propriétaires) resterait dynamique en 2005 et en 2006.

Au total, les revenus d'activité augmenteraient en 2005 de 3^{1/4} %, comme en 2004, puis de 3^{3/4} % en 2006.

■ Les revenus financiers accéléreraient également en 2006.

Les revenus financiers nets augmenteraient de 2,8 % et de 5,8 % en 2005 et 2006, après 3,5 % en 2004. Le léger infléchissement de la progression prévu pour cette année s'expliquerait par l'impact de la baisse des taux d'intérêt depuis plusieurs années sur les intérêts reçus par les ménages, ainsi que par l'augmentation de l'endettement des ménages, qui pousse à la hausse les intérêts qu'ils versent. En revanche, les dividendes reçus par les ménages resteraient dynamiques en 2005-2006, en lien avec la poursuite de l'amélioration de la situation des entreprises.

■ La contribution des finances publiques au revenu des ménages serait positive en 2005 et moins favorable en 2006.

En 2005, la montée en charge de la mesure de départs anticipés à la retraite permet de compenser en partie l'effet de la hausse de CSG mise en œuvre dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie sur le revenu des ménages. Au total, les prestations versées aux ménages nettes des prélèvements continueraient de soutenir le pouvoir d'achat à hauteur de + 0,2 point. En 2006, la contribution des finances publiques aux gains de pouvoir d'achat serait moins favorable, sous l'effet notamment des « stabilisateurs automatiques » (la reprise de l'activité et de l'emploi conduit mécaniquement à verser moins de prestations chômage et à encaisser plus de cotisations).

des ménages

Au total, le pouvoir d'achat du revenu des ménages accélérerait, progressant de + 1,7 % en 2005 puis de + 2,0 % en 2006, après + 1,4 % en 2004. Soutenue par des revenus d'activité et des revenus financiers dynamiques, cette accélération serait également confortée par une inflation contenue¹ sur la période de prévision.

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

	Taux de croissance annuel (en %)				Contribution à la croissance du pouvoir d'achat du RDB (en %)			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
	Prévisions				Prévisions			
Revenus d'activité (+)	2,4	3,3	3,3	3,8	2,0	2,7	2,7	3,1
Salaires bruts	2,0	2,8	3,0	3,4	1,2	1,7	1,8	2,0
Privés	1,8	2,8	3,2	3,7	0,8	1,3	1,5	1,6
Publics	2,6	2,8	2,2	2,6	0,4	0,4	0,3	0,4
Excédents bruts d'exploitation	3,5	4,6	4,1	4,7	0,8	1,0	1,0	1,1
Entrepreneurs individuels	2,6	3,4	2,5	3,8	0,3	0,4	0,3	0,4
Ménages hors entrepreneurs individuels	4,4	5,6	5,6	5,6	0,5	0,7	0,7	0,7
Transferts nets (1)	5,8	8,2	3,3	- 2,9	0,4	0,6	0,2	- 0,2
Prestations sociales en espèces (+) (2)	4,2	4,0	4,4	3,5	1,2	1,2	1,3	1,1
Prélèvements sociaux et fiscaux (-)	3,7	2,8	4,7	5,5	0,9	0,7	1,1	1,3
Cotisations sociales (3)	3,4	3,0	5,4	5,1	0,6	0,5	0,9	0,9
Impôts sur le revenu (1) (4)	4,4	2,1	2,9	6,4	0,3	0,1	0,2	0,4
Revenus financiers nets (+) (1)	- 7,0	3,5	2,8	5,8	- 0,7	0,3	0,3	0,5
Inflation (-) (5)	1,3	1,8	1,5	1,5	1,3	1,8	1,5	1,5
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)	0,4	1,4	1,7	2,0	0,4	1,4	1,7	2,0

Calculs : DGTPE.

(1) Pour faciliter la lecture, les taux de croissance et les contributions des transferts nets, de l'impôt sur le revenu et des revenus financiers nets sont présentés hors effet de la suppression de l'avoir fiscal en 2006 (qui joue pour 6,7 Md€).

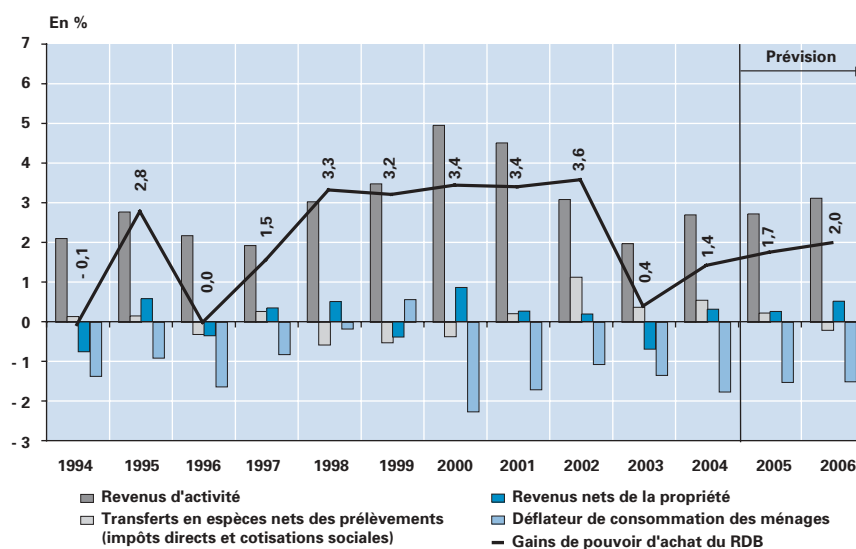
(2) Y compris les prestations des mutuelles.

(3) Y compris CSG et CRDS et les cotisations des mutuelles.

(4) Y compris PPE, taxe d'habitation et ISF.

(5) Calculée à partir du déflateur de la consommation des ménages.

Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages par catégories de revenus



1 L'inflation est mesurée ici à partir du déflateur de consommation des ménages de la comptabilité nationale qui diffère de l'indice des prix à la consommation publié mensuellement.

La situation financière

■ En 2004, le taux de marge des sociétés non financières s'est légèrement redressé.

Le taux de marge des sociétés non financières s'est accru de 0,2 point en 2004, à 30,8 %. Cette augmentation s'explique par le rebond cyclique de la productivité, l'emploi ne suivant qu'avec retard la reprise de l'activité. Cette progression du taux de marge a toutefois été freinée (à hauteur de 0,3 point) par les prélèvements liés à la journée de solidarité¹, par la collecte de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat et par les moindres dégrèvements d'impôts locaux – après une année 2003 très favorable de ce point de vue.

■ Le taux de marge baisserait quelque peu en 2005, avant de remonter très légèrement en 2006.

Le taux de marge des sociétés non financières devrait diminuer quelque peu en 2005 (- 0,2 point), sous l'effet notamment de l'atténuation du cycle de productivité liée au léger ralentissement de l'activité et à la reprise de l'emploi. En outre, la hausse des prix pétroliers contribuerait à diminuer la rentabilité des sociétés, celles-ci ne répercutant pas l'intégralité du surcoût généré dans leurs prix de vente.

En 2006, le taux de marge augmenterait à nouveau légèrement (+ 0,1 point), à la faveur d'une nouvelle accélération du cycle de productivité. Par ailleurs, l'impact effectif dans les comptes des entreprises du dégrèvement de taxe professionnelle sur les investissements nouveaux réalisés en 2004 et 2005 soutiendrait également le taux de marge. À l'inverse, les entreprises continueraient d'absorber une partie de l'augmentation des prix de l'énergie.

■ L'endettement des entreprises augmenterait de manière limitée en 2005 et 2006.

En 2004, en dépit de l'amélioration du résultat des entreprises, le taux d'épargne des sociétés non financières a diminué, passant de 16,1 % en 2003 à 15,5 %, du fait d'une politique de distribution de dividendes généreuse et d'une augmentation dynamique de l'impôt sur les sociétés (forte élasticité de cet impôt à l'activité). À l'inverse, le taux d'investissement des entreprises s'est redressé légèrement à 18,9 % (soit 0,3 point de plus qu'en 2003). Ce double mouvement a conduit à un repli du taux d'autofinancement. Le taux d'endettement des entreprises aurait ainsi légèrement augmenté (de 2 points environ, passant de 139,0 % en 2003 à 141,2 % en 2004)².

Dans un contexte de hausse du taux d'investissement des entreprises et en dépit des mesures d'allègement de l'impôt sur les sociétés (suppression de la surtaxe à l'IS notamment), le taux d'autofinancement des entreprises devrait se replier de nouveau en 2005 et 2006, mais de manière très limitée. L'endettement progresserait ainsi modérément.

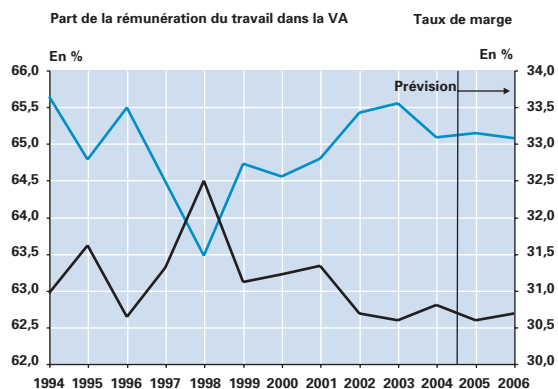
La solvabilité des entreprises devrait rester très satisfaisante à l'horizon de 2006 compte tenu du niveau toujours très bas des taux d'intérêt.

¹ Ce prélèvement a été perçu pour moitié dès la mi-2004, même si l'application de la journée de solidarité n'a été effective qu'en 2005.

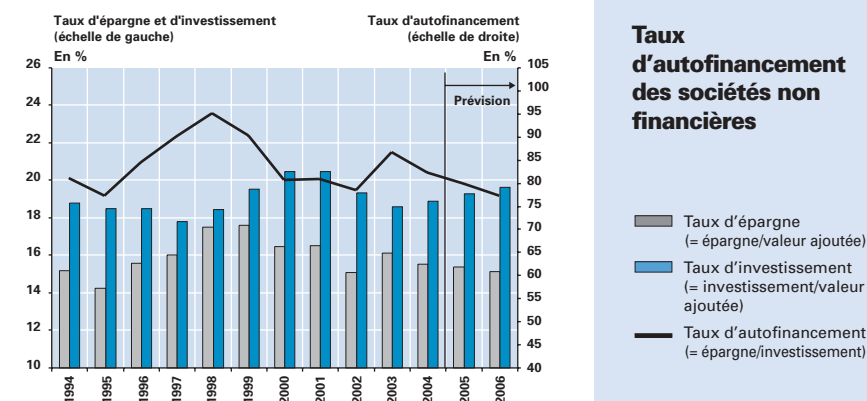
² Il existe différentes mesures de l'endettement des sociétés non financières dans les comptes nationaux. Les séries généralement publiées par l'INSEE et la Banque de France portent sur l'endettement financier brut, qui comprend l'ensemble des dettes des entreprises vis-à-vis du secteur financier et les titres émis hors actions. Dans la présente fiche, l'endettement des entreprises non financières s'entend comme un endettement qui comprend, en plus des crédits bancaires et des titres, les crédits qu'accordent les entreprises non résidentes aux entreprises résidentes.

des entreprises

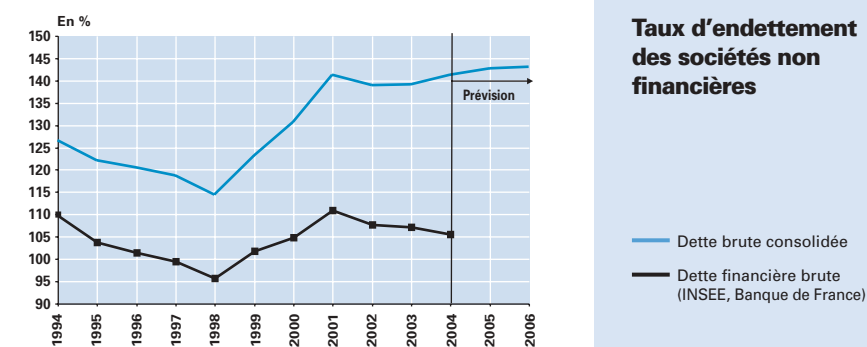
Le partage de la valeur ajoutée devrait rester relativement stable en 2005 et 2006.



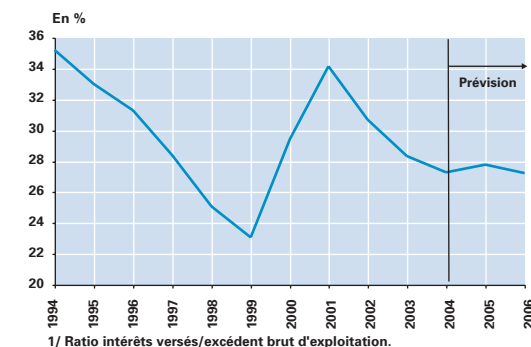
Après s'être légèrement dégradé en 2004, le taux d'autofinancement baisserait de nouveau quelque peu en 2005 et 2006 dans un contexte d'augmentation robuste de l'investissement.



Sous l'effet de la légère baisse de leur autofinancement et dans un contexte de taux d'intérêt faibles, les entreprises accroîtraient légèrement leur endettement.



Le très bas niveau des taux d'intérêt continuerait d'assurer aux entreprises une solvabilité très satisfaisante.



1/ Ratio intérêts versés/excédent brut d'exploitation.

Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières

- Part de la rémunération totale du travail (salaires bruts + cotisations employeurs) dans la valeur ajoutée
- Taux de marge

Taux d'autofinancement des sociétés non financières

- Taux d'épargne (= épargne/valeur ajoutée)
- Taux d'investissement (= investissement/valeur ajoutée)
- Taux d'autofinancement (= épargne/investissement)

Taux d'endettement des sociétés non financières

- Dette brute consolidée
- Dette financière brute (INSEE, Banque de France)

Ratio d'insolvabilité des sociétés non financières 1/

Les échanges

■ **En 2005, la croissance des exportations resterait modérée ; elle serait plus soutenue en 2006 à la faveur du rebond attendu de la demande extérieure et de la stabilisation supposée du change.**

Depuis plusieurs années, notre volume d'exportations connaît une croissance limitée, principalement du fait de la faiblesse de la demande émanant de nos partenaires traditionnels et des pertes de compétitivité-prix liées à l'appréciation de l'euro (cf. fiche 13). Cette situation a de nouveau prévalu en 2004, année de vive progression du commerce mondial (plus de 10 %), mais pendant laquelle nos exportations n'ont crû que de l'ordre de 3 %. Les exportations manufacturières ont progressé un peu plus vigoureusement, tandis que les autres postes (agro-alimentaire, énergie et services) ont tous affiché un repli.

En 2005, la croissance du volume d'exportations totales resterait assez moyenne, de l'ordre de 2^{1/2} %, malgré l'amélioration constatée à partir du deuxième trimestre. Pour les produits manufacturés, nos ventes ralentiraient à 2 % après une progression de plus de 5 % en 2004. Les services connaîtraient une nouvelle année difficile. Les exportations des secteurs énergétique et agro-alimentaire enregistreraient en revanche un rebond après le recul de l'an passé. Ce rythme encore timide des exportations s'expliquerait avant tout par la perte de vitesse de l'activité mondiale, et plus particulièrement européenne, entre la mi-2004 et la mi-2005. Ainsi, la demande mondiale de biens adressée à la France ne progresserait que de 4 % environ en 2005 après + 8^{1/2} % en 2004. De surcroît, les effets de compétitivité-prix négatifs liés à l'appréciation passée de l'euro continueraient à peser en 2005, quoique moins que lors des deux années précédentes : ils freineraient la croissance des exportations manufacturières d'environ 1^{1/2} point en 2005 contre plus de 3 points en 2003-2004.

En 2006, les exportations connaîtraient un rebond assez franc, progressant au total de 5 %, un résultat supérieur aux progressions enregistrées depuis le début des années 2000. Ce rebond proviendrait en premier lieu du redressement de la demande mondiale adressée à la France : celle-ci accélérerait de 2 points (environ + 6 % en 2006). Par ailleurs, sous l'hypothèse retenue de stabilisation du change à compter de l'été 2005 (1 € = 1,23 USD), les effets de compétitivité-prix cesseraient de peser négativement.

■ **Les importations demeureraient relativement dynamiques en 2005 et 2006.**

Après avoir connu une progression modérée entre 2001 et 2003, les importations ont nettement rebondi en 2004, avec une croissance totale de près de 7 %. Elles ont été dynamisées l'an passé par la demande des entreprises (investissement et stocks) et, dans une moindre mesure, par la bonne tenue de la consommation. Les pertes de compétitivité-prix des producteurs français sur le marché intérieur occasionnées par l'appréciation de l'euro depuis 2002 ont également stimulé la poussée des importations.

En 2005, tout en restant relativement dynamiques, les importations ralentiraient quelque peu : elles progresseraient en moyenne de 5^{1/2} %, en lien avec le léger ralentissement de l'activité et, plus secondairement, la dissipation progressive de l'effet des pertes de compétitivité-prix passées. En 2006, les importations se maintiendraient au même rythme, soutenues par la croissance de la demande intérieure comme extérieure (celle-ci influe indirectement par le biais du contenu en importations de la production correspondante exportée).

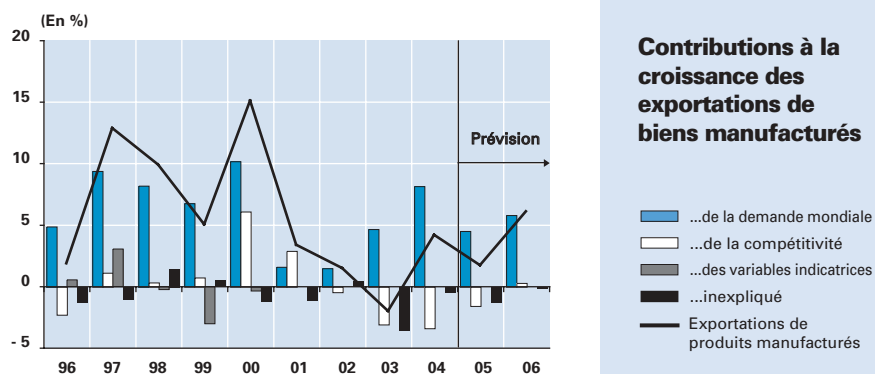
extérieurs

■ **Devenue déficitaire en 2004 (- 0,4 point de PIB), la balance courante continuerait de se dégrader en 2005 (- 1,6 point de PIB) et, dans une moindre mesure, en 2006 (- 1,9 point de PIB). Cette détérioration s'explique notamment par la hausse du prix de l'énergie.**

En 2005, le fort repli du solde des biens et services s'expliquerait pour plus de la moitié par un nouveau creusement de la balance énergétique, lié au renchérissement du prix de l'énergie, et pour le reste par la dégradation du solde des biens manufacturés (faible performance à l'exportation couplée à des importations assez soutenues). Ce repli se poursuivrait en 2006 du fait d'une nouvelle hausse de la facture pétrolière en moyenne annuelle, mais la dégradation serait de moindre ampleur grâce au redressement de nos exportations.

Le solde des revenus se redresserait légèrement en 2005 et en 2006, à la faveur du creusement du différentiel de taux d'intérêt entre l'étranger (principalement États-Unis) et la France. À l'inverse, le solde des transferts courants se détériorerait en 2005 et en 2006, compte tenu de l'augmentation de la part de la ressource PNB dans le financement du budget européen - ressource pour laquelle la France est fortement contributrice - et de l'augmentation du budget communautaire liée à l'élargissement.

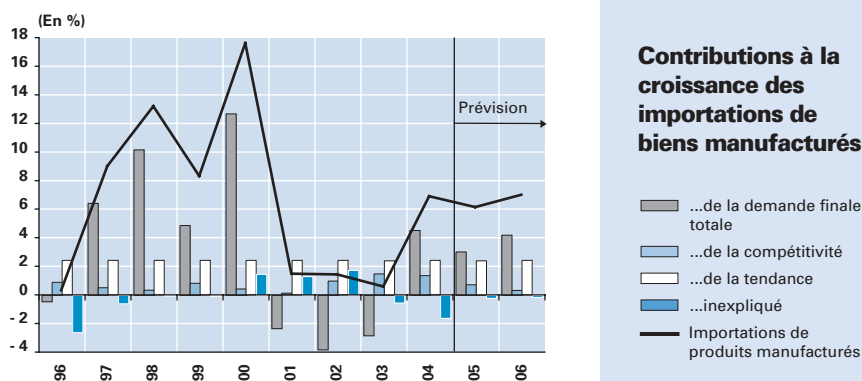
Les exportations ont souffert sur le passé récent d'un mauvais positionnement géographique ainsi que de l'appréciation passée de l'euro. Elles accélèreraient en 2006 à la faveur du rebond de la demande mondiale et de la dissipation des effets négatifs de compétitivité-prix.



Contributions à la croissance des exportations de biens manufacturés

- ...de la demande mondiale
- ...de la compétitivité
- ...des variables indicatrices
- ...inexpliqué
- Exportations de produits manufacturés

Les importations devraient rester assez dynamiques, compte tenu de la robustesse de la demande intérieure, ainsi que, en 2006, de l'accélération de la demande extérieure.



Contributions à la croissance des importations de biens manufacturés

- ...de la demande finale totale
- ...de la compétitivité
- ...de la tendance
- ...inexpliqué
- Importations de produits manufacturés

Principaux éléments du compte des transactions courantes (soldes, Mds€ courants)

	2003	2004	2005	2006
Biens et services	16,9	4,0	- 16,3	- 22,6
Biens	2,9	- 6,3	- 26,3	- 32,4
Données douanières (FAB-FAB)	1,1	- 8,3	- 28,7	- 35,0
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	8,4	7,9	7,8	8,1
Energie (CAF-FAB)	- 22,8	- 28,6	- 40,5	- 48,5
Produits manufacturés (CAF-FAB)	7,6	1,5	- 7,4	- 7,0
Services	14,0	10,3	10,0	9,9
dont voyages	11,6	9,8	9,3	9,7
Revenus	7,1	6,9	9,1	9,8
Rémunération des salariés	8,2	8,4	8,6	8,9
Revenus des investissements	- 1,2	- 1,6	0,5	1,0
Transferts courants	- 16,9	- 17,6	- 19,6	- 20,3
Transactions courantes	7,0	- 6,8	- 26,7	- 33,0
Transactions courantes en % du PIB	0,4 %	- 0,4 %	- 1,6 %	- 1,9 %

Source : Balance des Paiements de la Banque de France et Direction générale des Douanes et des Droits indirects jusqu'en 2004.

Performances à l'exportation

■ **Le ralentissement prononcé des exportations manufacturées depuis le début des années 2000 s'explique pour l'essentiel par des facteurs macroéconomiques bien identifiés : une décélération de la demande mondiale adressée à la France et une perte de compétitivité-prix liée aux évolutions du change.**

Alors qu'elles avaient fortement progressé, de près de 11% en moyenne sur la période 1997-2000, les exportations manufacturières françaises ont nettement ralenti depuis, revenant sur un rythme annuel moyen d'environ 2 % sur 2001-2004 - malgré le rebond de l'an passé. Trois facteurs macroéconomiques bien identifiés permettent d'expliquer la majeure partie de ce mouvement (cf. tableau 1).

• **Le début des années 2000 a été marqué par un essoufflement du commerce mondial.**

Alors qu'elle avait été très soutenue à la fin des années 90, l'activité mondiale a connu un retournement conjoncturel à la baisse au début des années 2000, en lien avec l'éclatement de la "bulle" des nouvelles technologies. Le commerce international en a mécaniquement souffert, s'inscrivant sur des rythmes de progression très faibles en 2001 et 2002. Ce ralentissement des échanges constitue naturellement la première cause de la décélération de nos exportations, y contribuant pour près de la moitié. Il reste que depuis deux ans, le commerce mondial a repris de la vigueur, sans que nos ventes à l'étranger aient suivi ce rebond.

• **La France a également été pénalisée par l'orientation géographique de son commerce extérieur.**

Le niveau et l'évolution de la demande extérieure adressée à un pays dépendent non seulement de la dynamique du commerce mondial, mais aussi de l'orientation géographique de ses ventes à l'étranger. Or, les exportations françaises sont destinées pour deux tiers aux pays européens, et pour moitié à la zone euro. Le fait que la croissance de la zone euro – et tout particulièrement de l'Allemagne et de l'Italie, qui sont deux de nos principaux partenaires – se soit inscrite en retrait par rapport à celle du reste du monde dans la phase de reprise de l'activité en 2003-2004 a constitué un handicap supplémentaire pour nos performances à l'exportation. Ce facteur a contribué à freiner de 0,6 point supplémentaire la progression annuelle de la demande mondiale adressée à la France entre 1997-2000 et 2001-2004.

Tableau 1 - Croissance moyenne des exportations de produits manufacturés en volume

En %	1997-2000 (1)	2001-2004 (2)	Écart (2) - (1)
Croissance moyenne des exportations de produits manufacturés	10,9	1,8	- 9,1
Attribuable au commerce mondial	8,7	4,7	- 4,0
à l'orientation géographique	- 0,0	- 0,7	- 0,6
à la compétitivité-prix	2,1	- 1,0	- 3,1
aux autres facteurs	0,2	- 1,2	- 1,3

Source : INSEE, Comptes trimestriels, calculs DGTPE.

1 Cette fiche constitue une actualisation du DPAE n°70 (voir <http://www.minefi.gouv.fr/prevision/dpae/dpae.htm>). La modification à la marge des résultats chiffrés est liée à la publication du compte provisoire 2004 et du changement de base de la comptabilité nationale, ainsi qu'à un changement de méthodologie dans le calcul de la demande mondiale.

sur la période récente¹

- **Les entreprises ont essuyé des pertes de compétitivité-prix à l'exportation du fait de l'appréciation de l'euro.**

Dans la deuxième moitié des années 1990, la compétitivité de l'économie française s'était améliorée et avait même atteint un pic sur la période 1999-2001, marquée par la faiblesse particulière de l'euro. À l'inverse, l'appréciation de l'euro depuis 2002 contre le dollar et, dans une moindre mesure, contre la livre et le yen s'est traduite par un net recul de la compétitivité-prix de nos produits industriels. Ce phénomène expliquerait environ un tiers du freinage des exportations manufacturières depuis 2001. Cette estimation peut d'ailleurs être considérée comme minimale, compte tenu du fait qu'elle est obtenue avec un indicateur de compétitivité réduit aux huit principaux partenaires de la France, sans prendre en compte l'appréciation de l'euro vis-à-vis des monnaies qui sont peu ou prou liées au dollar (yuan chinois, monnaies des autres pays émergents...).

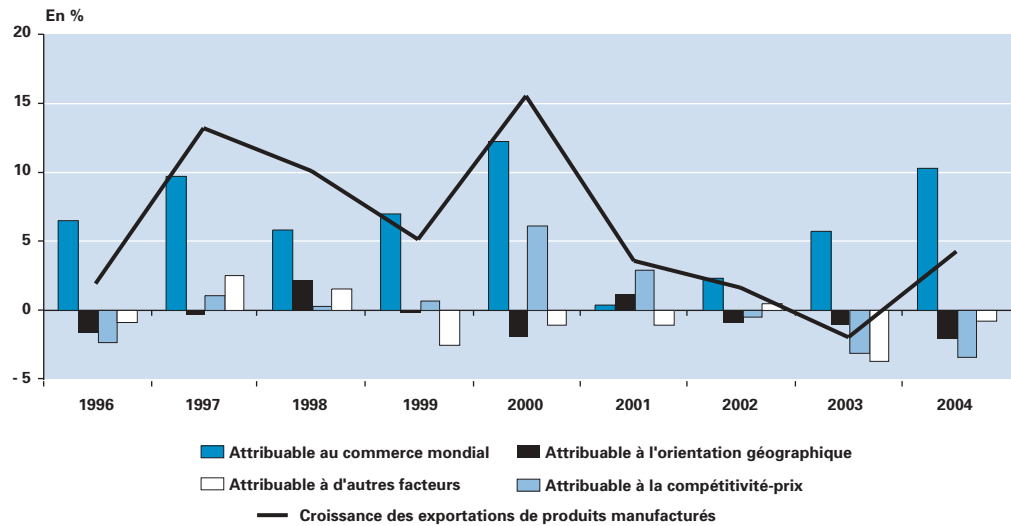
Au total, sur les 9 points de ralentissement des exportations manufacturées enregistrés entre 1997-2000 et 2001-2004, un peu moins de 8 points s'expliqueraient par l'évolution des déterminants macroéconomiques traditionnels. Une partie, certes faible (à peine 1 point et demi), de cette décélération reste donc inexpliquée par ces facteurs, mais elle est d'autant plus significative que la médiocrité des performances des entreprises françaises à l'étranger tranche sur la période récente avec la vigueur des exportations allemandes, pourtant exposées elles aussi aux effets de l'appréciation de l'euro.

- **Deux éléments complémentaires peuvent expliquer la faiblesse particulière de nos exportations sur la période récente : la montée en puissance des pays émergents dans le commerce mondial et une faiblesse particulière de notre position commerciale dans certains secteurs.**

- Les entreprises françaises ont peut-être tout particulièrement souffert de la montée en puissance des produits industriels des pays émergents dans le commerce mondial, en raison d'une montée en gamme rapide de ces produits, à des prix d'autant plus compétitifs que nombre de ces pays, en ancrant leur monnaie sur le dollar, ont bénéficié sur la période récente de la dépréciation du billet vert.
- Par ailleurs, une analyse fine par branches industrielles (cf. tableau 2) fait apparaître qu'une partie significative du ralentissement des exportations françaises est imputable aux piètres performances des industries d'équipements et de composants électriques et électroniques. Au-delà des effets liés à l'éclatement de la « bulle technologique », il semble que la France, à l'inverse de l'Allemagne, ait perdu des parts de marché sur ces secteurs.

Au total, il apparaît que la faiblesse de la performance française à l'exportation sur la période récente peut être imputée pour l'essentiel à des facteurs macroéconomiques traditionnels bien identifiés. Cependant, il faut garder à l'esprit deux éléments de fragilité : une forte dépendance à l'activité économique européenne, où la croissance est moins rapide qu'ailleurs, et une spécialisation sectorielle qui pourrait s'avérer pénalisante dans un contexte de rattrapage des pays émergents et de concurrence mondiale intensifiée.

Contribution à la croissance des exportations manufacturées



Source : INSEE, Comptes trimestriels, estimations DGTPE.

Tableau 2 - Contribution des secteurs à la croissance des exportations manufacturées

En %	1997-2000	2001-2004	Écart
Industries des biens de consommation	1,7	0,8	- 1,0
Habillage, cuir	0,2	0,1	- 0,1
Édition, imprimerie, reproduction	0,0	0,0	0,0
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,9	0,6	- 0,3
Industries des équipements du foyer	0,5	0,0	- 0,5
Industrie automobile	1,9	0,6	- 1,2
Industries des biens d'équipement	4,1	0,3	- 3,8
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	1,1	0,1	- 1,0
Industries des biens d'équipement mécanique	0,6	0,3	- 0,3
Industries des équipements électriques et électroniques	2,4	- 0,1	- 2,5
Industries des biens intermédiaires	3,2	0,4	- 2,7
Industries des produits minéraux	0,1	0,1	0,0
Industrie textile	0,2	- 0,1	- 0,3
Industries du bois et du papier	0,3	0,0	- 0,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,2	0,2	- 0,9
Métallurgie et transformation des métaux	0,4	0,3	- 0,1
Industrie des composants électriques et électroniques	1,1	- 0,1	- 1,2
Industries manufacturières	10,9	2,2	- 8,7

Source : Comptes annuels, INSEE, calculs DGTPE.

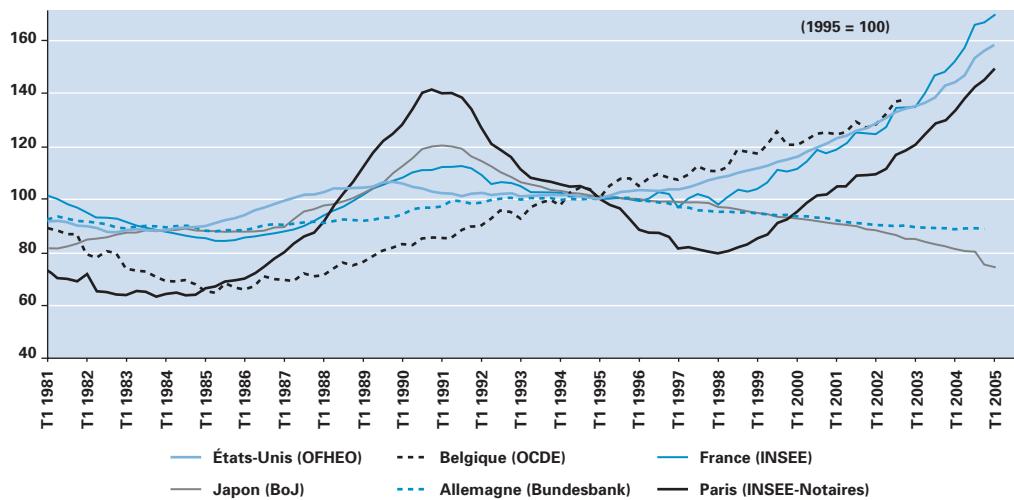
N.B. : la croissance moyenne des exportations manufacturières sur les deux périodes 1997-2000 et 2001-2004 diffère légèrement selon la source utilisée, car les comptes en volume sont exprimés aux prix constants de l'année de base dans les comptes trimestriels (cas du tableau 1) alors qu'ils sont chaînés aux prix de l'année précédente dans les comptes annuels (cas du tableau 2).

L'évolution des prix immobiliers

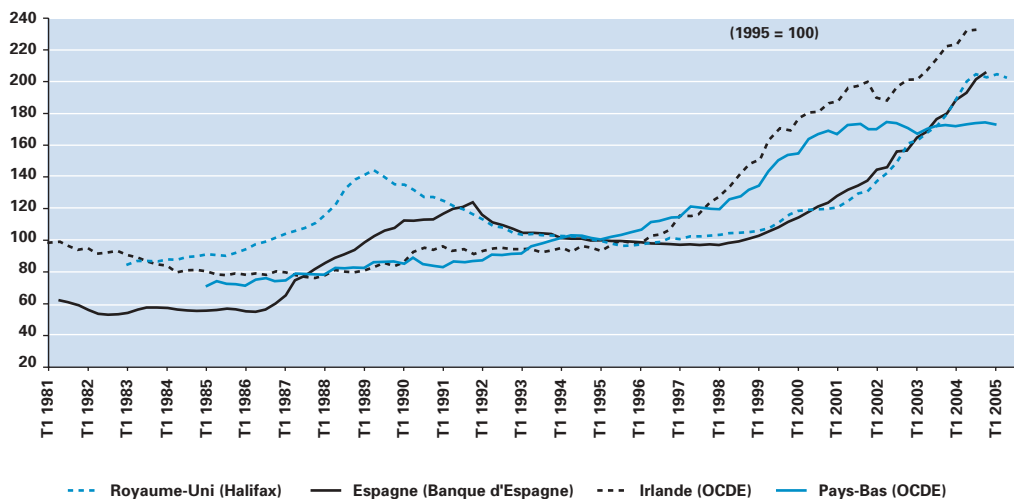
■ La hausse sensible depuis la seconde moitié des années 90 des prix de l'immobilier résidentiel dans la plupart des pays occidentaux s'inscrit dans le cadre d'une demande de logement structurellement soutenue.

Depuis bientôt 10 ans, nombre de pays développés font face à une hausse importante des prix de l'immobilier résidentiel. Les plus fortes croissances ont été observées en Irlande, où les prix en valeur réelle (c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix à la consommation) ont été multipliés par plus de 2,3 depuis 1995, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Espagne, où les prix ont doublé depuis 1998. La hausse a été plus précoce aux États-Unis où elle s'est amorcée dès 1995. Les prix y ont progressé de 50 % environ. En France, elle s'est amorcée en 1998 et est également de l'ordre de 50% (+ 70 % à Paris). Les marchés immobiliers japonais et allemand font figures d'exception : ils apparaissent assez déprimés, avec une valorisation réelle en baisse depuis 1995.

Prix réels de l'immobilier



Prix réels de l'immobilier



résidentiels dans les pays occidentaux

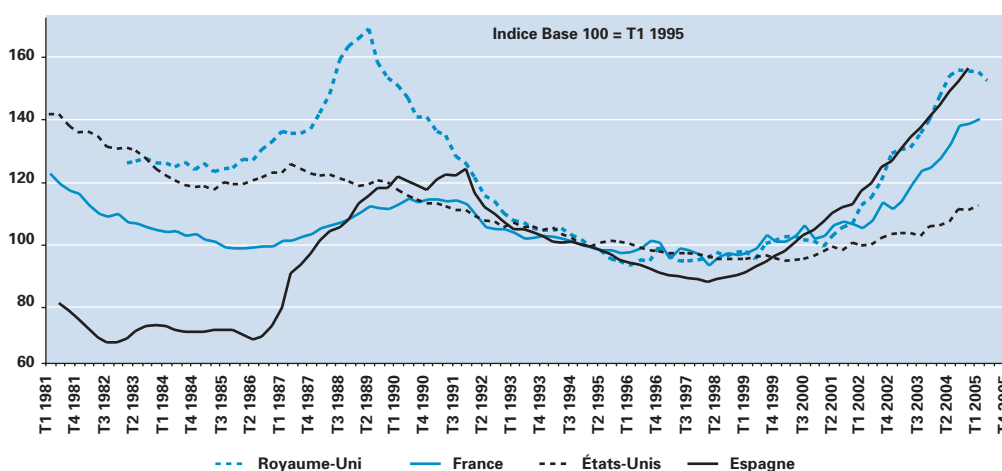
Cette hausse des marchés immobiliers occidentaux s'inscrit dans le contexte d'une demande structurelle soutenue depuis de nombreuses années.

- La hausse du nombre de foyers (croissance naturelle de la population, immigration, célibat, divorce, couples vivant séparés) augmente les besoins. En France, on estime ainsi les besoins de nouveaux logements à 300 000 par an.
- La concentration des activités économiques accroît la densité démographique aux abords des bassins d'emploi et sature l'offre disponible à la location ou à l'achat dans ces zones. Elle limite également l'offre foncière disponible pour la construction neuve.
- La possibilité de transférer le risque de crédit via des produits dérivés et la titrisation a pu également faciliter l'achat immobilier : en permettant une meilleure diversification du risque de crédit, ces produits autorisent un accroissement du montant total de crédit pouvant être accordé par les banques, ce qui diminue les effets de rationnement sur l'offre de crédit bancaire.
- Des facteurs nationaux ont également pu jouer : forte croissance du revenu réel des ménages en Espagne, couplée à une baisse structurelle forte des taux d'intérêt préalable à l'entrée du pays dans l'Union monétaire ; immigration élevée aux États-Unis au cours des années 1990.

■ La progression des prix immobiliers enregistrée sur la période récente n'est pas aberrante au regard de l'évolution des conditions monétaires et financières.

Pour importantes qu'elles aient été, ces progressions des prix immobiliers résidentiels doivent-elles être jugées excessives ? Répondre à cette question suppose de comparer ces hausses à l'évolution de la capacité de financement des ménages, ainsi qu'au rendement financier que des actifs autres qu'un actif immobilier peuvent procurer. Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés à cette fin.

Ratio des prix immobiliers au revenu disponible



La hausse des prix immobiliers a excédé celle du revenu des ménages sur la période récente.

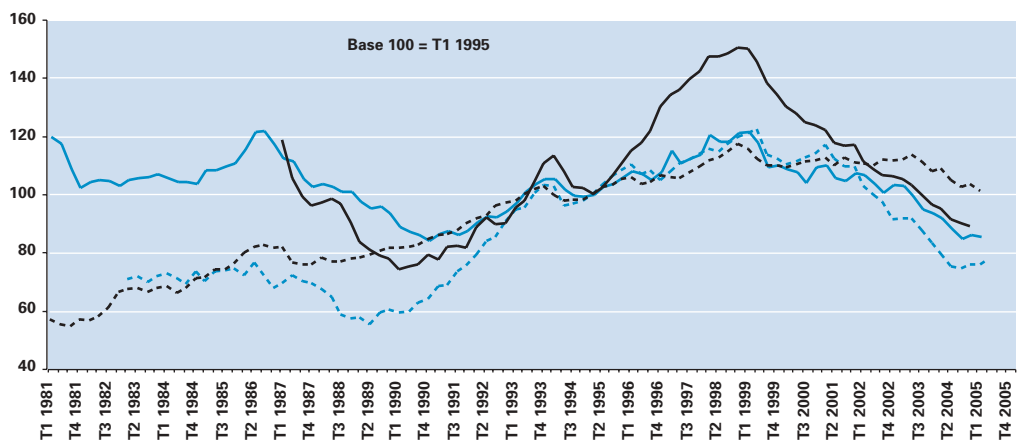
Sur la période récente, le ratio des prix immobiliers au revenu disponible des ménages a augmenté dans tous les pays considérés. C'est en Espagne que sa hausse serait la plus forte : + 78 % entre 1998 et 2004. Le ratio a progressé de 64 % au Royaume-Uni dans le même temps, l'essentiel de la hausse se produisant à compter de 2001 ; la décélération des prix immobiliers britanniques à partir du second semestre de 2004 a toutefois permis de stabiliser ce ratio à un niveau inférieur à celui prévalant lors de la bulle immobilière de 1989. Le rythme d'augmentation du ratio s'avère plus mesuré en France (+ 47 % depuis 1998), bien qu'il ait eu tendance à augmenter plus fortement sur les deux dernières années. L'indicateur apparaît en comparaison relativement stable aux États-Unis, ne progressant que de 15 % depuis 1998 et demeurant inférieur aux niveaux atteints lors des années 80.

En revanche, même si elle s'est détériorée sur la période récente, la capacité d'achat des ménages reste convenable, les banques ayant assoupli leurs conditions d'octroi du crédit dans un contexte monétaire favorable.

L'évolution du revenu disponible des ménages ne permet toutefois pas à elle seule d'appréhender la capacité d'achat des ménages, car les conditions monétaires et financières sont susceptibles d'influer sur leur accès au crédit immobilier.

Pour mieux cerner l'impact des conditions monétaires et financières, on cherche à évaluer la capacité moyenne d'achat des ménages, qui correspond au nombre maximum de mètres carrés pouvant être acheté par un ménage doté du revenu disponible moyen. Pour calculer cet indicateur, en première approximation, on suppose qu'un ménage moyen contracte un crédit sur dix ans à taux fixe, sans apport personnel, de telle sorte que le service annuel de sa dette (capital et intérêt) soit égal au tiers de son revenu annuel moyen (niveau maximum d'endettement en théorie). Le montant maximal que peut emprunter ce ménage est ensuite rapporté au prix de l'immobilier par m² observé à la date où l'emprunt est contracté¹.

**Indice de capacité d'achat des ménages
(hors assouplissement des conditions d'octroi de crédit par la banque)**



¹ L'indicateur est ici présenté en indice car une comparaison en niveau aurait peu de sens, les méthodes du calcul du revenu des ménages étant différentes suivant les pays étudiés.

Au vu de cet indicateur, il semble que la diminution des taux d'intérêt à long terme dans le monde à partir de 2001 n'a pas permis d'éviter une détérioration des capacités d'achat. L'indice s'inscrit en baisse depuis 1999 dans les pays considérés, son recul étant prononcé en Espagne (- 41 %) et au Royaume-Uni (- 39 %), plus mesuré en France (- 30 %) et faible aux États-Unis (- 13 %). Toutefois, la capacité d'achat des ménages reste dans la plupart des pays supérieure à celle qui prévalait au début des années 90.

- L'accélération des prix immobiliers britanniques à partir de 2001 s'est traduite par une détérioration de la capacité d'achat des ménages, accentuée par le resserrement monétaire opéré par la Banque d'Angleterre en 2004, qui a eu un impact notable sur les taux longs. Toutefois, le ralentissement des prix et la fin du resserrement monétaire intervenue cette année permettrait de stabiliser l'indice à un niveau qui reste supérieur de 30 % à celui atteint au début des années 90.
- La capacité d'achat en France entière s'est récemment rapprochée de son plus bas du début des années 90. Toutefois, à cette époque, la surévaluation immobilière concernait essentiellement Paris et l'indice équivalent pour la capitale reste situé environ 40 % au dessus de son plus bas.
- L'ampleur de la baisse de l'indicateur en Espagne depuis 1999 doit être relativisée, les prix immobiliers ayant pu s'ajuster avec retard à la baisse structurelle des taux d'intérêt à long terme dont a profité le pays avant son entrée au sein de l'Union monétaire (- 600 points de base entre 1996 et 1999).

Surtout, cet indicateur reste approximatif, car il ne tient pas compte de trois éléments qui ont soutenu la capacité d'achat sur la période récente, via un assouplissement des conditions de crédit.

- D'une part, pour des raisons de disponibilité des données sur longue période, les taux d'intérêt à 10 ans utilisés dans le calcul de l'indicateur présenté ici correspondent aux taux des obligations d'État des différents pays considérés, alors qu'il conviendrait plutôt d'utiliser les taux des crédits immobiliers. **Or, la concurrence bancaire accrue sur les crédits immobiliers s'est traduite dans certains pays par un rétrécissement de l'écart de taux entre un crédit à l'habitat et un crédit souverain.** Ce phénomène est spectaculaire dans le cas de la France : le taux d'intérêt des crédits immobiliers offerts par les banques se situait à 170 points de base au dessus du taux des OAT en 2001 ; l'écart est tombé à 10 points de base en 2004.
- D'autre part, on a observé **un allongement de la durée des prêts immobiliers accordés aux ménages.** En France, la durée moyenne des nouveaux emprunts accordés est passée de 15 ans en 1999 à 17 ans en 2004, les banques et les ménages n'hésitant plus à prêter sur trente ans dans certains cas. A titre d'illustration, en tenant compte de l'environnement financier actuel, la capacité d'achat des ménages est supérieure de plus de 80% aujourd'hui entre un emprunt sur 30 ans et un emprunt sur 10 ans.
- Enfin l'indice de capacité d'achat ne tient pas compte de **l'apport personnel moyen des ménages contractant un crédit.** Ce dernier **semble désormais augmenter moins rapidement que la valeur des biens immobiliers.** C'est par exemple le cas aux États-Unis, où le ratio LTV (Loan to Value) des nouveaux crédits immobiliers accordés en 2004 a augmenté pour la première fois depuis 1997.

Malgré la hausse des prix, la rémunération du risque immobilier demeure positive dans les conditions actuelles.

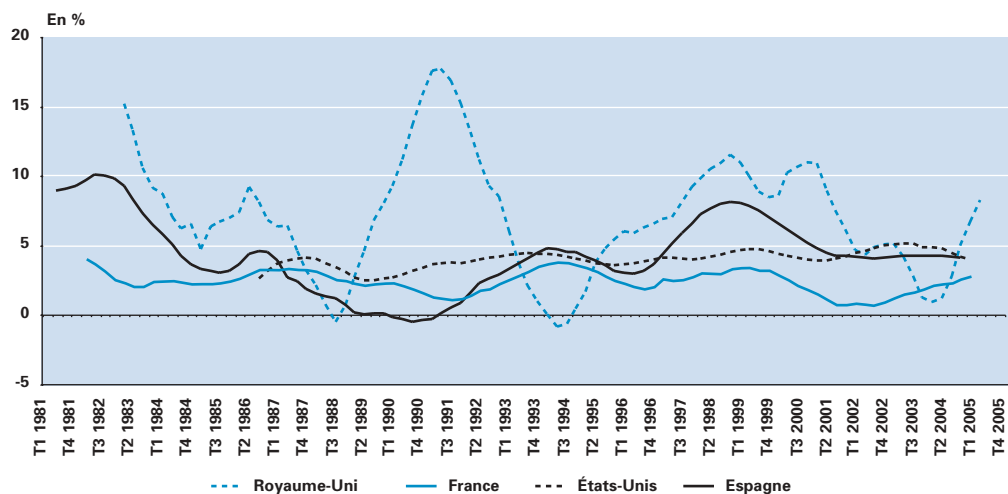
La capacité d'achat des ménages ne reflète qu'imparfaitement les conditions financières qui soutiennent une décision d'acquisition, car cette décision peut aussi être motivée par les perspectives de rendement qu'elle offre, soit via le biais des loyers qu'elle rapportera (investissement locatif), soit du fait du non-paiement d'un loyer par l'acheteur (achat des primo-accédants à la propriété).

Or, dans les conditions actuelles, il apparaît que la rémunération du risque immobilier reste positive dans tous les pays considérés.

Lorsque le bien immobilier est appréhendé comme un actif financier, il faut, pour juger du niveau du prix d'achat, être à même de comparer le rendement locatif que ce bien rapportera avec le taux d'intérêt que rapporte la détention d'un titre financier sans risque (c'est-à-dire une obligation d'État). L'écart entre les deux représente la rémunération du risque immobilier. Le ménage acquéreur doit en effet tenir compte des incertitudes relatives aux futurs travaux immobiliers à la charge du propriétaire, ainsi que des incertitudes sur le locataire (risque du départ du locataire, risque d'impayé). Aussi la mesure de cet écart peut constituer un indicateur de survalorisation de l'immobilier : une prime de risque tendant vers zéro constitue le signal que les risques liés à l'achat immobilier ne sont plus pris suffisamment en compte.

- En France, la rémunération du risque immobilier était très faible en 2001 et en 2002 (plus bas à 0,7 %, niveau jusqu'alors jamais touché puisque le précédent point bas en 1990 se situait à + 1,1 %). Elle s'est redressée en 2003, sous l'effet d'un rythme plus élevé de progression des loyers. Son niveau actuel (+ 2,8 %) est proche de sa moyenne de long terme.

Rémunération attendue du risque immobilier (par rapport au rendement observé d'une obligation sans risque)



- La rémunération du risque immobilier au Royaume-Uni est très variable, du fait de loyers beaucoup plus volatils. La situation s'était particulièrement détériorée jusqu'au premier trimestre de 2004, la prime s'élevant à cette date à seulement 0,9 %, à peine supérieure aux

plus bas niveaux atteints en 1989 et 1994 (0 %). L'impact sensible du resserrement monétaire sur les taux longs britanniques semble s'être traduit par une décélération des prix, donc par une remontée de la rémunération du risque immobilier depuis la mi-2004. Il est toutefois trop tôt pour conclure à un retournement de tendance.

- En Espagne, la rémunération du risque immobilier serait stable depuis fin 2001, le pays connaissant un rythme soutenu de progression des loyers (+ 4 % en moyenne depuis 2001).
- Aux États-Unis, la rémunération du risque immobilier apparaît remarquablement stable. Les loyers américains progressant à un rythme constant, ceci autorise peut-être un meilleur ancrage des anticipations sur le loyer, donc une diminution de la variabilité des prix immobiliers et une stabilité du rendement locatif.

■ **Il reste que la hausse des prix immobiliers observée sur les dernières années n'est pas soutenable à moyen terme et que les niveaux de prix atteints pourraient être remis en cause en cas de nette dégradation des conditions monétaires.**

L'analyse présentée tend donc à relativiser la forte hausse des prix de l'immobilier résidentiel enregistrée depuis la fin des années 90 dans nombre de pays occidentaux, car celle-ci peut en grande partie s'expliquer par l'assouplissement des conditions monétaires qui est intervenu durant cette période, ainsi que par l'assouplissement des conditions de crédit offertes aux ménages par les banques.

Cependant, cette conclusion doit elle-même être nuancée en prospective, car les indicateurs utilisés pour juger de la situation prennent pour référence les niveaux de taux d'intérêt à long terme actuellement observés, alors que ces derniers peuvent être jugés comme très bas depuis 2003. En outre, la baisse des taux longs et la contraction des spreads de crédit se sont produites en même temps que l'amélioration des conditions d'accès au crédit immobilier ; il est possible que ces deux phénomènes soient liés (la baisse des taux d'intérêt pouvant avoir suscité un renforcement de la concurrence bancaire).

Pour aller plus loin, deux exercices complémentaires peuvent être menés. D'une part, si l'on prolonge la tendance de forte progression des prix immobiliers dans le futur, tout en conservant les niveaux de taux d'intérêt obligataires actuels, il apparaît que cette progression n'est pas soutenable à moyen terme : la rémunération du risque immobilier tomberait à zéro (soit un niveau jusqu'à présent jamais atteint en France) aux environs de 2010 dans ce cas. D'autre part, dans le scénario alternatif d'une nette remontée des taux obligataires (de l'ordre de 150 points de base), cette soutenabilité serait remise en cause plus rapidement, possiblement dès 2007.

Scénarios

La prévision du PLF décrit une réaccélération progressive de l'activité en France comme dans la zone euro, portant la croissance à un niveau robuste. Cette prévision est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions nettement plus contrastées sont toujours possibles. À titre illustratif, on explore ici deux scénarios alternatifs extrêmes de notre environnement de croissance.

■ Scénario 1 : une phase de « stagflation » dans le monde

Un premier scénario alternatif explore la possibilité d'une surprise inflationniste. Plus précisément, on suppose ici que les prix du pétrole continueraient d'augmenter jusqu'à la fin de cette année. Une telle hausse raviverait les tensions sur les prix, particulièrement aux États-Unis. L'inflation énergétique pourrait se combiner à un début d'inflation via les coûts de main d'œuvre outre Atlantique, du fait d'un ralentissement de la productivité et d'une hausse des coûts salariaux unitaires. Ce mouvement inflationniste prendrait par surprise les agents américains et pourrait dès lors entraîner un redressement inopiné des anticipations d'inflation et une augmentation des primes de risque. Le redressement rapide des taux d'intérêt à long terme qui s'ensuivrait pourrait toucher, par contagion, l'ensemble des marchés obligataires mondiaux. Enfin, comme le dynamisme récent des prix de l'immobilier trouve une part de son origine dans les conditions exceptionnellement favorables du financement de l'investissement immobilier (taux d'intérêt très bas, allongement de la durée des prêts, généralisation de l'hypothèque – cf. fiche 14), ce choc sur les taux longs pourrait s'accompagner d'un ajustement des marchés de l'immobilier dans les régions où ceux-ci ont connu une forte hausse ces dernières années.

Cette triple surprise défavorable (hausse du baril, hausse des taux longs, ajustement immobilier) entraverait la croissance mondiale. Elle déprimerait la demande dans plusieurs régions parmi les plus dynamiques, en particulier dans les économies anglo-saxonnes. Les ménages seraient affectés à la fois par la perte de pouvoir d'achat que représente le prélèvement pétrolier, par des conditions d'emprunt moins avantageuses et par un arrêt des bénéfices tirés du dynamisme du marché immobilier (effet de richesse, extraction de capitaux par des opérations de refinancement...). L'investissement des entreprises pâtirait également de la montée des taux et de la baisse d'appétit des consommateurs.

Dans ces conditions, la croissance américaine pourrait descendre à moins de 2 % l'an prochain (contre plus de 3 % dans les prévisions du PLF). La croissance mondiale tomberait à 3 % (contre 3,9 %), sensiblement en dessous de sa tendance moyenne.

Scénario 1 : stagflation dans le monde

Taux de croissance annuel en %	Projections	
	2005	2006
France		
PIB	1,7	1,5
Demande intérieure	2,5	1,7
Exportations nettes (1)	- 0,9	- 0,4
Exportations	2,2	3,6
Importations	5,2	4,4
Inflation (indice des prix à la consommation)	1,9	2,1
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	3,2	1,3
PIB zone euro	1,3	1,2
Demande mondiale de biens adressée à la France	3,8	4,2
Inflation zone euro (IPCH)	2,2	2,1

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

alternatifs

Du point de vue de la France, ce premier scénario se traduirait par de moindres débouchés extérieurs (près de 2 points de croissance en moins de nos marchés à l'exportation). De plus, notre économie pâtirait des effets proprement domestiques de la hausse du baril, de la hausse des taux et du ralentissement des prix immobiliers. L'ensemble des soutiens possibles de la croissance, les exportations comme la consommation ou l'investissement, se trouveraient ainsi affaiblis. Dans ce premier scénario, la croissance française plafonnerait à 1,5% en 2006.

■ Scénario 2 : un rééquilibrage du commerce mondial accompagné d'une reprise plus vigoureuse en zone euro

Dans un second scénario alternatif, deux éléments viendraient favoriser une résorption rapide et harmonieuse des facteurs de tension de la croissance mondiale (déficit courant américain, faiblesse des taux longs, hausse des prix des matières premières) : une appréciation des monnaies asiatiques (au-delà de la réévaluation récente du yuan) et un recyclage plus important des excédents pétroliers par les pays producteurs.

De fait, une appréciation des monnaies asiatiques par rapport à l'euro et au dollar soulagerait la compétitivité-prix de la zone euro et des États-Unis, à l'exportation comme sur les marchés domestiques. Ceci stimulerait la contribution du commerce extérieur à la croissance dans les deux zones. De même, de par leur orientation géographique, une augmentation plus forte du volume d'importations des principaux pays producteurs de produits pétroliers (OPEP et Russie notamment) favoriserait tout particulièrement les exportations de la zone euro.

Par ailleurs, dans ce second scénario, le surcroît d'exportations de la zone euro permettrait de « dégeler » les comportements de consommation et d'investissement chez nos principaux partenaires de la zone euro.

Dans ces conditions, grâce à davantage de dynamisme interne, les croissances allemande et italienne gagneraient environ 3/4 point en 2006 par rapport à la prévision retenue pour le PLF. La France bénéficierait à la fois d'une demande extérieure plus soutenue et d'un surcroît d'investissement et de consommation. L'activité française pourrait dès lors accélérer à 3 % en 2006.

Scénario 2 : rééquilibrage du commerce mondial et reprise plus vigoureuse en zone euro

Taux de croissance annuel en %	Projections	
	2005	2006
France		
PIB	1,9	3,0
Demande intérieure	2,7	3,0
Exportations nettes (1)	- 0,9	0,0
Exportations	3,1	7,2
Importations	6,1	7,0
Inflation (indice des prix à la consommation)	1,8	1,9
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	3,5	3,5
PIB zone euro	1,6	2,9
Demande mondiale de biens adressée à la France	4,9	8,2
Inflation zone euro (IPCH)	2,1	1,9

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

Comparaison avec les prévisions

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation, qui se réunit deux fois par an pour comparer les prévisions économiques du Gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics (voir encadré pour sa composition), se tiendra le 5 octobre 2005¹. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du PLF 2006 et la moyenne des prévisions du groupe technique (ou « consensus du groupe technique »).

Le groupe technique est composé des organismes suivants : AFEDE, Barclays, BIPE, BNP Paribas, COE, Crédit Agricole, Deutsche Bank, Expansion, Euler Hermes, Gama, Goldman Sachs, Ixis CIB, JP Morgan, Morgan Stanley, Natexis BP, OFCE, Rexecode et Société Générale.

■ La prévision du PLF 2006 est proche de la moyenne du groupe technique en ce qui concerne l'environnement international de la France.

Des hypothèses semblables pour le prix du pétrole et le taux de change.

Le MINEFI comme la majorité des membres du groupe technique tablent sur un maintien des prix du pétrole à des niveaux élevés en 2006 : alors que le MINEFI retient comme hypothèse un prix du baril de Brent à 60 \$ l'an prochain, soit un niveau proche de celui observé sur les mois de juillet et août 2005, le consensus du groupe technique se situe à 58 \$. La diversité des scénarios est cependant grande parmi les membres du groupe technique : en 2006, le prix du baril prévu varie entre 45 \$ et 72 \$ selon les instituts.

S'agissant des taux de change, la prévision du MINEFI est fondée sur une hypothèse conventionnelle de gel des taux de change à leur niveaux récents (soit à 1,23 \$ pour 1€), ce qui est très proche de la moyenne des prévisions des membres du groupe technique (1,25 \$ pour 1€). Ces dernières sont également très variables à l'horizon 2006, l'euro étant compris entre 1,11 \$ selon la prévision la plus basse et 1,40 \$ selon la prévision la plus haute.

Des prévisions également très proches sur l'environnement international de la zone euro.

Le consensus du groupe technique et le MINEFI tablent tous deux sur le scénario d'une progression de l'activité mondiale hors zone euro proche de son potentiel de croissance.

Le scénario retenu par le MINEFI s'agissant de l'activité américaine est quasi identique à la moyenne des prévisions du groupe technique (croissance de + 3,1 % en 2006, contre + 3,2 % en moyenne parmi les instituts). Aucun des instituts ne table sur un ralentissement brutal aux États-Unis : la prévision de croissance américaine la plus pessimiste est à 2,5 %, la plus optimiste à 4,0 %.

Les prévisions sur le Japon sont elles aussi très proches, le scénario du MINEFI étant cette fois légèrement supérieur à la moyenne du groupe technique (2,3 % contre 2,1 % en 2006).

Les prévisions pour la zone euro sont un peu plus favorables pour le MINEFI.

La prévision du consensus du groupe technique pour la croissance en zone euro est très proche de celle du MINEFI en 2005 (1,3 % contre 1,4 %), mais elle est en retrait pour 2006 (1,6%

¹ Les prévisions des participants au groupe technique ont été collectées le 23 septembre 2005, soit quelques jours avant la présentation du PLF 2006.

du groupe technique

contre 1,9% pour le MINEFI). Cette faible différence s'explique par une prévision un peu plus allante sur la demande intérieure de la zone.

Les prévisions en matière d'inflation en zone euro sont proches, même si le consensus du groupe technique prévoit une inflation un peu plus haute que le MINEFI (+ 2,0 % en moyenne annuelle en 2006, contre + 1,8 %).

■ La prévision de croissance en 2006 pour la France retenue dans le PLF est un peu supérieure à celle du consensus.

Pour 2005, la fourchette de 1^{1/2} % à 2 % retenue par le MINEFI pour la croissance française est compatible avec le consensus du groupe technique, même si la grande majorité des prévisions des membres du groupe technique se situe plutôt dans le bas de cette fourchette.

Pour 2006, le MINEFI retient une prévision de croissance un peu supérieure à celle du consensus : la fourchette retenue est 2 % - 2^{1/2} %, alors que la moyenne des instituts se situe à 1,8 %. Les prévisions des membres du groupe technique s'étalent toutefois entre 1,2 % et 2,2 %.

- la consommation des ménages est un peu plus dynamique dans les prévisions du MINEFI. Ceci tient essentiellement à une appréciation plus favorable portée sur les perspectives d'emploi et de pouvoir d'achat. L'hypothèse d'une légère baisse du taux d'épargne en prévision est largement partagée, même si elle ne fait pas l'unanimité ;

- de même, la prévision du MINEFI d'investissement productif est un peu plus élevée que celle du consensus du groupe technique ; pour ce qui concerne l'investissement des ménages, le scénario d'un ralentissement mesuré apparaît en revanche relativement consensuel ;

- le MINEFI retient une contribution de l'extérieur à la croissance proche de la neutralité, quoique légèrement négative, comme le consensus du groupe technique. Toutefois, l'éventail des prévisions est relativement large sur ce sujet entre les différents instituts, selon qu'ils tablent sur un commerce mondial plus ou moins dynamique à l'horizon de l'an prochain.

Les prévisions d'inflation sont quasiment identiques. Le MINEFI table sur une stabilité de l'inflation entre 2005 et 2006, un scénario très proche du consensus du groupe technique (1,8 % contre 1,7 % en moyenne parmi les instituts).

Les évolutions des finances publiques sont un peu différentes.

Le consensus du groupe technique prévoit un déficit public proche du PLF pour 2004 (3,2 points de PIB contre 3,0 points pour le PLF). Pour 2006, il prévoit une légère aggravation du déficit public (3,3 points de PIB), alors que la prévision du PLF est celle d'une amélioration (2,9 points de PIB). Cet écart tient sans doute au fait que les instituts n'étaient pas en mesure au moment où ils ont communiqué leurs prévisions de prendre en compte l'ensemble des mesures inscrites en PLF et PLFSS 2006.

Prévisions économiques 2005-2006

(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)

	MINEFI (septembre 2005)		Moyenne des prévisions du groupe technique du 5 octobre 2005	
	2005	2006	2005	2006
International				
Prix du pétrole (\$ baril)	55,2	60,0	57,9	58,0
Taux de change ?/\$	1,25	1,23	1,25	1,25
Croissance du PIB				
États-Unis	3,4	3,1	3,5	3,2
Japon	2,3	2,3	2,1	2,1
Zone euro	1,4	1,9	1,3	1,6
Allemagne	0,9	1,4	0,9	1,3
Prix à la consommation	2,1	1,8	2,1	2,0
France				
PIB	1 ^{1/2} - 2	2 - 2 ^{1/2}	1,5	1,8
Demande intérieure hors stocks	2,1	2,4	1,9	1,9
Dép. de conso. des ménages	2,0	2,3	1,9	1,8
Dép. de conso. finale des APU	1,4	1,7	1,4	1,7
FBCF totale	3,0	3,3	2,8	2,8
Société et EI	3,4	4,3	2,8	3,1
Ménage hors EI	3,0	1,8	2,9	2,2
Variation de stocks (contribution)	0,5	0,1	0,4	- 0,1
Exportations nettes (contribution)	- 0,8	- 0,2	- 0,8	- 0,1
Exportations	2,5	5,0	2,3	4,2
Importations	5,6	5,6	5,2	4,2
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,8	1,8	1,8	1,7
Prix à la consommation (glissement annuel)	1,9	1,5	1,9	1,5
Déflateur du PIB	1,3	1,4	1,4	1,5
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,8	1,0	1,0	1,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	1,7	2,0	1,7	1,6
Taux d'épargne des ménages (en %)	15,2	14,9	15,3	15,1
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	- 3,0	- 2,9	- 3,2	- 3,3

Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois
de biens et services*

(en milliards d'euros et en indices)

	2003		2004				2005 Prévision				2006 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	
Ressources						101 ^{1/2} -				102,0 -				
Produit Intérieur Brut	1 585,2	102,3	1 621,9	101,6	1 648,4	102,0	1 677,2	101,3	1 698,2	102,0	1 736,4	101,4	1 760,5	
Importations	390,2	106,9	417,0	101,7	424,0	105,6	448,0	103,0	461,2	105,6	487,0	101,9	496,5	
TOTAL DES RESSOURCES	1 975,3	103,2	2 038,9	101,6	2 072,4	102,5	2 125,2	101,6	2 159,4	103,0	2 223,4	101,5	2 257,0	
Emplois														
Dépenses de consommation des ménages	868,0	102,0	885,6	101,8	901,2	102,0	919,6	101,5	933,6	102,3	955,1	101,5	969,4	
Dépenses de consommation des APU	377,4	102,6	387,4	101,8	394,4	101,4	400,0	101,3	405,3	101,9	412,9	101,7	419,9	
Dépenses de consommation des ISBLSM	22,0	104,1	22,9	100,9	23,1	101,4	23,4	101,3	23,7	101,9	24,2	101,7	24,6	
Formation brute de capital fixe	300,3	102,5	307,7	102,7	316,0	103,0	325,3	102,2	332,4	103,3	343,3	101,8	349,3	
dont :														
Sociétés non financières et E.I.	157,4	102,8	161,8	102,1	165,2	103,4	170,9	101,7	173,8	104,3	181,2	101,3	183,5	
Ménages hors E.I.	79,5	103,1	82,0	104,7	85,9	103,0	88,4	103,8	91,8	101,8	93,5	103,0	96,3	
Sociétés financières	11,8	88,9	10,5	97,9	10,3	100,9	10,4	100,6	10,4	104,1	10,8	101,3	11,0	
Administrations publiques	49,6	103,3	51,3	102,4	52,5	101,9	53,5	101,2	54,1	102,6	55,5	101,4	56,3	
ISBLSM	2,0	106,1	2,1	100,8	2,1	101,9	2,2	101,2	2,2	102,8	2,2	101,4	2,3	
Exportations	407,7	103,1	420,2	101,9	428,1	102,5	438,7	101,3	444,3	105,0	466,5	101,4	472,9	
Objets de valeur	0,7	97,1	0,7	99,0	0,7	101,8	0,7	101,2	0,7	102,2	0,7	101,4	0,7	
Variations de stocks	-0,8		14,4		8,9		17,4		19,5		20,8		20,1	
TOTAL DES EMPLOIS	1 975,3	103,2	2 038,9	101,6	2 072,4	102,5	2 125,2	101,6	2 159,4	103,0	2 223,4	101,5	2 257,0	
dont :														
Demande totale hors stocks	1 976,2	102,4	2 024,5	101,9	2 063,5	102,1	2 107,8	101,5	2 139,9	102,9	2 202,6	101,6	2 236,9	
Demande intérieure totale	1 567,6	103,3	1 618,7	101,6	1 644,2	102,6	1 686,5	101,7	1 715,1	102,4	1 756,9	101,5	1 784,0	
Demande intérieure hors stocks	1 568,4	102,3	1 604,3	101,9	1 635,4	102,1	1 669,1	101,6	1 695,6	102,4	1 736,1	101,6	1 763,9	

(*) Ces prévisions ont été réalisées sur la base du compte provisoire 2004 de l'INSEE.

Tableau 2

Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
Contributions à la croissance du PIB														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	-0,3	0,8	0,9	0,9	0,3	2,1	1,9	2,0	1,4	1,2	0,8	1,1	1,1	1,3
Dépenses de consommation des APU	0,9	0,1	0,1	0,5	0,5	0,0	0,4	0,5	0,5	0,7	0,5	0,6	0,3	0,4
Formation brute de capital fixe totale	-1,2	0,3	0,3	0,1	0,1	1,2	1,5	1,4	0,5	-0,3	0,5	0,5	0,6	0,6
dont : Sociétés non financières et EI	-0,9	0,2	0,3	0,0	0,1	0,9	0,9	0,8	0,4	-0,3	0,0	0,3	0,3	0,4
Ménages hors EI	-0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Sociétés financières	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0
Administrations publiques	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1
Variations de stocks et objets de valeur	-1,1	0,9	0,6	-0,8	0,3	0,7	-0,1	0,6	-0,4	-0,3	-0,3	1,0	0,5	0,1
Commerce extérieur	0,7	0,0	0,3	0,4	1,3	-0,5	-0,4	-0,3	0,1	0,0	-0,6	-0,9	-0,8	-0,2
dont : Exportations	0,1	1,7	1,8	0,8	3,0	2,1	1,2	3,3	0,7	0,4	-0,5	0,8	0,6	1,3
Importations	0,7	-1,7	-1,5	-0,5	-1,7	-2,7	-1,6	-3,6	-0,6	-0,5	-0,2	-1,7	-1,5	-1,5
PIB	-1,0	2,1	2,4	1,1	2,4	3,6	3,3	4,1	2,1	1,2	0,8	2,3	1^{1/2}-2,0	2,0-2^{1/2}

prévisionnels

Tableau 3

Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
COMPTE D'EXPLOITATION										
Emplois										
Rémunération des salariés	2,9	4,1	4,9	6,2	5,2	4,2	2,1	2,9	3,0	3,7
dont : Salaires bruts	3,2	4,4	5,2	7,2	5,7	4,4	1,7	2,8	3,1	3,6
Cotisations sociales employeurs	1,9	3,4	4,0	3,4	3,7	3,6	3,2	3,3	2,6	3,9
Impôts liés à la production et à l'importation	6,6	4,1	2,9	1,3	2,0	3,4	1,6	8,5	7,3	4,4
Excédent brut d'exploitation	6,8	9,8	- 1,5	6,8	5,2	1,1	1,6	4,4	2,2	4,1
Ressources										
Valeur ajoutée	4,5	5,8	2,9	6,5	4,8	3,2	1,9	3,6	2,9	3,8
Subventions d'exploitation	- 10,4	11,8	- 5,8	- 19,8	28,2	2,6	2,1	2,9	9,7	8,1
COMPTE DE REVENU										
Emplois										
Revenus de la propriété et de l'entreprise (1)	10,3	6,4	- 1,4	21,9	8,6	4,5	0,8	9,1	4,1	- 1,3
dont : intérêts effectifs	- 3,1	- 3,1	- 9,4	36,5	22,0	- 9,2	- 6,3	0,4	4,3	1,9
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (1)	15,5	9,6	22,1	5,7	16,9	- 15,1	- 11,2	8,1	- 4,8	38,8
Revenu disponible brut	7,6	15,4	3,6	- 0,5	5,2	- 5,6	8,6	- 0,1	2,1	2,0
Ressources										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	15,4	13,0	14,3	21,5	13,6	- 4,8	4,3	7,5	3,5	- 0,3
Excédent brut d'exploitation	6,8	9,8	- 1,5	6,8	5,2	1,1	1,6	4,4	2,2	4,1
COMPTE DE CAPITAL										
FBCF	0,8	9,4	9,0	11,6	4,9	- 2,7	- 1,8	5,3	5,2	5,6
Variation de stocks (2)	1,2	8,8	3,5	12,9	6,0	0,9	- 1,3	8,3	18,9	19,5
Besoin de financement (2)	- 7,6	- 4,0	- 2,1	- 33,5	- 27,9	- 25,5	- 18,7	- 28,3	- 51,2	- 50,7

(1) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des entreprises.
(2) En milliards d'euros

Tableau 4

Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS										
Entreprises non financières (SNF-EI)	58,0	57,1	58,2	58,2	58,2	58,8	58,8	58,4	58,4	58,4
Sociétés non financières	64,5	63,5	64,7	64,6	64,8	65,4	65,5	65,1	65,1	65,1
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	38,3	39,3	38,2	38,1	38,5	37,8	37,8	38,0	37,8	37,9
Sociétés non financières	31,3	32,5	31,1	31,2	31,3	30,7	30,6	30,8	30,6	30,7
INTÉRÊTS EFFECTIFS VERSÉS										
Sociétés non financières	8,9	8,1	7,2	9,2	10,7	9,4	8,7	8,4	8,5	8,3
IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE										
Sociétés non financières	3,3	3,4	4,1	4,0	4,5	3,7	3,2	3,4	3,1	4,2
ÉPARGNE BRUTE										
Sociétés non financières	16,0	17,5	17,6	16,5	16,5	15,1	16,1	15,5	15,4	15,1

Tableaux

Tableau 5

Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en%)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
TAUX D'INVESTISSEMENT (1)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	16,0	16,5	17,5	18,3	18,3	17,3	16,9	17,1	17,5	17,8
Sociétés non financières	17,8	18,4	19,5	20,5	20,5	19,3	18,6	18,9	19,3	19,6
TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES										
au sens strict (2)	90,0	94,9	90,2	80,4	80,6	78,2	86,6	82,2	79,7	77,0
au sens large :										
Hors stocks (3)	94,2	103,8	100,6	87,0	86,7	84,2	85,9	87,0	80,5	82,2
Y compris stocks (4)	93,2	96,8	98,0	80,0	83,4	83,7	86,7	82,6	72,2	73,9

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF.

(4) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF + variations de stocks.

Tableau 6

Comptes des ménages

(Taux de croissance en valeur)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
COMPTE DE REVENU										
Ressources										
Salaires bruts	2,7	3,8	4,8	6,2	4,9	4,3	2,0	2,8	3,0	3,4
- Cotisations sociales salariales (1)	- 2,2	- 20,1	5,2	5,0	5,2	6,0	4,8	3,1	4,8	5,8
Salaires nets	3,8	8,7	4,8	6,3	4,9	4,1	1,6	2,7	2,7	3,0
Revenu mixte des EI	- 2,3	4,3	3,7	3,7	8,0	1,6	2,6	3,8	2,4	3,8
EBE et revenu mixte des ménages (hors EI)	5,1	3,0	2,4	7,5	6,0	2,8	4,3	5,2	5,5	5,5
Prestations sociales brutes	3,0	2,5	2,9	2,5	3,8	5,5	4,2	4,0	4,4	3,5
Revenus de la propriété	2,2	2,1	- 6,6	10,2	6,2	- 1,6	- 7,8	2,4	2,6	- 0,8
Autres ressources	- 4,0	9,7	- 1,0	8,2	8,9	6,0	1,5	- 0,9	3,0	3,4
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (2)	8,8	36,4	6,6	4,4	2,5	- 0,4	3,3	2,4	4,7	0,8
Intérêts et dividendes	- 1,4	- 7,4	- 18,3	17,6	21,9	- 14,1	- 11,1	- 2,8	1,7	0,5
Autres emplois	- 1,1	- 6,0	0,1	5,0	8,9	3,1	1,4	6,1	3,5	3,8
REVENU DISPONIBLE BRUT	2,4	3,5	2,6	5,7	5,1	4,7	1,7	3,2	3,3	3,5
dont : Dépenses de consommation	1,3	4,0	2,9	6,0	4,3	3,3	2,8	3,8	3,6	3,8
Épargne Brute	8,5	0,6	1,0	4,6	10,0	11,9	- 3,7	- 0,2	1,5	1,5

(1) Le compte des ménages reflète en 1998 la diminution de 4,75 pts de la cotisation maladie des salariés privés (0,75 pt contre 5,5 pts) et le relèvement de 4,1 pts du taux de la CSG (7,5 pts contre 3,4 pts).

(2) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des ménages.

prévisionnels

Tableau 7

Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
SALAIRES										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	2,7	3,8	4,8	6,2	4,9	4,3	2,0	2,8	3,0	3,4
Salaires moyens annuels par tête (2)	2,1	1,9	2,3	3,2	2,0	3,0	2,0	2,5	2,6	2,8
VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT										
Prix à la consommation des ménages	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,8
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	0,9	1,2	1,8	1,5	0,3	1,1	-0,1	0,4	0,8	1,0
POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)										
	1,5	3,3	3,2	3,4	3,4	3,6	0,4	1,4	1,7	2,0

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

(3) Calculé avec le prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,9	15,5	15,2	15,1	15,8	16,9	16,0	15,4	15,2	14,9
Taux d'épargne financière (2)	7,9	7,3	6,7	7,2	7,4	8,5	6,9	6,0	5,4	5,1
Taux d'épargne non financière	8,0	8,2	8,5	7,9	8,4	8,4	9,1	9,4	9,8	9,8

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
Total CAF-FAB	16,3	13,4	7,1	-13,3	-7,1	-3,3	-6,8	-19,1	-40,2	-47,4
dont :										
Produits agro-alimentaires	9,9	8,9	9,2	9,4	7,4	8,3	8,4	7,9	7,8	8,1
Energie	-13,2	-9,3	-11,7	-23,4	-22,8	-21,4	-22,8	-28,6	-40,5	-48,5
Industrie	19,5	13,7	9,6	0,7	8,3	9,7	7,6	1,5	-7,4	-7,0
Total FAB-FAB	23,8	20,7	14,3	-4,2	0,5	5,2	1,1	-8,3	-28,7	-35,0
(en % du PIB)	(1,9)	(1,6)	(1,0)	(-0,3)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(-0,5)	(-1,7)	(-2,0)

Source : Douane.

Tableaux prévisionnels

Tableau 10

Produit intérieur brut des pays industrialisés

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
France	2,4	3,6	3,3	4,1	2,1	1,2	0,8	2,3	1 ^{1/2} -2,0	2,0-2 ^{1/2}
Allemagne	1,8	2,0	2,0	3,2	1,2	0,1	-0,2	1,6	0,9	1,4
Royaume-Uni	3,2	3,2	3,0	4,0	2,2	2,0	2,5	3,2	1,9	1,9
Italie	2,0	1,8	1,7	3,0	1,8	0,4	0,3	1,2	0,0	1,1
Belgique	3,5	2,0	3,2	3,9	0,7	0,9	1,3	2,9	1,4	2,1
Pays-Bas	3,8	4,3	4,0	3,5	0,4	0,1	-0,1	1,7	0,7	1,5
Espagne	4,0	4,3	4,2	4,0	3,5	2,7	2,9	3,1	3,2	3,1
UE à 15	2,6	3,0	2,9	3,7	1,7	1,0	1,0	2,3	1,5	1,9
Zone Euro	2,6	2,9	2,8	3,7	1,7	0,9	0,7	2,1	1,4	1,9
Zone Euro hors France	2,6	2,7	2,6	3,5	1,6	0,7	0,7	2,0	1,3	1,8
Etats-Unis	4,5	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,7	4,2	3,4	3,1
Japon	1,8	-1,0	-0,1	2,4	0,2	-0,3	1,4	2,7	2,3	2,3
OCDE	3,3	2,9	3,2	3,6	1,2	1,2	1,8	3,1	2,4	2,4

Tableau 11

Prix à la consommation des pays industrialisés ⁽¹⁾

(En moyenne annuelle)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
France	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,8
Allemagne	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,3	1,0	1,8	1,6	1,5
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1	2,0
Italie	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,4	2,4
Belgique	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	1,4	1,3
Pays-Bas	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	-2,6
Espagne	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,3	2,9
Zone Euro	1,6	1,1	1,1	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1	2,1	1,8
Zone Euro hors France	1,7	1,2	1,3	2,2	2,5	2,3	2,1	2,2	2,2	1,8
Etats-Unis	2,3	1,5	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,2	3,2
Japon	1,1	0,0	-0,5	-0,8	-1,0	-1,2	-0,8	-0,5	-0,3	0,4

(1) IPC pour la France et les Etats-Unis, IPCH pour la zone euro et les autres pays de la zone euro, déflateur de la consommation privée pour le Japon.

Source : INSEE, DGTPE.

Évolution des finances publiques – Vue d'ensemble

En 2004, pour la première fois depuis 2000, le déficit public s'est réduit, de 0,6 point de PIB pour atteindre 3,6 points de PIB. L'évolution maîtrisée de la dépense publique, renforcée par les réformes à l'oeuvre, notamment celle de l'assurance maladie, permettra d'assurer le retour du déficit à 3,0 points de PIB en 2005, malgré une conjoncture moins favorable qu'initialement prévu. En 2006, l'effort de maîtrise de la dépense publique se poursuivra, permettant de réduire le déficit public à 2,9 points de PIB.

En 2005, le déficit public poursuivra son repli pour revenir à 3,0 points de PIB.

Malgré une conjoncture moins favorable que prévu dans le PLF 2005, le déficit public atteindra 3,0 points de PIB, proche des 2,9 points de PIB prévu à l'automne 2004.

Du côté des recettes, la vigueur spontanée de certains impôts permet de compenser l'effet défavorable de la conjoncture sur les prélèvements obligatoires. En particulier, le dynamisme des assiettes immobilières ou boursières profite aux droits de mutation, à l'impôt sur le revenu, à l'ISF et à la CSG.

Les mesures nouvelles contribuent globalement à améliorer les recettes des administrations publiques, de 3,2 Mds€.

Les recettes publiques hors prélèvements obligatoires augmentent de façon exceptionnelle du fait du versement effectué par les industries électriques et gazières aux organismes sociaux au titre de l'adossage du régime de retraite de leurs agents aux régimes général et complémen-

taires des salariés du secteur privé (8,4 Mds€, soit 0,5 point de PIB).

Du côté des dépenses, leur progression à 1,7% en euros constants est inférieure au rythme de la croissance potentielle :

- la dépense budgétaire de l'État sera au plus égale à celle votée en loi de finances 2005, soit un niveau correspondant à la stabilisation en euros constants. Cet effort en dépense de l'État est d'ailleurs sécurisé par une annulation de crédits budgétaires proche de 4 Mds€ ;

- la progression des dépenses sociales est freinée sous l'effet des réformes récentes, notamment de l'assurance maladie et de l'Unedic. L'instauration d'un forfait de 1 € par consultation et la désignation d'un médecin traitant, pierre angulaire de la maîtrise médicalisée de la dépense, a déjà commencé à produire ses effets et la dépense de soins de ville ralentit. La rationalisation des achats des hôpitaux et la hausse du forfait hospitalier contribuent aussi à ralentir la dépense des établissements de santé. Le Comité d'alerte de l'Assurance Maladie n'a pas, en juin, indiqué de dépassement significatif prévisible de l'Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie (ONDAM) voté par le Parlement. Par ailleurs, la réforme des filières de l'Unedic visant à raccourcir les durées d'indemnisation introduite en 2003, procure une économie supplémentaire substantielle pour les finances publiques.

Hors effet du cycle conjoncturel et hors soultte IEG (ainsi qu'hors soultte Marcoule-Pierrelatte de 2004), le déficit structurel se réduirait de 0,4 point de PIB, grâce à la bonne tenue des recettes. Cette réduction

aurait été encore plus importante si l'évolution défavorable des termes de l'échange n'avait pas contribué à masquer les efforts substantiels en dépenses (cf. encadré).

Le déficit public étant supérieur de 1,1 point au solde stabilisant la dette (1,9 point de PIB), le ratio de dette augmentera pour atteindre 65,8 points de PIB. Les recettes de privatisation seront principalement allouées à la réduction de la dette. Cependant, cette réduction serait compensée par les investissements en titres privés effectués par les organismes de retraites complémentaires (Agirc-Arrco) et

Tableau 1

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2004	2005	2006
Capacité de financement des administrations publique	-3,6	-3,0	-2,9
Taux de prélèvements obligatoires	43,4	43,9	44,0
Dépense publique	53,5	53,8	53,6
Taux de croissance (en volume)*	1,8 %	1,7 %	1,6 %
Dette publique	64,7	65,8	66,0

* Déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac

La maîtrise de la dépense de l'État se traduirait par un objectif de stabilité en volume pour la troisième année consécutive, en redéployant les moyens vers les dépenses incompressibles et vers les priorités du Gouvernement.

La dépense des organismes sociaux ralentirait notablement, profitant de la fin de la montée en charge de différents dispositifs (mise en œuvre du plan dépendance, intégration au régime général des prestations retraites du régime IEG) et d'une nouvelle inflexion de la progression de la dépense maladie. L'Ondam ralentirait en effet une nouvelle fois, progressant de 2,5 % en valeur (2,7 % à périmètre constant), grâce à la montée en puissance de la réforme de l'assurance maladie ainsi qu'à de nouvelles mesures. Par ailleurs, les prestations chômage diminueraient, en lien avec l'amélioration du marché de l'emploi.

par le Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

En 2006, le déficit public se réduirait encore, à 2,9 points de PIB.

Avec une croissance du PIB entre 2 et 2^{1/2} %, plus élevée qu'en 2005, et avec un effort encore plus soutenu pour contenir la dépense publique, notamment d'assurance maladie, le déficit public serait de nouveau en réduction en 2006, en dépit de la disparition de la soulte des IEG.

La croissance spontanée des prélèvements obligatoires serait toujours dynamique, profitant de l'accélération de l'activité. Par ailleurs, les mesures d'allégement déjà décidées (dégrèvement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux, montée en charge des allègements Fillon, fin de la surtaxe additionnelle à l'IS...) seraient en partie compensées par la poursuite de l'augmentation des taux de fiscalité locale. Au total, le taux de prélèvements obligatoires s'inscrirait en légère hausse de 0,1 point de PIB, à 44,0 % du PIB.

Hors effet de la conjoncture et hors effet de la disparition de l'effet favorable lié à la soulte des IEG, l'amélioration structurelle du solde public serait de 0,5 point de PIB, grâce de nouveau à la bonne tenue des recettes et à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

L'accélération de l'activité (croissance entre 2 et 2^{1/2} %) et la nouvelle réduction du déficit public, à 2,9 points de PIB, contribueraient à contenir l'augmentation du taux d'endettement public l'année prochaine. De plus, les recettes de cession de participation (autoroutes) feraient plus que compenser les placements en titres privés réalisés par les régimes complémentaires de retraites dans l'objectif de diversifier leurs portefeuilles d'actifs. Au total, la dette publique augmenterait ainsi de seulement 0,2 point pour atteindre 66,0 points de PIB fin 2006.

La concrétisation des politiques de croissance engagées par le gouvernement et la poursuite de la maîtrise de la dépense permettraient de ramener les finances publiques à une situation proche de l'équilibre d'ici 2009.

Sous l'hypothèse d'une croissance annuelle à 2^{1/4} % entre 2007 et 2009 – associée à une croissance potentielle de 2 % prolongeant les tendances passées et tenant compte de l'impact du vieillissement démographique, le déficit public serait ramené aux alentours de 1,5 point de PIB en 2009. Ceci serait rendu possible par le franchissement d'une nouvelle étape en matière de maîtrise des dépenses de l'État et des organismes sociaux, l'État cherchant à faire mieux que le « 0 volume » et l'assu-

rance maladie revenant à l'équilibre à l'horizon 2009.

Cependant, avec la mise en œuvre des politiques engagées par le gouvernement pour le soutien structurel à la croissance – tant en matière de mobilisation de l'emploi que d'incitation à l'innovation –, il est raisonnablement permis d'escompter une augmentation de la croissance potentielle, qui approcherait 3 % en 2009. La croissance effective associée à ce scénario serait de 3 % chaque année entre 2007 et 2009. Les recettes fiscales s'en trouveraient spontanément plus élevées. Par ailleurs, en assurant une concertation accrue avec les collectivités locales, au moyen de la mise en place d'une conférence annuelle des finances publiques, le gouvernement pourrait espérer les associer dans le nouvel élan impulsé en matière de réduction de la croissance des dépenses. Ainsi, ces dernières réduiraient la progression de leurs dépenses avec pour objectif de les stabiliser à terme en euros constants. Dans ces conditions, le déficit public serait ramené à 0,1 point de PIB en 2009.

Encadré 1 : Évolution du solde structurel

Le solde des administrations publiques est affecté par la position de l'économie dans le cycle. On observe ainsi un déficit de recettes et un surplus de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses lorsqu'il lui est supérieur.

L'indicateur usuel de solde structurel vise à corriger le solde public effectif de ces fluctuations liées au cycle. La méthode d'évaluation du solde structurel consiste à

calculer, en premier lieu, la partie conjoncturelle du solde public, c'est-à-dire celle qui s'explique par la conjoncture, selon une méthodologie largement commune aux organisations internationales. En pratique, ce calcul repose notamment sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB, et que les dépenses –à l'exception notable des allocations chômage- ne sont pas sensibles à la conjoncture. Le solde structurel est ensuite calculé comme un « résidu », par différence entre le solde effectif et sa partie conjoncturelle.

Cet indicateur constitue une référence internationale pour l'appréciation de l'orientation des politiques budgétaires. Une fois éliminés les effets de la conjoncture, on retrouve en effet dans les évolutions du solde structurel :

- l'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques ;
- les mesures nouvelles concernant les prélèvements obligatoires.

Cependant, à côté de ces facteurs effectivement représentatifs de l'orientation de la politique budgétaire, le solde structurel en recouvre d'autres, sans doute moins pertinents :

a) **Le solde structurel est affecté par l'irrégularité de la relation entre la progression des recettes publiques et la croissance.** L'hypothèse d'élasticité unitaire des recettes au PIB¹, retenue dans le calcul du solde conjoncturel, n'est en effet valable qu'en moyenne sur un cycle économique. À court terme en revanche, on observe des fluctuations importantes de cette élasticité. Pour l'État par exemple, l'amplitude de l'élasticité des recettes fiscales est forte, du fait notamment de la variabilité de l'impôt sur les sociétés : l'élasticité des recettes fiscales nettes hors effet des mesures nouvelles peut ainsi varier entre zéro et deux. Retenir l'hypothèse d'une élasticité unitaire revient donc à répercuter entièrement en variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors même que ces fluctuations s'expliquent largement par la position dans le cycle économique. L'interprétation des variations du solde structurel s'en trouve donc sensiblement brouillée.

b) D'autres facteurs peuvent également intervenir comme les variations **des recettes hors prélèvements obligatoires** (la plupart des recettes non fiscales de l'État, par exemple). Par construction, ces évolutions n'étant pas tenues pour « conjoncturelles » viennent affecter le solde structurel.

Afin de s'en tenir aux facteurs dont la nature structurelle est le mieux établie, on peut donc retirer du solde structurel les effets d'élasticité et les recettes hors PO. L'indicateur qui en résulte, que l'on peut qualifier d'« effort structurel » ou de « variation discrétionnaire du solde structurel » retrace les seuls effets de maîtrise des dépenses et de mesures nouvelles de PO décidées par les pouvoirs publics. L'écart entre l'indicateur de variation du solde structurel et celui d'« effort structurel » peut être important.

(1) Cela signifie qu'une hausse nominale de 1 % de l'activité se traduit par une hausse de 1 % des recettes publiques.

En 2005, le solde structurel s'améliorerait de 0,4 point de PIB, hors effet des soultes². En 2006, il s'améliorerait une nouvelle fois, de plus de 0,5 point de PIB hors effet des soultes.

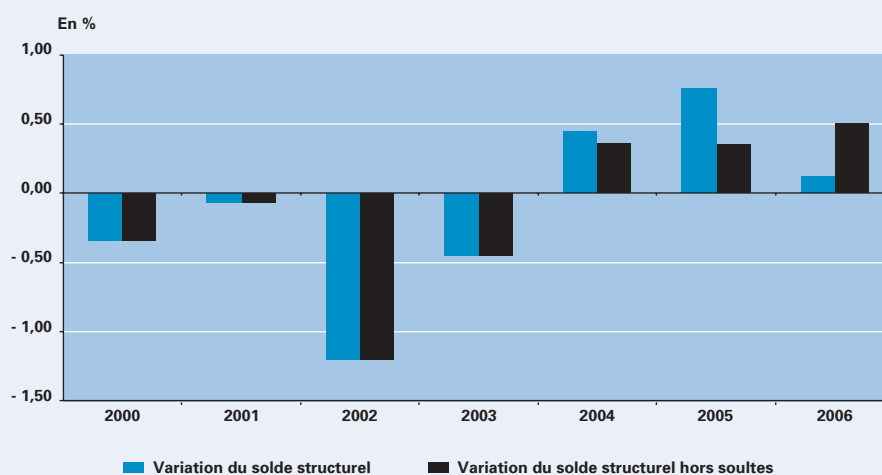
Tableau 2

Décomposition du solde structurel

	2004	2005	2006
Solde effectif	- 3,6	- 3,0	- 2,9
Solde conjoncturel : variation annuelle	0,1	- 0,1	0,0
Solde structurel : variation annuelle	0,4	0,8	0,1
Solde structurel hors effet soultes	0,4	0,4	0,5
Effort structurel	0,0	0,1	0,1
Gains dus à l'écart de progression des dépenses et du PIB	- 0,1	- 0,1	0,1
Mesures nouvelles sur les prélèvements obligatoires *	0,1	0,2	0,0
Autres (élasticité, recettes hors PO, soultes...)	0,4	0,7	0,0

* Il s'agit de l'ensemble des mesures nouvelles, y compris celles résultant de décisions des collectivités locales et des partenaires sociaux, et celles résultant de décisions antérieures à l'année couverte.

Variation du solde structurel



(2) En 2005, les IEG font un versement aux administrations publiques de 8,4 Mds€ pour l'adossé des retraites de leurs salariés à la CNAV et aux régimes complémentaires. En 2004, une soulte de 1,6 Md€ avait été reçue par les administrations publiques au titre de la prise en charge du démantèlement des sites nucléaires de Marcoule et Pierrelatte.

La dette des

Après une augmentation de près de 2 points de PIB en 2004, le ratio d'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht continuerait de progresser en 2005, mais dans une moindre mesure, passant de 64,7 points de PIB fin 2004 à 65,8 points de PIB fin 2005. L'effet favorable des recettes de cession d'actifs privés permettrait de neutraliser dans l'évolution de la dette l'effet des investissements en titres privés réalisés par le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) et les régimes complémentaires de retraites.

Fin 2006, le ratio d'endettement se stabiliserait pratiquement, à 66,0 points de PIB, l'affectation au désendettement de recettes de cessions de participation de l'État jouant favorablement sur le ratio d'endettement.

Le déficit public resterait toutefois supérieur au déficit permettant de stabiliser la dette, en 2005 comme en 2006.

Tableau 1

En points de PIB	2003	2004	2005	2006
Ratio d'endettement	62,8	64,7	65,8	66,0
Variation du ratio d'endettement ¹	4,6	1,9	1,1	0,2
dont effet PIB (solde stabilisant)	- 1,3	- 2,4	- 1,9	- 2,3
dont effet déficit	4,2	3,6	3,0	2,9
dont effet flux de créances	1,8	0,7	0,0	- 0,4

1) La variation du ratio d'endettement au PIB résulte de trois contributions : l'effet « dénominateur », issu de la croissance du PIB nominal (solde stabilisant : cf. encadré) et l'effet « numérateur » qui correspond à la variation de la dette nominale et qui recouvre lui-même deux facteurs : le déficit public de l'année et les flux de créances de l'année (ce sont les acquisitions d'actifs privés).

En 2004, l'augmentation du ratio d'endettement des administrations publiques a résulté de deux effets :

- Le besoin de financement des administrations publiques, bien qu'en retrait par rapport à 2003, s'est établi à un niveau supérieur de 1,2 point de PIB au déficit stabilisant ;
- Les acquisitions ou cessions d'actifs par les administrations publiques (flux de créances) ont significativement joué, pour 0,7 point, dans le sens d'une hausse du ratio d'endettement ; l'effet des cessions de participations a été plus que compensé par les investissements en actifs privés du FRR (4 Mds€) et des régimes complémentaires (5,7 Mds€).

En 2005, le ratio d'endettement continuerait d'augmenter, mais dans une moindre mesure, pour atteindre 65,8 points de PIB en fin d'année :

- la croissance du PIB en valeur (3 %), ne serait pas suffisante pour stabiliser le taux d'endettement en part de PIB : l'écart au déficit stabilisant serait encore d'environ 1 point de PIB ;
- les flux de créances seraient globalement neutres : d'une part, les cessions de participations et recapitalisations allégeraient la dette d'environ 9,4 Mds€ en 2005 ; d'autre part, le FRR continuerait d'investir en actifs privés et les régimes complémentaires de retraite resteraient en excédent et accumuleraient des actifs à hauteur de 5 Md€.

administrations publiques

En 2006, avec les cessions de participation, les flux de créances joueraient favorablement sur l'endettement, pour 0,4 point de PIB, compensant pratiquement l'effet du déficit qui serait supérieur de 0,6 point de PIB au déficit stabilisant. Le taux d'endettement se stabiliserait ainsi progressivement, atteignant 66,0 points de PIB en fin d'année.

Solde stabilisant la dette des administrations publiques

Lorsque le taux de croissance nominale du PIB est inférieur au taux d'intérêt apparent de la dette, la dette des administrations publiques tend spontanément à s'accroître sous l'effet d'un processus auto-entretenu (« effet boule de neige ») : la charge d'intérêt conduit à augmenter le déficit, ce qui augmente à nouveau la charge de la dette. Plus précisément, si on définit, à l'instant t :

- B_t : le solde public,
- BP_t : le solde public hors charge de la dette ou « solde primaire »,
- g : le taux de croissance du PIB nominal,
- D_t : la dette publique,
- Y_t : le PIB nominal,
- i : le taux d'intérêt apparent de la dette.

La dette vérifie l'équation d'accumulation suivante :

$$D_{t+1} = (1+i)D_t - BP_{t+1}$$

soit, exprimé en points de PIB

$$d_{t+1} = \frac{D_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{D_t}{Y_t} \frac{1+i}{1+g} - \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

d'où, au premier ordre

$$d_{t+1} = d_t(1+i-g) - bp_{t+1} \text{ avec } bp_{t+1} = \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

A encours de dette et taux d'intérêt donnés, on peut estimer un niveau d'excédent primaire (« solde primaire stabilisant ») qui permet de stabiliser la part de la dette dans le PIB. Avec les conventions précédentes, le solde primaire stabilisant la dette s'écrit :

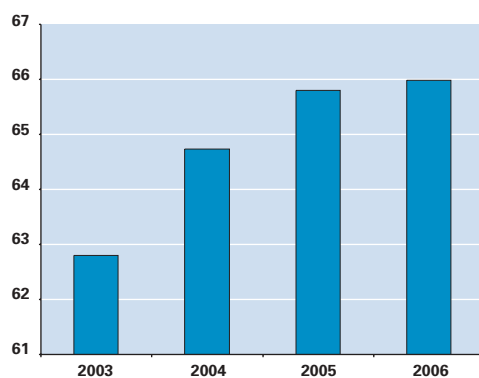
$$b\bar{p} = -(g-i) \times d_t$$

Ce solde primaire stabilisant dépend de l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt apparent de la dette publique. Plus cette différence est élevée, plus le solde primaire stabilisant est faible. On définit de façon équivalente le solde public stabilisant (i.e. y compris la charge des intérêts de la dette) qui permettrait de stabiliser la dette en points de PIB. Il s'écrit :

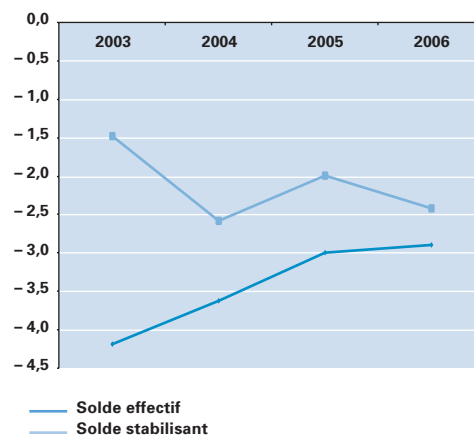
$$\bar{b} = -g \times d_t$$

En 2004, le solde public stabilisant était de $-2,6$ points de PIB. Sous l'effet d'une croissance en retrait, il se situerait autour de $-2,0$ points de PIB en 2005 avant de revenir à $-2,4$ points de PIB en 2006 avec l'accélération de l'activité.

**Ratio d'endettement au PIB
(en pts de PIB)**



**Solde effectif et solde stabilisant
(en %)**



L'évolution des

Après avoir cru de 1,8% en euros constants en 2004, la dépense publique ralentirait légèrement en 2005 et 2006 (respectivement + 1,7 % et + 1,6 % en euros constants¹). Les dépenses de l'État en comptabilité nationale² diminueraient de 0,2 % en euros constants en 2005, avant d'augmenter légèrement (+ 0,2 % en volume hors changements de périmètre) en 2006. La réforme du régime d'assurance chômage de 2002 atteint en 2005 son régime de croisière, tandis que la réforme de l'assurance maladie de 2004 commence à produire ses premiers effets. Les efforts de maîtrise des dépenses de santé s'amplifieraient en 2006 conduisant à une progression très modérée des dépenses sociales. Cependant, à cet effort de maîtrise des dépenses de l'État et des organismes de sécurité sociale ferait pendant le rythme encore soutenu des dépenses des collectivités locales en 2005 et 2006, tirées par l'investissement et la masse salariale. Par ailleurs, la mise en place de politiques publiques visant au développement des infrastructures de transport et des activités de recherche contribuerait à un ressaut des dépenses des organismes divers d'administration centrale en 2006 (mise en place et montée en charge de l'AFITF, de l'ANR et de l'AlI).

■ **En 2005, les dépenses publiques progresseraient de 1,7 % en euros constants, un rythme inférieur à celui de la croissance potentielle.**

La modération de la dépense de l'État et des organismes de sécurité sociale engendre une progression maîtrisée des dépenses publiques.

Pour la deuxième année consécutive, l'État réaliserait un effort important de maîtrise de ses dépenses : leur progression sera strictement cantonnée dans la limite de l'autorisation parlementaire.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale (ASSO) progresseraient sur un rythme modéré (+ 1,7 % en euros constants). Ce ralentissement de la dépense des ASSO par rapport aux années antérieures (+ 3,3 % en euros constants en 2003 et + 2,7 % en 2004) tient à deux éléments principaux :

- la réforme de l'assurance maladie (forfait de 1 €, parcours coordonné de soins, etc.) produit des effets sensibles sur la maîtrise des dépenses de santé ; l'ONDAM (Objectif national de Dépenses d'Assurance Maladie) devrait ainsi être respecté ;
- la réforme du régime d'affiliation à l'UNEDIC, décidée en 2002, a contribué au ralentissement des dépenses d'assurance chômage.

Ces facteurs de ralentissement l'emporteraient sur ceux alimentant le dynamisme de la dépense publique.

Les dépenses des organismes divers d'administration centrale (ODAC) – + 2 % en euros constants – et surtout celle des collectivités locales (+ 2,5 % en euros constants à périmètre constant) seraient marquées par un dynamisme plus important. Pour les premiers, des événe-

(1) La croissance en euros constants correspond à l'augmentation de la dépense publique déflatée par l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

(2) Outre celles du Budget Général – stabilisées en volume –, les dépenses de l'État comportent, au sens de la comptabilité nationale, certains prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union Européenne (4^e ressource) ainsi que les dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes.

dépenses publiques

ments exceptionnels (amende dans l'affaire Executive Life) ainsi que la mise en place d'organismes nouveaux, tels que l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), expliquent largement une croissance de la dépense au niveau de la croissance potentielle. Pour les administrations publiques locales (APUL), la croissance soutenue de l'investissement local (+ 5,5 % en valeur) et de la masse salariale (+ 4,7 %) constitue le principal élément explicatif de la vigueur de la dépense.

■ Outre la modération de la dépense de l'État, les efforts de maîtrise de la dépense des organismes de sécurité sociale contribueraient à un nouveau ralentissement de la dépense publique en 2006 (+1,6% en euros constants).

En 2006, la dépense de l'État en comptabilité nationale diminuerait de 4,7 % en euros constants par rapport à 2005. L'ampleur de cette décreue tient pour une grande part à la réforme du mécanisme de compensation des allègements de charges aux régimes de sécurité sociale : dans le cadre du projet de loi de finances 2006, les dépenses de transfert aux ASSO ont été réduites de 18,9 Md€ et compensées par un transfert de recettes fiscales à due concurrence. Hors changements de périmètre, les dépenses de l'État en comptabilité budgétaire sont stabilisées en volume pour la troisième année consécutive. Comme en 2004 et 2005, cette stabilisation en volume constituerait un élément important de modération de la dépense publique.

La maîtrise des dépenses de santé inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) constituerait en 2006 un facteur de décélération important de la dépense publique : la progression de l'ONDAM serait ainsi ramenée de 3,8 % en 2005 à 2,5 % en 2006 (2,7 % à périmètre constant). La dépense des ASSO contribuerait ainsi à hauteur de 0,6 point au ralentissement de la dépense des administrations publiques³. Le nouveau ralentissement des dépenses de santé proviendrait de la montée en charge des effets de la réforme de l'assurance maladie réalisée en 2005 et d'efforts supplémentaires réalisés en 2006, notamment en matière de politique du médicament (déremboursements de produits au service médical rendu insuffisant par exemple).

Les efforts réalisés par l'État et les organismes de protection sociale compenseraient largement le dynamisme de la dépense des deux autres secteurs des administrations publiques. La dépense des APUL progresserait à un rythme de 2,9 % en euros constants, malgré un ralentissement des dépenses d'investissement (+ 4,1 % en valeur). Cette progression tiendrait essentiellement à une augmentation significative de la masse salariale (+ 5,4 %).

Par ailleurs, la dépense des ODAC devrait croître à un rythme de 5,5 % en euros constants sous l'effet de la montée en charge des politiques publiques menées par des organismes tels que l'Agence pour l'Innovation Industrielle (AII) ou la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

(3) Voir encadré sur la partition de la dépense publique.

Tableau 1

Évolution des dépenses par sous-secteurs

	2004 Md€	2005 Évolution en volume*	2006 Évolution en volume*
État			
Budget Général	283,7	0,0 %	0,0 %
Comptabilité Nationale	374,6	- 0,2 %	- 4,7 %
à périmètre constant ¹		- 0,2 %	0,2 %
ODAC	56,5	2,0 %	5,9 %
APUL	178,7	2,8 %	3,1 %
à périmètre constant ²		2,5 %	2,9 %
ASSO	403,3	1,7 %	0,7 %
dont ONDAM (en valeur)		3,8 %	2,5 %
APU	881,8	1,7 %	1,6 %

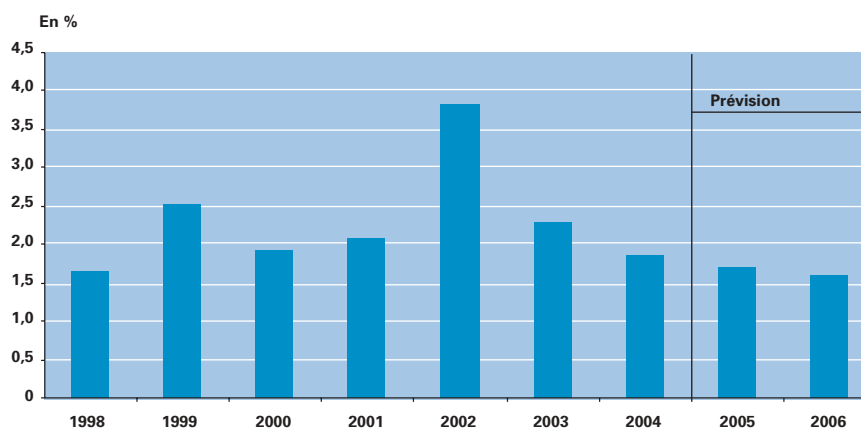
* en retenant pour déflateur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

1) Les changements de périmètres portent sur la suppression du transfert de 18,9 Md€ aux organismes de sécurité sociale au titre de la compensation des pertes de recettes dues au allègements de charges.

2) Les changements de périmètres portent sur l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et la régionalisation des transports ferroviaires avant 2004, le RMI à partir de 2004, l'acte II de la décentralisation en 2005 et 2006 et la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2006.

Lecture : Les évolutions en comptabilité nationale sont indiquées à périmètre courant. En 2006, les dépenses des différents secteurs des administrations publiques (APU) sont affectées par un changement de périmètre important (sortie du périmètre de la dépense du Budget Général de la compensation aux organismes de sécurité sociale des moindres recettes dues aux exonérations de charges, à hauteur de 18,9 Md€). Par ailleurs, le champ de la dépense de l'État, au sens de la comptabilité nationale, est plus large que celui du Budget Général. Elles comprennent en effet certains prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union Européenne (4^e ressource), ainsi que les dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes.

Graphique 1

Progression de la dépense publique
(corrigée des prix à la consommation hors tabac)

Partition de la dépense publique

L'examen des dépenses de chaque sous-secteur des administrations publiques ne permet pas forcément d'analyser facilement l'évolution de la dépense de l'ensemble des administrations publiques. Les dépenses de chaque sous-secteur comportent en effet les transferts versés à d'autres sous-secteurs des administrations publiques, qui n'ont pas d'effet sur la dépense des administrations publiques (on parle de consolidation). Ce point n'est pas anodin, car les transferts représentent environ 15% de la dépense publique.

On propose ici une « partition » de la dépense publique, au sens où les contributions de chacun des sous-secteurs se somment pour obtenir l'évolution de la dépense des administrations publiques : ces contributions sont obtenues en retranchant de la dépense d'un sous-secteur les transferts versés par ce sous-secteur aux autres administrations publiques. Par ailleurs, les principaux changements de périmètre ont été neutralisés (la prise en charge par les départements des dépenses de RMI à partir de 2004, le transfert des administrations de sécurité sociale à l'État des dépenses de pension des ouvriers d'État en 2006, etc.) de manière à restituer des contributions au taux de croissance de la dépense à périmètre constant.

Contributions à la croissance de la dépense publique

En volume en %	2004	2005	2006
Croissance de la dépense publique (en volume)	1,8 %	1,7 %	1,6 %
Contribution de l'État	0,4	0,2	0,2
Contribution des organismes divers d'administration centrale	- 0,3	0,0	0,2
Contribution des administrations publiques locales	0,7	0,5	0,6
Contribution des administrations de sécurité sociale	1,1	1,1	0,5

En 2004 et 2005, la contribution des administrations centrales (État et ODAC) à la croissance de la dépense publique serait négligeable, celle des collectivités locales représenterait environ un tiers de la croissance totale. La majeure partie de la croissance de la dépense publique serait imputable aux organismes de sécurité sociale. La décomposition de la croissance de la dépense publique devrait changer de physionomie en 2006. Si la contribution de l'État devrait rester stable, celle des ASSO diminuerait sous l'effet des mesures d'économies prévues, notamment sur l'assurance maladie. La contribution des ODAC deviendrait positive, essentiellement du fait de la montée en charge des politiques de soutien à la recherche et aux infrastructures génératrices de dépenses en direction du secteur privé, et la contribution des dépenses locales augmenterait légèrement.

L'évolution des

Cette fiche présente les principaux résultats relatifs à l'évolution des prélèvements obligatoires (PO) en 2005 et en 2006. Une description plus détaillée de ces évolutions, notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le « rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », autre document annexé au PLF.

Tableau 1

Évolution des prélèvements obligatoires sur la période 2004-2006

En points de PIB

	2004	2005	2006
État + organismes divers d'administration centrale	17,2 %	17,0 %	15,9 %
Administrations publiques locales	5,3 %	5,6 %	5,8 %
Administrations de sécurité sociale	20,5 %	20,9 %	22,1 %
Union européenne	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,4 %	43,9 %	44,0 %

Tableau 2

Élasticité des PO sur la période 2004-2006

	2004	2005	2006
Évolution effective des PO yc. mesures nouvelles	4,8 %	4,0 %	4,1 %
Évolution spontanée des PO, hors mesures nouvelles *	4,4 %	3,5 %	4,1 %
Croissance du PIB en valeur	4,0 %	3,0 %	3,7 %
Élasticité spontanée des PO	1,1	1,2	1,1

* Les mesures nouvelles retracent les décisions affectant les prélèvements obligatoires au cours de l'année afférente au PLF et PLFSS, ainsi que l'effet des mesures décidées antérieurement.

En 2005, le taux de prélèvements obligatoires devrait s'établir à 43,9 %, en croissance de 0,45 point par rapport à 2004. Cette croissance devrait recouvrir des trajectoires divergentes selon les sous-secteurs.

D'un côté, le taux de PO de l'État serait en recul, notamment sous l'effet des mesures de baisses d'impôt inscrites en LFI 2004 et LFI 2005. En effet, ces dernières (- 3,9 Mds€) contribueraient à baisser le taux de PO de l'État à hauteur de 0,2 point de PIB, en bénéficiant aux ménages (allègements des droits de succession, revalorisation de la PPE...) ainsi qu'aux entreprises (suppression d'une partie de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, extension du crédit d'impôt recherche...). Parallèlement, ces baisses d'impôts seraient compensées en partie par une croissance spontanée des PO dynamique, tirée par l'impôt sur le revenu et par la TVA. Enfin, les mesures de périmètre (transferts de TIPP et de taxe sur les conventions d'assurance aux collectivités locales, et de droits tabacs à la sphère sociale à hauteur de 2,5 Mds€) diminueraient le taux de PO de l'État de plus de 0,1 point supplémentaire.

Par ailleurs, le taux de PO des administrations de sécurité sociale enregistrerait une hausse de 0,4 point résultant en grande partie de la réforme indispensable de l'assurance maladie. Les mesures ciblées sur la CSG ainsi que l'augmentation de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés représenteraient plus de 3 Mds€, auxquels s'ajoutent les hausses de cotisations décidées par les partenaires sociaux. Ces hausses de prélèvements seraient toutefois en par-

prélèvements obligatoires

tie compensées par 1,7 Md€ d'allègements de charges supplémentaires sur les bas salaires et de mesures d'aides aux restaurateurs.

Enfin, le taux de PO des collectivités locales augmenterait de 0,3 point. En plus des changements de périmètre en leur faveur en provenance de l'État (+ 0,1 point de PIB), les collectivités locales bénéficieraient en 2005 du dynamisme des bases de leurs impôts directs (+ 3,2 %), à laquelle devrait s'ajouter l'impact financier d'importantes hausses de taux des impôts directs (en moyenne de + 3,5 %, correspondant à 1,8 Md€, soit 0,1 point de PIB).

En 2006, le taux de PO des administrations publiques se stabiliserait globalement à **44,0%**. L'élasticité des PO au PIB devrait atteindre une valeur légèrement inférieure au niveau de 2005 (1,1 après 1,2). La confirmation du dynamisme des recettes d'IR et de TVA, associée au rebond des recettes d'IS, devrait permettre à l'élasticité apparente des recettes fiscales de l'État au PIB de se maintenir à un niveau élevé (1,2, après 1,4 en 2005). Les prélèvements obligatoires des ASSO devraient progresser spontanément en phase avec l'activité économique (élasticité de 1,0). S'agissant des collectivités locales, l'élasticité de leurs prélèvements obligatoires devrait, quoiqu'en retrait par rapport à 2005 (1,3 après 1,6), rester sensiblement au dessus de l'unité. Les mesures nouvelles des PLF et PLFSS pour 2006 se traduiront par un allègement net cumulé sur les années 2006 et 2007 de 3,2 Mds€ : après un alourdissement des PO de 1,9 Md€ en 2006, ménages et entreprises bénéficieront en effet de baisses d'impôt à hauteur de 5,1 Mds€ en 2007.

S'agissant des ménages, les mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances représentent un allègement d'impôts de 590 M€ au profit des ménages en 2006 et de 4,9 Mds€ supplémentaires en 2007.

Le PLF 2006 réforme en profondeur l'impôt sur le revenu principalement en instaurant un barème simplifié, réduit à quatre tranches d'imposition et qui se traduira pour les contribuables par un gain fiscal de 3,6 Mds€ en 2007 ; par ailleurs, est institué un plafonnement des impôts directs d'État (impôt sur le revenu et ISF) et locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) à 60 % des revenus. De plus, une réforme de la prime pour l'emploi au profit des ménages modestes afin qu'elle devienne un véritable complément de rémunération pour les bas revenus et une réelle incitation à reprendre un emploi, devrait représenter un coût budgétaire de 500 M€ en 2006 et 500 M€ en 2007.

Par ailleurs, la prise en charge collective des enfants est améliorée par l'augmentation du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (300 M€ en 2007), tandis que la fiscalité des successions est facilitée dans le sens de l'incitation aux transmissions anticipées de patrimoine (soit 80 M€ en 2006).

Enfin, dans le cadre du PLFSS, est institué un prélèvement de CSG sur les intérêts générés par les PEL de plus de 10 ans, soit une augmentation de la CSG de près de 860 M€ en 2006.

Concernant les entreprises, si les mesures du PLF représenteront en 2006 1 Md€ supplémentaires de prélèvements sur les entreprises, ces dernières bénéficieront en 2007 d'un allègement de leur fiscalité d'environ 230 M€. En 2006, par ailleurs, les mesures votées antérieurement représentent un gain de 3,7 Mds€ pour les entreprises (allègements de charges sociales, suppression de la surtaxe d'IS, dégrèvement pour investissements nouveaux de TP). La réforme de la taxe professionnelle prévoit de limiter fortement le poids de cet impôt, en

allégeant la charge pesant sur les entreprises les plus taxées et sur celles qui investissent, sous la forme de l'instauration d'un plafonnement effectif de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, et la pérennisation d'un dégrèvement au titre des investissements nouveaux. L'ensemble de ces deux mesures aboutit à un allègement de 3,2 Mds€ à terme.

En outre, l'aménagement du crédit d'impôt recherche représentera un gain pour les entreprises de 40 M€ en 2006 et de 220 M€ en 2007 tandis que les exploitants agricoles bénéficieront d'un allègement de taxe foncière sur le non bâti à hauteur de 140 M€ en 2006.

A contrario, des mesures de simplification et de rationalisation d'avantages fiscaux permettront de dégager des recettes complémentaires pour l'État. Ces mesures sont relatives à la simplification et le rééquilibrage de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) (+ 500 M€ en 2006 et + 150 M€ en 2007), la non déductibilité des provisions pour titres de participation à hauteur des plus-values latentes sur titres de même nature (+ 115 M€), la réintégration au résultat imposable des emprunts TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée) soit + 385 M€ en 2006, corrigés en partie en 2007 à hauteur de 135 M€, et l'accélération de la réforme du financement de l'apprentissage pour 200 M€.

Il convient aussi de signaler que dans le cadre du Plan d'urgence pour l'emploi, le Gouvernement a décidé d'alléger les conséquences financières pour les entreprises du passage du seuil des 10 salariés. Les exemptions de trois cotisations (participation à l'effort de construction, contribution au fond national d'aide au logement, contribution à la formation professionnelle) sont étendues pour les entreprises de 10 à 20 salariés pour un coût de 470 M€ en 2006.

Le PLFSS 2006 prévoit en outre une taxe exceptionnelle sur l'industrie pharmaceutique qui rapporterait 300 M€ en 2006, la fin de l'abattement temps partiel existant depuis 1992 (100 M€) ou encore l'extension de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (C3S) au secteur public relevant du secteur marchand (140 M€).

Enfin, dans le prolongement de la réforme des retraites et des efforts de retour à l'équilibre des comptes sociaux, partenaires sociaux et État devraient augmenter en 2006 certains taux de cotisations (AGIRC, CNAV et AT-MP) soit un relèvement des prélèvements sociaux de 1 580 M€.

Enfin, il convient de prendre en compte l'impact en 2006 des mesures antérieures, notamment celles prises en 2004 et 2005.

Il s'agit principalement des mesures suivantes :

- le dégrèvement de TP pour investissement nouveau : celui-ci aura un impact de - 1,3 Md€ en 2006 et de - 1,1 Md€ supplémentaire en 2007 ;
- la deuxième tranche de la suppression de la majoration de 3 % sur l'IS (0,5 Md€);
- le crédit d'impôt en faveur de l'accession à la propriété (0,5 Md€);
- et l'augmentation des abattements applicables aux successions (0,4 Md€).

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mesures nouvelles en prélèvements obligatoires.

Tableau 3

Principales mesures nouvelles et leur incidence sur les prélèvements obligatoires en 2006 (en M€)

	2006
État	- 4 730
PLF 2006	400
<i>Mesures d'allègements en faveur des ménages</i>	- 590
<i>Mesures d'allègements en faveur des entreprises</i>	- 210
<i>Mesures d'harmonisation et de simplification</i>	1 200
Plan d'urgence pour l'emploi	- 470
Autres mesures prises antérieurement	- 3 800
Allègements de cotisations sociales ¹	- 860
Sécurité sociale	3 210
PLFSS 2006	1 660
Hausses de cotisations au régime général	1 300
Hausses de cotisations décidées par les partenaires sociaux	280
Autres mesures sécurité sociale ²	- 30
Autres mesures³	40
TOTAL	- 1 480

(1) Budgétairement, ces mesures ont un impact sur l'État ; mais en comptabilité nationale, elles ont un impact sur les PO des administrations de sécurité sociale.

(2) Il s'agit notamment de l'impact sur les cotisations sociales et sur la CSG du changement du mode de recouvrement des indépendants, de l'incidence sur les prélèvements sociaux de la suppression de l'avoir fiscal.

(3) Elles comprennent les autres mesures de périmètre, et notamment celles qui ne correspondent pas à des transferts entre sous-secteurs d'administrations publiques, tels le transfert hors APU de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, ou l'intégration de recettes précédemment hors APU tels l'adossment du régime RATP au régime général, ou la budgétisation des droits de licence sur la rémunération des débiteurs de tabac.

La prévision des recettes fiscales

Les prévisions de recettes de l'État pour l'année en cours et pour l'année suivante sont établies selon des approches différentes.

Pour l'année en cours, la prévision de recette est étayée par la connaissance des recouvrements sur les sept premiers mois de l'année : elle permet ainsi de formuler une évaluation robuste à partir de données réelles.

L'exercice est en revanche plus complexe s'agissant des recettes de l'année suivante. Les prévisions de recettes donnent lieu à un travail analytique ligne par ligne. Elles ne procèdent aucunement d'une projection globale du niveau des recettes, qui résulterait par exemple du choix ex ante d'une élasticité à la croissance. La prévision consiste à définir le comportement de l'assiette de l'impôt au regard des indicateurs macroéconomiques pertinents (rarement le PIB à lui seul), à calculer les droits qui en découlent (barèmes, taux) en tenant compte de la législation fiscale courante, et enfin à reproduire la mécanique de recouvrement (taux de recouvrement courant, éventuels effets de bord entre exercices...).

Au-delà de cette différence d'approche, la méthode utilisée pour la prévision des recettes sur les deux années est la même et se déroule en deux étapes. En premier lieu une évolution « spontanée » des recettes est déterminée. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, on prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») afin de déterminer un montant de recettes à législation courante¹. La présente fiche s'attache essentiellement au premier de ces deux aspects.

Tableau 1

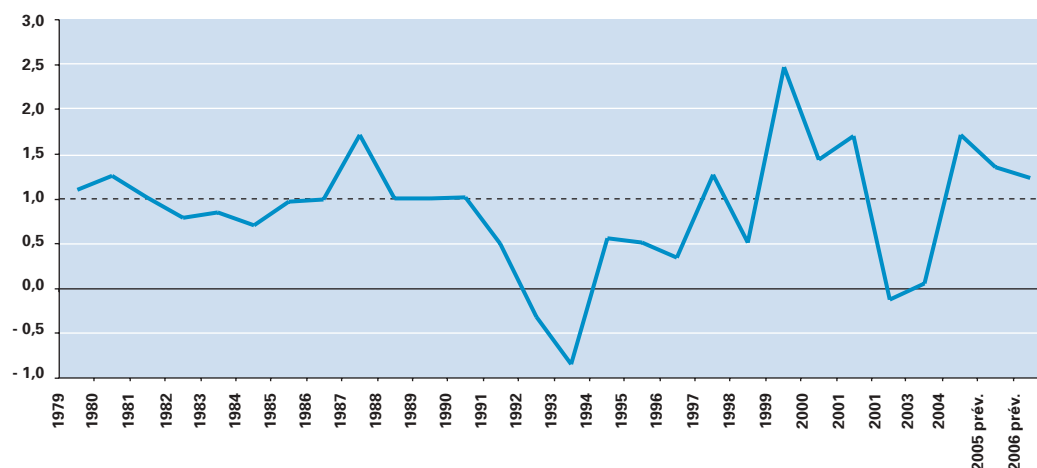
Élasticité des recettes fiscales nettes en 2004, 2005 et 2006

	2004	2005	2006
PIB en valeur (en %) (1)	4,0 %	3,0 %	3,7 %
Évolution à législation et périmètre constants (en %) (2)	6,8 %	4,1 %	4,6 %
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	1,7	1,4	1,2

(1) Le tome I de *l'Évaluation des Voies et Moyens* retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2006. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans le *Rapport présentant l'évolution des prélèvements obligatoires des administrations publiques, document annexé au PLF 2006*.

de l'État en 2005 et 2006

Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB



En 2004, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes de l'État a atteint 6,8 %, soit une élasticité au PIB de 1,7. Elle a été notamment portée par une TVA dynamique qui a progressé spontanément de + 6,4 %, grâce à une forte consommation des ménages et un investissement logement nettement plus dynamique que le PIB, et par la croissance spontanée de l'impôt sur les sociétés (+ 10,8 %) qui a profité d'une accélération sensible du bénéfice fiscal des entreprises en 2003.

En 2005 et 2006, l'élasticité des recettes fiscales nettes au PIB reviendrait progressivement vers 1. En 2005, les recettes fiscales nettes de l'État devraient progresser de 4,1 % à législation constante. L'élasticité des recettes à l'activité serait alors de 1,4. En 2006, la croissance spontanée des recettes fiscales devrait être plus dynamique – mais également plus en phase avec l'évolution de la conjoncture – s'établissant à 4,6 %, soit une élasticité des recettes fiscales au PIB de 1,2.

Le dynamisme des recettes fiscales résulterait principalement de la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée et de celles de l'impôt sur le revenu en 2005 et de l'impôt sur les sociétés en 2006.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions attendues pour 2005 et 2006 de la contribution respective des principaux impôts à la croissance spontanée des recettes totales de l'État des principaux impôts.

Tableau 2

Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

Contributions des différents impôts	Niveau 2004 (en Md€)	2005	2006
TVA	121,0	2,2 %	2,0 %
Impôt sur les sociétés	38,7	0,3 %	1,2 %
Impôt sur le revenu	53,4	1,4 %	0,8 %
Autres recettes fiscales	52,6	0,2 %	0,6 %
Progression spontanée des recettes fiscales nettes	265,7	4,1 %	4,6 %

La TVA : le montant de recettes de TVA nette pour 2005 prévu réévalué à l'occasion du PLF 2006 s'établit à 126,4 milliards d'euros, montant légèrement révisé à la baisse par rapport à la loi de finances initiale (- 0,8 Md€) au vu des recouvrements effectués depuis le début de l'année. À législation constante, les recettes de TVA (+ 4,5 % en 2005 et + 4,3 % en 2006) devraient être légèrement plus dynamiques que les assiettes taxables (+ 3,8 % en 2005 et + 3,8 % en 2006) portées par la vigueur de la consommation des ménages et de l'investissement des sociétés non financières et des ménages.

L'impôt sur les sociétés : le tassement de l'impôt sur les sociétés en 2005 (+ 1,8 % de croissance spontanée, après 9,5 % en 2004) résulte de la croissance modérée du bénéfice fiscal des entreprises en 2004. Compte tenu du mode de recouvrement spécifique de l'IS par acomptes et solde qui amplifie l'effet des variations du bénéfice fiscal sur les recettes spontanées d'IS, la révision du bénéfice fiscal a entraîné une forte révision à la baisse des recettes prévues pour 2005 (- 3,3 Mds€). Pour l'année 2006, la progression robuste des résultats comptables des entreprises devrait porter le produit de l'IS à 41,5 Mds€.

L'impôt sur le revenu : en 2005 et 2006, les recettes de l'impôt sur le revenu devraient rester relativement dynamiques. Ce dynamisme est en partie imputable à la croissance des pensions versées en 2004 et en 2005 (+ 4,6 % et + 4,9 % respectivement), ainsi qu'à l'effet du rebond des marchés boursiers sur les plus-values à taux proportionnel.

Les autres recettes : les autres recettes qui constituent un ensemble hétérogène (taxe intérieure sur les produits pétroliers, droits d'enregistrement...) contribuent diversement à la croissance spontanée des recettes fiscales nettes. D'un côté, en 2005 et 2006, la valorisation des actifs mobiliers du fait du rebond de la bourse et le dynamisme du marché de l'immobilier dynamiseraient certaines recettes tels que les droits de mutation à titre gratuit (les successions principalement) et l'ISF, cette tendance s'observant nettement dans les recouvrements intervenus depuis le début de l'année. De l'autre, le renchérissement du prix du baril de pétrole depuis le début 2005 devrait continuer de peser sur la consommation de carburants et sur le niveau des recettes de TIPP en 2005 et 2006. Globalement, l'ensemble des autres recettes contribuerait à hauteur de 0,2 et 0,6 point à la croissance spontanée des recettes en 2005 et 2006.

Le compte de

Cette année, pour la première fois, le budget sera intégralement présenté, discuté et exécuté selon les modalités prévues par la LOLF, en missions et programmes, en associant aux crédits budgétaires la formulation d'objectifs dont l'atteinte sera mesurée par des indicateurs. Cette réforme poursuit trois objectifs principaux : plus de démocratie en associant plus étroitement le Parlement aux choix budgétaires et au suivi de l'exécution ; plus d'efficacité, avec un souci constant de performance de la dépense publique et de qualité du service rendu, contribuant au redressement des finances publiques ; plus de responsabilités pour les agents publics, qui seront mobilisés sur des objectifs à atteindre.

Le déficit du projet de loi de finances pour 2006 s'établit à 46,8 Mds€, soit une stabilisation par rapport à la prévision d'exécution pour 2005.

■ L'évolution des recettes fiscales et non fiscales à périmètre constant : + 5,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005 (+ 8,8 Mds€ hors prélèvements sur recettes).

Les prévisions de recettes fiscales nettes pour l'année 2006 se fondent sur une base 2005 légèrement revue à la baisse. Révisées à 269,7 Mds€, les recettes fiscales nettes sont en 2005 en retrait de 2 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale. Cette prévision s'explique principalement par la révision à la baisse de l'impôt sur les sociétés, les autres recettes s'inscrivant globalement en hausse par rapport aux évaluations initiales.

Les recettes fiscales nettes pour 2006 s'établissent à 278,0 Mds€, en progression de 8,3 Mds€ par rapport aux dernières prévisions pour 2005, avant les mesures nouvelles du projet de loi de finances et hors toute mesure de périmètre. À ce montant s'ajoutent :

- l'effet des mesures nouvelles d'allègements pour un total de 800 M€, dont les ménages sont les principaux bénéficiaires, notamment au titre du renforcement de la PPE (500 M€) et des mesures en faveur des transmissions anticipées de patrimoine et dotations familiales (80 M€), financées par des mesures d'harmonisation et de simplification fiscale (+ 1 Md€) ;
- l'impact des transferts de recettes qui minorent les recettes fiscales de 20,7 Mds€, du fait principalement d'un transfert de recettes aux organismes de sécurité sociale à hauteur de 18,9 Mds€ au titre de la compensation des exonérations de cotisations sociales, de l'affectation à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) de la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes (0,5 Md€) et d'un transfert de recettes aux régions et départements en compensation de transferts de compétences (0,4 Md€).

Avant intervention des mesures de périmètre et de transferts de recettes, *les recettes non fiscales* hors recettes d'ordre sont prévues à 35,5 Mds€ pour l'année 2006, soit une augmentation de 2,2 Mds€ par rapport à la LFI 2005 et de 1,1 Md€ par rapport au dernier état de la prévision 2005. Cette augmentation tient à la progression des dividendes d'entreprises non financières et à diverses recettes ponctuelles. On note, a contrario, l'impact négatif de l'absence à compter de 2006 des versements de la CADES (– 3 Mds€).

Deux mesures principales de périmètre ramènent ce montant à 24,8 Mds€, l'une portant sur l'affectation des recettes de retenues pour pensions au nouveau compte d'affectation spéciale relatif aux pensions, la seconde portant sur l'affectation des produits de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État au nouveau compte d'affectation spéciale relatif à la valorisation du patrimoine immobilier de l'État.

I'État (PLF 2006)

■ À structure constante, les dépenses du budget général de l'État progressent de + 4,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005 (+ 1,8 %)

À périmètre constant, les dépenses du budget général progressent de 4,9 Mds€, soit comme l'inflation prévisionnelle (+ 1,8 %) ce qui correspond à une stabilisation en volume par rapport au niveau de la loi de finances initiale 2005. Pour la troisième année consécutive, les dépenses de l'État sont donc stabilisées.

La maîtrise des dépenses dans la durée a supposé un effort important de redéploiement afin de dégager des moyens au profit des priorités du Gouvernement. Les facteurs de rigidité de la dépense publique sont en effet importants. L'accumulation de déficits budgétaires depuis 24 ans conduit l'État à supporter un service de la dette qui représente aujourd'hui près de 14 % du budget général. L'État doit par ailleurs faire face à la montée en charge des dépenses de pensions des fonctionnaires dans un contexte démographique où les départs à la retraite s'accroissent. Les dépenses de pensions civiles et militaires, indexées depuis 2003 sur les prix, progressent en 2006 de 2 Mds€.

Pour faire face à ce phénomène de rigidité croissante de la dépense, le Gouvernement a modernisé en profondeur la procédure budgétaire afin de pouvoir identifier des économies structurelles bien en amont des traditionnelles conférences budgétaires.

Au total, cette politique budgétaire active a permis de dégager des marges de manœuvre afin de financer les secteurs prioritaires.

– **À travers le budget 2006, le Gouvernement a souhaité agir pour tous, pour l'emploi et dans le sens d'une plus grande justice sociale** : ainsi, le plan de cohésion sociale et le plan d'urgence pour l'emploi annoncé par le Premier ministre en juin dernier seront mis en œuvre. S'ajoute à cet effort la montée en puissance du plan « services à la personne ».

– **Le budget 2006 poursuit la consolidation de l'État dans ses composantes régaliennes.** Cet effort est la réponse à une légitime attente de nos citoyens en matière de sécurité. Les choix du Gouvernement en la matière sont fondés sur l'exigence républicaine mais également sur la nécessité de donner à notre pays les moyens nécessaires à son ambition internationale.

Les lois de programmation (LPM, LOPJ et LOPSI) seront ainsi pleinement respectées : une enveloppe totale de + 1,6 Md€ est ainsi consacrée aux budgets de la défense, de la justice et de l'intérieur. **Les moyens consacrés à l'aide publique au développement (APD)** permettront à la France d'atteindre en 2006 le seuil de 0,47 % du revenu national brut consacré au développement, avant de nous conformer en 2007 à l'objectif de Monterrey qui est de 0,50 % du RNB.

– **Afin de préparer la France aux défis technologiques de demain**, une enveloppe de moyens d'1 Md€ a été dégagée pour la deuxième année consécutive dans le cadre du plan national en faveur de la recherche.

■ Les prélèvements sur recettes sont en hausse en 2006 de 2,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005.

Le contrat de croissance et de solidarité entre l'État et les collectivités locales est reconduit. Ces dernières continueront à bénéficier des fruits de la croissance. A structure constante, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales augmentent ainsi de 1,5 Md€. Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, enfin, s'établit à 18,0 Mds€

(+1,4 Md€ par rapport à la LFI 2005), après une exécution prévisionnelle en 2005 de 17,3 Mds€. Année charnière, l'année 2006 est la dernière étape des perspectives financières 2000-2006 où se conjuguent la montée en puissance du coût de l'élargissement et la fin de la programmation 2000-2006 des fonds structurels.

■ **L'excédent des comptes spéciaux est en progression de 1,4 Md€**

L'excédent global des comptes spéciaux, en progression de 1,4 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2005, résulte principalement de trois comptes :

- **le compte d'affectation spéciale « Pensions »** qui dégage un excédent de 1 Md€ : cet excédent est la conséquence de la constitution du fonds de roulement nécessaire afin que ce compte, dont le total des dépenses dépasse 46 Mds€, ne présente jamais un découvert de trésorerie, conformément aux dispositions de la LOLF¹ ;
- **le compte de gestion active de la dette** qui enregistrera + 510 M€ de solde positif en 2006, contre 350 M€ en loi de finances initiale 2005, au titre des gains sur les opérations de gestion active conduite par l'Agence France Trésor ;
- **le compte des prêts à des Etats étrangers** qui sera en excédent de + 373 M€.

■ **Le PLF 2006 intègre enfin des mesures de rationalisation et de clarification qui se traduisent par des modifications de périmètre.**

Outre les transferts de compétence aux collectivités locales, l'adossement du risque maladie de l'ENIM au régime général et les transferts au titre du financement de l'AFITF, ces mesures résultent pour l'essentiel de la mise en œuvre de la LOLF :

- la création du compte d'affectation spéciale « Pensions », qui se traduit par une importante mesure de périmètre de 10,0 Mds€ ;
- la rationalisation de la gestion immobilière de l'État par la mise en œuvre d'une expérimentation des loyers budgétaires sur trois ministères ;
- la budgétisation en application de la LOLF d'une partie du budget annexe de l'aviation civile (BAAC), du compte de tiers débitants de tabacs, du compte d'affectation spéciale « Fonds national de développement du sport » et d'une partie du compte d'affectation spéciale « Fonds de modernisation de la presse ».

(1) En application de l'article 21 de la LOLF, le projet de loi de finances pour 2006 institue un compte spécial des pensions qui regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses relatives aux pensions servies aux agents civils et militaires, ainsi qu'aux ouvriers d'État. Il incarne au plan comptable et budgétaire un régime de retraite des agents de l'État.

Passage du solde budgétaire au déficit de l'État.

En application de l'article 50 de la LOLF, le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances « explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'État tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France (...) ».

Le passage du solde d'exécution des lois de finances au déficit de l'État au sens de la comptabilité nationale s'obtient par l'intermédiaire de différentes corrections.

- **En application de la logique des « droits constatés », en ramenant à l'exercice concerné, l'enregistrement de certaines dépenses** (par exemple l'allocation aux adultes handicapés ou les exonérations de cotisations sociales) **et recettes** (ainsi de la taxe sur la valeur ajoutée ou de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) du budget général ;

- **En retraitant des opérations budgétaires en opérations financières ou de patrimoine.** Sur le budget général, elles correspondent essentiellement à des dépenses concernant la participation de la France à certains organismes internationaux ainsi que du versement à l'Agence Française de Développement lié à l'annulation de dettes Dakar. En recettes, il s'agit principalement de l'annulation du versement annuel de la CADES à l'État qui représente de l'annuité de la dette des administrations de sécurité sociale que l'État avait financé en 1993, traité par les comptes nationaux comme un prêt entre administration et enregistré au bilan de l'État comme une diminution de créance financière. S'agissant des Comptes spéciaux du trésor, les recettes de privatisation relatives à des sociétés non financières sont traitées en comptabilité nationale en opérations financières. De même, les prêts et avances consentis par l'État ainsi que les remboursements sont quasi¹ intégralement retracés en opérations financières.

- **En intégrant des opérations non budgétaires de remises de dettes, principalement aux États étrangers.**

Par ailleurs, la mise en place de partenariats public-privé pourra également, selon le partage des risques opéré entre l'État et les opérateurs privés (cf encadré), avoir un impact sur le passage entre solde budgétaire et besoin de financement. En 2005 et 2006, il n'a pas été enregistré d'impact à ce titre.

(1) Le solde du compte d'avances aux collectivités territoriales n'est pas considéré comme une opération financière et impacte directement le déficit public.

Les partenariats public-privé

L'introduction de la possibilité de mise en place des PPP en France est récente. Le contrat de partenariat a été créé par l'ordonnance du 17 juin 2004. La mission interministérielle d'appui à la réalisation de contrats de partenariat public-privé, créée par un décret du 19 octobre 2004, a été officiellement installée auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie le 27 mai 2005.

Un certain nombre de projets sont déjà envisagés, pour l'essentiel émanant de l'Etat et des établissements publics. Une nouvelle impulsion à l'identification de projets a d'ailleurs été donnée par le ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie dans le courant de l'été 2005. Les premiers projets sont en cours de lancement dans des domaines variés : réalisation d'infrastructures autoroutières ou ferroviaires, projets immobiliers concernant des constructions universitaires, hospitalières ou relevant du ministère de la justice, projets relatifs aux nouvelles technologies, ...

Pour apprécier l'effet de ce type de contrat sur les finances publiques dans le cadre de la comptabilité maastrichtienne, le principal critère est celui du partage des risques effectué entre l'administration et le partenaire privé. Dans son communiqué du 11 février 2004, Eurostat recommande que les PPP soient classés comme actifs non publics et ne soient donc pas enregistrés dans le bilan des administrations publiques si les deux conditions suivantes sont réunies : (1) le partenaire privé supporte le risque de construction et (2) le partenaire privé supporte au moins l'un des deux risques suivants : celui de disponibilité ou celui lié à la demande.

Concrètement, selon la nature du montage envisagé, il est possible de se trouver dans deux cas de figure exclusifs l'un de l'autre :

- soit l'équipement est considéré comme la propriété du partenaire privé, et seul les paiements périodiques effectués par l'Etat, considérés comme des achats de services, affectent le déficit public au fur et à mesure qu'ils interviennent, le montage étant alors qualifié de « *déconsolidant* », dans ce cas les paiements affectent de la même manière solde budgétaire et besoin de financement au sens de Maastricht ;
- soit l'équipement est considéré, dès sa mise en service comme la propriété de l'État : le déficit et la dette sont alors affectés, à cette date, du montant correspondant à la valeur totale de l'équipement, les paiements périodiques correspondant alors pour l'essentiel à l'amortissement d'un prêt et le montage

(2) Lorsque les critères précédents ne permettent pas d'aboutir à une décision sur l'attribution de l'équipement, Eurostat conseille de faire intervenir les critères supplémentaires que sont :

- l'existence de garanties apportées par l'Etat au financement des investissements de l'opérateur,
- la possibilité offerte à l'Etat de prendre possession des équipements à l'échéance du contrat, pour un versement très inférieur à la valeur résiduelle des équipements.

Dans ces deux cas, le montage est alors considéré comme consolidant.

étant alors « consolidant »². Dans ce cas, le traitement comptable est identique à celui du crédit bail : le besoin de financement est impacté la première année de la dépense correspondant à l'investissement et les années suivantes des flux correspondants aux frais financiers et au fonctionnement.

Il n'est pas enregistré d'impact sur le déficit public au titre des partenariats publics-privés en 2005 et 2006.

En 2005, le déficit au sens de la comptabilité nationale serait supérieur de 8,8 Mds€ à la dernière prévision d'exécution du solde budgétaire (46,8 Mds€) et s'établirait à – 55,6 Mds€. Cet effet résulterait de :

- – 1 Mds€ du passage en droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général ;
- – 7 Mds€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières, notamment le dernier versement de la CADES au budget général et les recettes financières réalisées sur le compte d'affectation spécial des participations financières de l'État ;
- – 0,8 Md€ au titre des remises de dettes en faveur d'États étrangers.

Pour 2006, le besoin de financement de l'État s'établirait à – 49,0 Mds€, soit une dégradation de – 2,2 Mds€ par rapport au déficit budgétaire associé au PLF pour 2006 (– 46,8 Mds€) qui s'explique par :

- – 0,3 Md€ de droits constatés intégrant le retraitement comptable de la soulte versée par l'État à la RATP. Seule une fraction sera versée en 2006 en comptabilité budgétaire, cependant, le versement doit, selon les systèmes français et européen de comptabilité nationale, être enregistré en une seule fois en comptabilité d'exercice ;
- – 0,8 Md€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières, à la fois sur le budget général (par exemple des participations à des organismes internationaux) et les comptes spéciaux (notamment les prêts consentis par l'État et les recettes financières réalisées sur le compte des participations financières de l'État) ;
- – 1,1 Md€ résultant d'opérations non budgétaires de l'État, mais qui impactent son besoin de financement (il s'agit principalement de remises de dettes publiques accordées dans le cadre du « Club de Paris »).

La situation financière des administrations

Le besoin de financement des APUL, apparu en 2004 pour la première fois depuis 1995, demeurerait en 2005 et 2006. Le rythme des dépenses, hors effet des transferts de compétences, resterait très dynamique (+ 5,5 % en 2004, + 4,3 % en 2005 et + 4,6 % en 2006). Les recettes fiscales des APUL continueraient de progresser sur un rythme soutenu.

■ **Hors transferts d'impôts nationaux¹, les recettes des APUL augmenteraient en 2005 et 2006 (+ 4,8 % en 2005 et + 4,7 % en 2006 après + 4,3 % en 2004), en raison notamment d'une pression fiscale accrue et de la vigueur des assiettes immobilières.**

- Hors transferts d'impôts nationaux, **les ressources fiscales** des APUL² progresseraient de 6,3 % en 2005 en raison principalement d'une forte progression des taux d'imposition (+ 3,5 % d'augmentation des taux, tous niveaux de collectivités locales confondus) et des droits de mutation liée à la bonne tenue du marché immobilier. En 2006, la croissance des ressources fiscales resterait élevée (+ 6,6 %) du fait de la vigueur des bases d'imposition et des droits de mutation.

La part supportée par l'État (transfert de fiscalité)³ connaîtrait une forte progression les deux années (+ 8,1 % en 2005 et + 13,5 % en 2006) en raison de la mise en place des dégrèvements de taxe professionnelle sur les investissements nouveaux et des mesures anti-délocalisation.

- Les APUL bénéficient également, et pour une part importante (un tiers de leurs ressources totales), de **transferts en fonctionnement et en investissement** venant principalement de l'État et des autres secteurs des administrations publiques.

En 2005, ces transferts ralentiraient à périmètre courant (+ 1,2% après + 5,0 % en 2004) en raison de deux principaux facteurs :

- la substitution d'une fraction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux départements par un transfert de taxe sur les conventions d'assurance (TCA) pour 900 M€ afin de contribuer au financement des services d'incendie et de secours (SDIS) ;
- la substitution d'une partie de la dotation de décentralisation de la formation professionnelle par une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage (198 M€).

Toutefois, à périmètre constant, l'évolution des transferts serait de 3,2 %, soit un rythme plus élevé que l'inflation.

En 2006, les transferts aux collectivités locales accéléreraient à nouveau à périmètre courant à + 3,6 %, malgré la poursuite des transferts de fiscalité. En particulier, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) transférerait 600 M€ aux départements en compensation de la création de la prestation de compensation du handicap (PCH). À périmètre constant, l'évolution des transferts atteindrait + 2,9 %.

- Les autres ressources (revenus du domaine, tarifs des services publics locaux) des APUL, progresseraient en 2005 et 2006 de 4,3 % et 2,8 %.

(1) Le transfert de TIPP et de TCA vise à compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (cf. liste des compétences transférées en note 5).

(2) Impôts locaux et part supportée par l'État.

(3) Pour l'essentiel : remboursements de dégrèvements, dotation de compensation de la taxe professionnelle, compensation des exonérations de fiscalité locale.

publiques locales (APUL)

	Montant 2004 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2005/2004	Évolution 2006/2005
Total ressources (hors transfert de fiscalité*)	171,8	100	4,8 %	4,7 %
Y compris transfert de fiscalité	176,8		5,2 %	5,0 %
Ressources fiscales (hors transfert de fiscalité)	83,0	49,7	6,3 %	6,6 %
Y compris transfert de fiscalité	88,0		8,1 %	6,5 %
dont recouvrements (hors transfert de fiscalité)	70,4	42,6	6,0 %	5,3 %
Y compris transfert de fiscalité	75,4		8,1 %	5,4 %
dont part supportée par l'État	12,6	7,1	8,1 %	13,5 %
Transferts	57,7	32,6	1,2 %	3,6 %
dont fonctionnement	49,3	27,9	- 0,1 %	3,9 %
dont investissement	8,4	4,7	8,9 %	1,7 %
Autres ressources	31,1	17,6	4,3 %	2,8 %

* Transfert de TIPP en 2004, 2005 et 2006 et de TCA en 2005 et 2006.

■ À périmètre constant, la dépense locale resterait dynamique en 2005 et 2006, notamment la masse salariale et l'investissement.

Hors impact de l'acte II de la décentralisation (dont RMI notamment) et de la création de la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2006, la dépense locale progresserait de 4,3 % en 2005 et 4,6 % en 2006 en valeur :

- **Les dépenses d'investissement continueraient de progresser sensiblement** en 2005 et 2006. Après une progression autour de 7 % en valeur en 2003 et 2004, l'investissement des APUL progresserait de 5,5 % en 2005 et 4,1 % en 2006.
- **L'évolution de la masse salariale resterait soutenue sur la période, en raison notamment de la mise en place de certaines réformes.** La masse salariale en 2005 progresserait de 4,7 %, sous l'effet de la revalorisation du point fonction publique, des mesures catégorielles en faveur des bas salaires, de la nouvelle cotisation destinée au futur régime de retraite complémentaire et de l'augmentation des cotisations sociales versées par les employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). En 2006, la progression serait de 5,4 % en raison principalement d'une hypothèse d'un recours soutenu des collectivités locales aux contrats aidés du plan de cohésion sociale.
- **Les charges d'intérêt des APUL poursuivraient leur baisse en 2005. Elles devraient en revanche augmenter à nouveau en 2006** – pour la première fois depuis 2001 – **sous l'effet notamment de la reprise de l'endettement local.** Ce mouvement à la hausse pourrait s'amplifier si les taux d'intérêt remontaient (une part importante de l'endettement des collectivités locales s'effectue à taux variables).

	Montant 2004 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2005/2004	Évolution 2006/2005
Total dépenses (hors transfert de compétences*)	173,3	100	4,3 %	4,6 %
Y compris transfert de compétences	178,7		4,7 %	4,9 %
Charges de fonctionnement (hors transfert de compétences)	128,1	73,9	4,2 %	4,7 %
Y compris transfert de compétences	133,5		4,7 %	5,1 %
dont consommations intermédiaires	38,1	21,3	4,5 %	5,5 %
dont masse salariale	51,4	28,7	4,7 %	5,4 %
dont prestations sociales (hors transfert de compétences)	9,2	5,3	6,7 %	3,9 %
Y compris transfert de compétences	14,7		6,5 %	3,9 %
dont transferts courants	15,8	8,8	2,6 %	3,6 %
dont subventions	11,6	6,5	5,7 %	6,3 %
dont autres	2,0	1,1	6,0 %	4,3 %
Dépenses d'investissement	42,4	23,7	5,3 %	3,9 %
dont FBCF	36,0	20,2	5,5 %	4,1 %
dont transferts en capital	4,2	2,4	3,8 %	2,1 %
dont autres	2,1	1,2	5,1 %	4,0 %
Intérêts	2,8	1,6	- 7,1 %	11,5 %

* RMI, acte II de la décentralisation, PCH.

Les administrations de

Après une forte dégradation en 2004 (- 1 point de PIB), le déficit des administrations de sécurité sociale (ASSO) se réduirait fortement en 2005 et se stabiliserait en 2006 à 0,2 point de PIB. Les effets de la réforme de l'assurance maladie ainsi que la reprise de l'activité constituent les principaux facteurs de cette amélioration.

■ **En 2005, le redressement du solde des ASSO résulte notamment des effets de la réforme de l'assurance maladie. Les ASSO bénéficient également d'un surcroît exceptionnel de recettes, du fait de l'enregistrement de la soule des industries électriques et gazières.**

En 2005, plusieurs facteurs contribuent à une accélération des **recettes** perçues par les régimes de sécurité sociale :

- La **progression spontanée** des recettes de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) sera plus forte qu'en 2004, en lien avec l'accélération de la masse salariale ;
- Les régimes d'assurance maladie reçoivent les recettes supplémentaires votées dans le cadre de **la loi sur l'assurance maladie du 13 août 2004** : le passage de 5 % à 3 % de l'abattement frais professionnels au titre de la CSG portant sur les salaires, le relèvement du taux réduit de CSG pour les retraités imposables, ainsi que celle sur les revenus du patrimoine et de placement et sur les jeux redressent le compte de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) de plus de 2 Mds€. En outre, une contribution additionnelle à la Contribution Spécifique de Solidarité sur les Sociétés (C3S) pour 800 M€ ainsi qu'un transfert de recettes tabacs provenant du budget de l'État à hauteur d'1 Md€ génèrent un montant total de recettes supplémentaires de plus de 4 Mds€.
- **La création d'un « régime de retraite chapeau » additionnel** adossé aux primes des trois fonctions publiques contribue également pour environ 1,1 Md€ à l'augmentation des recettes en 2005.
- Enfin, l'adossement du régime de retraite des industries électriques et gazières aux régimes général et complémentaires des salariés se traduit par un surcroît de recettes ponctuel de 8,4 Mds€ pour les ASSO (« **soule IEG** »).

Les prestations sociales augmenteraient de 4,5 % en 2005, après 4,2 % en 2004 :

- Les dépenses entrant dans le champ de **l'Objectif national de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM)** ralentiraient sensiblement en 2005, permettant le respect du niveau voté en loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2005. La progression de l'ONDAM serait ainsi **de 3,8% en 2005 par rapport aux réalisations 2004** ;
- Les prestations **chômage** diminueraient de 3,0 %, tant en raison de l'amélioration du marché de l'emploi que de la poursuite de la réforme des filières instaurée par l'assurance-chômage (UNEDIC) ;
- **Les prestations familiales et vieillesse** continueraient de progresser sur des rythmes soutenus, sous les effets respectifs de la poursuite de la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et des départs anticipés à la retraite pour les carrières longues. Les prestations familiales progresseraient toujours sur un rythme de 4,0% en 2005 tandis que les prestations vieillesse (régimes de base et complémentaires) évolueraient de 6,1%. En effet, les prestations vieillesse sont majorées par l'adossement aux régimes de base et complémentaires des salariés du régime de retraite des industries électriques et gazières, dépenses en partie compensées par des cotisations supplémentaires.

sécurité sociale

■ En dépit de la disparition des recettes exceptionnelles de 2005, le solde des ASSO continuerait de se redresser fortement en 2006, en raison d'une conjoncture plus favorable et de prestations maladie mieux maîtrisées.

Les recettes des organismes de sécurité sociale accéléreraient en 2006, principalement grâce à l'amélioration de la situation du marché du travail :

- la progression spontanée des recettes de cotisation et de CSG serait de 3,5% ;
- en outre, des hausses de taux de cotisations portant sur les régimes de retraite complémentaires décidées par les partenaires sociaux (AGIRC), ainsi que les mesures décidées dans le cadre du projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, viendraient accroître les recettes des ASSO de 3,2 Mds€. Parmi celles-ci figurent le relèvement des cotisations vieillesse pour les organismes de retraite obligatoires (+ 0,2 point), un relèvement de la cotisation patronale accidents du travail et maladies professionnelles (+ 0,1 point), ou la soumission des plans d'épargne logement à la CSG au bout de 10 ans et non à leur échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du financement des allègements de cotisations sociales (cf. rapport sur les prélèvements obligatoires), le compte des administrations sociales intègre le transfert de certains impôts et taxes antérieurement affectés au budget de l'État, pour un montant de 18,9 Mds€ (qui se substitue pour un montant équivalent à une recette non fiscale).

Les prestations décéléreraient nettement, à un rythme de + 2,3 % en 2006 en valeur.

- La poursuite des effets de la réforme de l'assurance maladie conduirait à une **évolution de l'ONDAM en 2006 de + 2,5 %** (2,7 % à périmètre constant). Cette réforme structurelle, qui doit permettre la responsabilisation de chaque acteur du système de santé, reposera, en 2006, sur les principaux éléments suivants :

- la mise en œuvre du plan médicaments, autour de trois axes principaux. Le premier axe est la démarche de juste prix (élargissement du répertoire des génériques, généralisation du tarif forfaitaire de responsabilité sur les génériques ; baisse de prix ; développement des conditionnements de trois mois). La deuxième orientation est l'adaptation de la prise en charge des médicaments, dont la Haute autorité de santé a jugé le service médical rendu insuffisant. La troisième direction est l'accélération de la contribution de l'industrie pharmaceutique à la modération de la croissance des dépenses de médicaments ;

- **la poursuite des efforts de maîtrise médicalisée, en particulier sur les actes de biologie et les transports sanitaires ;**

- **la participation de l'hôpital aux efforts de redressement**, avec la modernisation de la politique des achats hospitaliers, le contrôle des bonnes pratiques, en particulier de prescription, les opérations de recompositions hospitalières ou le développement des alternatives à l'hospitalisation ;

- **le renforcement des actions de lutte contre les fraudes et abus.**

- **La baisse des prestations d'assurance chômage** de 4,5 % proviendrait essentiellement d'une décrue prononcée du nombre de chômeurs, en lien avec l'amélioration conjoncturelle et la montée en puissance des mesures de politique de l'emploi.

- **Les prestations familiales et vieillesse resteraient sur des tendances dynamiques.** La PAJE continuerait de monter en charge en 2006, pour un coût net de 1,2 Md€ en 2006. Par ailleurs, les mesures nouvelles décidées lors de la conférence famille de septembre 2005 contri-

bueraient à accroître le montant total des dépenses au titre de la famille (création d'un congé de libre choix d'activité optionnel raccourci mais mieux rémunéré ; réforme de l'allocation de présence parentale ; impact du relèvement de la cotisation vieillesse sur le transfert de la branche famille au Fonds de solidarité vieillesse). Les prestations familiales croîtraient ainsi de 3,4 %. En dépit de la disparition de certains facteurs exceptionnels qui avaient induit une forte accélération en 2005, les prestations vieillesse resteraient dynamiques, sous l'effet de l'arrivée des premières générations du baby boom à l'âge de la retraite, augmentant de 3,6 % sur l'ensemble des régimes.

	2004	2005	2006
Besoin de financement des ASSO (en points de PIB)	- 1,0	- 0,2	- 0,2
Évolution des dépenses des ASSO	4,5 %	3,5 %	2,4 %
<i>dont prestations</i>	4,2 %	4,5 %	2,3 %
Évolution des recettes des ASSO	3,0 %	6,8 %	2,4 %

La programmation pluriannuelle

Conformément à l'article 50 de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, et dans la perspective du prochain dépôt du programme de stabilité 2007-2009 à la Commission Européenne, un exercice de programmation pluriannuelle figure dans le rapport économique, social et financier. Cette programmation inscrit ainsi le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 dans une stratégie de moyen terme de finances publiques qui concerne l'ensemble des administrations publiques : État, organismes sociaux et collectivités locales.

L'année 2006 confirmera le retour du déficit public en deçà du seuil des 3 % du PIB. L'objectif du Gouvernement est de poursuivre la réduction des déficits afin d'entamer une diminution franche du ratio d'endettement et de dégager des marges de manœuvre pour réduire la pression fiscale. La maîtrise des dépenses de l'État et de l'assurance maladie devrait contribuer au redressement des comptes publics afin de ramener le déficit en deçà de 1,5 point de PIB à l'horizon de la projection, pratiquement à l'équilibre dans le scénario le plus favorable.

Afin d'aboutir à un diagnostic partagé sur les hypothèses fondant cette programmation, le Gouvernement réunira les principaux acteurs concernés (collectivités locales et administrations de sécurité sociale) lors d'une conférence annuelle des finances publiques.

■ La programmation pluriannuelle des finances publiques s'appuie sur un scénario macroéconomique prudent et un scénario plus dynamique.

Deux scénarios macroéconomiques ont été envisagés dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

- **Le premier scénario, dit « bas », repose sur une hypothèse prudente de croissance de 2^{1/4} % associée à une croissance potentielle de l'ordre de 2 % en 2007-2009.** C'est un scénario qui repose sur un prolongement des tendances passées tout en tenant compte des conséquences du vieillissement démographique. En effet, l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du baby-boom entraînerait mécaniquement un ralentissement de la population active. De ce fait, la croissance potentielle s'infléchirait au cours de la période de projection pour se stabiliser autour de 2 %.

Néanmoins, **le comblement graduel du retard de croissance** permettrait dans ce scénario à l'économie de rester légèrement au dessus de son potentiel sur la période de projection, sans que des tensions inflationnistes se manifestent. Cette marge de croissance supplémentaire serait de l'ordre de 1/4 point par an : la croissance effective, à 2^{1/4} %, excéderait donc d'autant la croissance potentielle.

- **Le second scénario (scénario haut), plus volontariste, repose sur une hypothèse de croissance de 3% associée à une croissance potentielle se redressant progressivement à l'horizon de 2009 pour atteindre elle aussi 3 %.** Dans ce scénario, les réformes entreprises par le gouvernement se poursuivent et l'impact du vieillissement de la population est alors plus que compensé par **la mobilisation d'autres sources de croissance, en particulier de notre potentiel de main d'œuvre.**

Ce scénario repose ainsi sur **une hausse du taux d'emploi** via une baisse du taux de chômage d'équilibre et une hausse du taux de participation de la population en âge de travailler. Les mesures prises récemment, notamment le *Plan d'urgence pour l'emploi* et la création du *Contrat nouvelle embauche*, ainsi que la mise en oeuvre des recommandations à venir du Conseil d'orien-

des finances publiques 2007-2009

tation pour l'emploi en matière d'aménagement du marché du travail permettraient d'atteindre ce résultat. D'autres facteurs contribueraient à soutenir la croissance potentielle, notamment un relèvement du nombre d'heures travaillées par tête, une dynamique d'accumulation du capital plus rapide, et une **hausse de la productivité** due à la diffusion des nouvelles technologies et aux effets de la relance de notre effort de recherche (création de l'Agence pour l'innovation industrielle, l'Agence nationale pour la recherche, pôles de compétitivité).

■ **La maîtrise des dépenses est le socle de la stratégie de finances publiques dans les deux scénarios, mais de manière plus accentuée dans le scénario haut**

L'État accentuerait l'effort de maîtrise de sa dépense en la diminuant de 1 % en euros constants chaque année.

Tirant tout le bénéfice de la mise en œuvre de la Lolf, l'effort de l'État sur les dépenses sera confirmé sur la durée de la programmation dans les deux scénarios. La stabilisation en euros constants des dépenses de l'État est programmée dans le PLF 2006, comme pour les deux années précédentes. La programmation 2007-2009 s'appuie quant à elle sur une exigence accrue d'économies et de redéploiement. Après avoir réussi à stabiliser les dépenses en volume depuis le début de la législature, l'objectif du Gouvernement est maintenant de progresser vers une stabilisation en valeur des dépenses de l'État (« 0 valeur »).

À titre illustratif, une diminution des dépenses budgétaires de - 1 % par an en euros constants permettrait de dégager environ 3 Md€ d'euros de marge de manœuvre supplémentaire par rapport à une stabilisation en volume des dépenses de l'État, soit un montant proche du coût de la réforme de l'impôt sur le revenu programmée pour 2007. Appliquée au-delà de 2007, cette diminution de 1 % des dépenses en euros constants permettrait d'accélérer la réduction du déficit de l'État. Celui-ci serait ainsi réduit à 1,9 point du PIB à l'horizon 2009 dans le scénario bas et à 1,5 point du PIB dans le scénario haut.

La progression des dépenses sociales serait limitée sur la période de programmation.

Le net infléchissement des dépenses d'assurance maladie en 2004 (+ 5 % en valeur après + 7 % en 2003), se poursuivrait en 2005 (+ 4 %). Le redressement de la branche maladie serait donc amorcé. Il devrait se poursuivre en 2007-2009 et contribuer ainsi à ramener à l'équilibre les comptes sociaux en 2008 et 2009, dans le scénario bas.

Les prestations chômage devraient diminuer, à la faveur du recul du chômage, dans des proportions qui dépendent naturellement du scénario.

Enfin, les dépenses de la branche famille devraient s'infléchir dans le cadre du retour progressif à l'équilibre de la branche, alors que celles de la branche vieillesse resteraient dynamiques, en liaison avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom.

Dans le scénario haut, les gains de recettes liés au plus grand dynamisme de l'emploi permettraient d'accélérer le redressement et autoriseraient dès 2008 une réduction de la dette sociale.

L'ensemble des dépenses publiques progresserait en moyenne par an de 0,9 % en volume dans le scénario bas, et de 0,6 % dans le scénario haut.

Sur la période de programmation 2007-2009 et selon le scénario bas, les dépenses des administrations publiques locales augmenteraient à un rythme annuel de 1,5 % en euros constants, à comparer au 0 volume de l'État. La progression de l'investissement resterait relativement

dynamique jusqu'à 2007, avant de s'infléchir avec le cycle électoral en 2008 et 2009. La montée en charge du plan handicap et les transferts de compétence liés à la décentralisation alimenteraient également la progression de la dépense locale.

Au total, les dépenses publiques évolueraient dans le scénario bas à un rythme inférieur à celui du PIB, de l'ordre de **0,9 % en moyenne** par an sur la période de programmation. La part des dépenses dans le PIB serait ainsi réduite de 2,1 point entre 2006 et 2009, à 51,5 %.

Dans le scénario « haut », les efforts sur la maîtrise des frais de fonctionnement des administrations publiques locales seraient plus importants, car elles s'associeraient davantage aux efforts nationaux de maîtrise de la dépense publique suivant en cela l'élan impulsé par l'État et la concertation accrue obtenue grâce à la conférence annuelle nouvellement instituée. Leur dépense évoluerait à un rythme annuel moyen de 0,8 %.

La croissance soutenue sur la période de programmation pèserait en outre à la baisse sur l'évolution des prestations versées. Au total, dans le scénario haut, l'effort sur la maîtrise des dépenses publiques serait sensible. L'évolution moyenne de la dépense publique sur la période de programmation serait de 0,6 % et la part des dépenses publiques dans le PIB se réduirait de 3,5 points entre 2006 et 2009, pour retomber pratiquement à 50 %.

■ **L'effort de maîtrise de la dépense permettrait d'assainir les finances publiques, libérant des marges de manoeuvre pour baisser les prélèvements obligatoires**

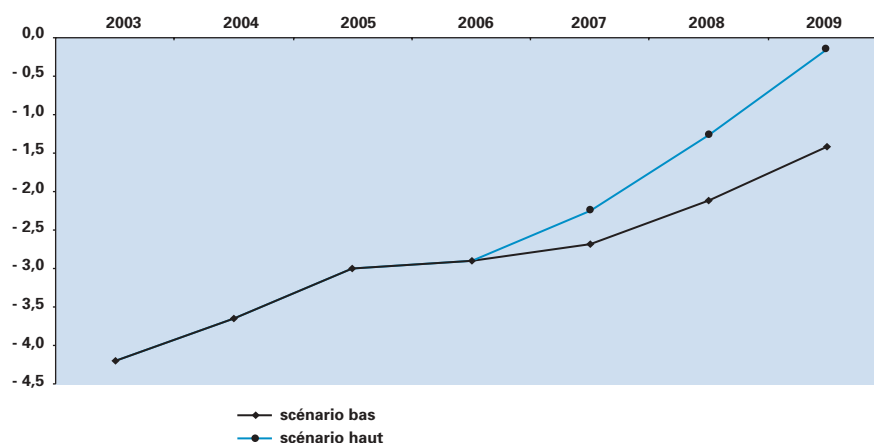
Un déficit public en deçà du seuil des 3 % à partir de 2006 et des prélèvements obligatoires en baisse continue dans les deux scénarios.

Le déficit public reviendrait de 2,9 points de PIB en 2006 à 1,4 point de PIB en 2009 dans le scénario bas. Dans le scénario haut le déficit public s'établirait à 0,1 point de PIB en 2009, soit un quasi retour à l'équilibre des comptes publics.

Dans le même temps, les engagements de baisse des prélèvements annoncés pour 2006 et 2007 contribueraient à **réduire les prélèvements obligatoires de 0,6 point de PIB entre 2006 et 2009 dans les deux scénarios.**

Graphique 1

Déficit public (en points de PIB)



Les évolutions par sous-secteur des administrations publiques.

L'amélioration de la situation financière des administrations publiques tiendrait notamment à la réduction du besoin de financement de l'État, de 0,9 point de PIB entre 2006 et 2009 dans le scénario bas. Cette réduction découlerait avant tout de la progression contenue des dépenses de l'État.

Les administrations de sécurité sociale, dont la capacité de financement reste dégradée en 2005, reviendraient à l'équilibre en 2008. Les économies générées par la maîtrise de l'ONDAM et la baisse du taux de chômage contribueraient à l'inflexion de la dépense. La croissance soutenue dans le scénario haut conduirait à un surplus de recettes et une baisse des prestations qui amélioreraient le solde des administrations de sécurité sociale de 0,3 point de PIB supplémentaire en 2009 par rapport au scénario bas.

Le solde des organismes divers d'administration centrale s'améliorerait de 0,1 point de PIB sur la période 2007-2009 dans le scénario bas. Les structures de défaisance se désendetteraient sur la période. La stratégie d'allocation d'actifs du FRR lui permettrait de dégager une capacité de financement accrue. Dans le scénario haut, le moindre dynamisme des prestations versées du fait de la nette inflexion du chômage, le surcroît de recettes et le transfert de l'excédent CNAM en 2009 conduiraient le solde des organismes divers d'administration centrale à progresser de 0,2 point de PIB supplémentaire à l'horizon 2009.

Enfin, les administrations publiques locales dégageraient à nouveau une capacité de financement à la fin de la période de programmation. Les collectivités locales modéreraient en effet leurs dépenses d'investissement les premières années du nouveau mandat municipal.

Tableau 2

Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs

		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Scénario bas	Administrations publiques	-3,6 %	-3,0 %	-2,9 %	-2,7 %	-2,1 %	-1,4 %
	État	-3,2 %	-3,3 %	-2,8 %	-2,7 %	-2,4 %	-1,9 %
	Organismes divers d'administration centrale	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %
	Administrations locales	-0,1 %	-0,1 %	-0,1 %	-0,1 %	0,0 %	-0,1 %
	Administrations sociales	-1,0 %	-0,2 %	-0,2 %	-0,2 %	0,0 %	-0,1 %
Scénario haut	Administrations publiques	-3,6 %	-3,0 %	-2,9 %	-2,2 %	-1,3 %	-0,1 %
	État	-3,2 %	-3,3 %	-2,8 %	-2,5 %	-2,1 %	-1,5 %
	Organismes divers d'administration centrale	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %
	Administrations locales	-0,1 %	-0,1 %	-0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,4 %
	Administrations sociales	-1,0 %	-0,2 %	-0,2 %	0,0 %	0,3 %	0,4 %

1) y compris le versement en 2005 de la soulte pour l'adossment du régime de retraite des industries électriques et gazières au régime général.

Sur la période 2007-2009, l'amélioration moyenne du solde structurel² serait comprise entre 0,4 point de PIB et 0,8 point de PIB selon le scénario retenu.

Dans le scénario bas, la dépense publique évoluerait entre 2007 et 2009 en moyenne à 0,9 % en volume, pour une croissance potentielle annuelle moyenne de 2,0 %. L'effort en dépenses serait donc significatif et les marges de manœuvre en dépenses ainsi dégagées contribueraient à l'amélioration du solde structurel. Dans le scénario haut, les efforts de maîtrise de la dépense seraient encore plus sensibles avec une croissance annuelle moyenne en volume de 0,6 % de la dépense publique pour une croissance potentielle annuelle moyenne de 2,75 %.

Tableau 3

Évolution du solde des administrations publiques scénario bas et haut

Points de PIB		2006	2007	2008	2009
Scénario bas	Déficit public	- 2,9	- 2,7	- 2,1	- 1,4
	Variation du solde structurel		0,1	0,4	0,6
Scénario haut	Déficit public	- 2,9	- 2,2	- 1,3	- 0,1
	Variation du solde structurel		0,5	0,7	0,9

L'assainissement des comptes publics permettrait de stopper la progression de la dette publique avant d'entamer sa décrue.

La progression du ratio dette sur PIB est la conséquence du creusement des déficits à partir de 2001 et de la décélération de la croissance. Elle est également la conséquence de facteurs exceptionnels. En 2003, la recapitalisation de France Telecom (9,6 milliards d'euros) et l'accroissement du besoin de trésorerie de l'État en raison du retrait des dépôts du Fonds de Réserve des Retraites de son compte du trésor avaient ainsi dégradé le ratio d'endettement public de 1,6 point de PIB. La réduction du déficit au cours de la période de programmation permet d'entamer une baisse du ratio dette sur PIB dès 2007 dans le scénario haut et en 2008 dans le scénario bas. Ce ratio d'endettement s'établirait alors en 2009 à 64,6 points de PIB dans le scénario bas et 60,8 points de PIB dans le scénario haut.

La programmation pluri-annuelle est faite sous l'hypothèse de flux de créances équilibrés. Des opérations de désendettement, à la faveur de cessions d'actifs de l'État, permettraient d'accélérer le mouvement de baisse du ratio d'endettement.

2) Le solde structurel est le solde des administrations publiques corrigé des effets du cycle sur les comptes publics.

Graphique 1

Évolution de la dette des administrations publiques (en point de PIB)

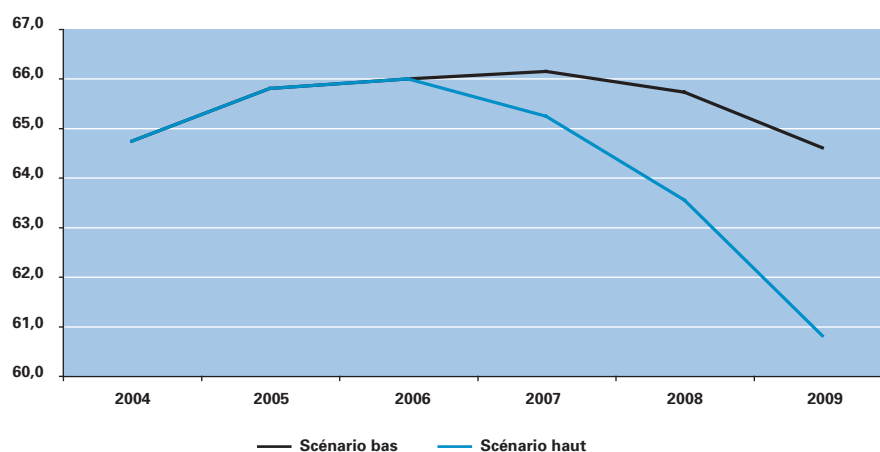


Tableau 4

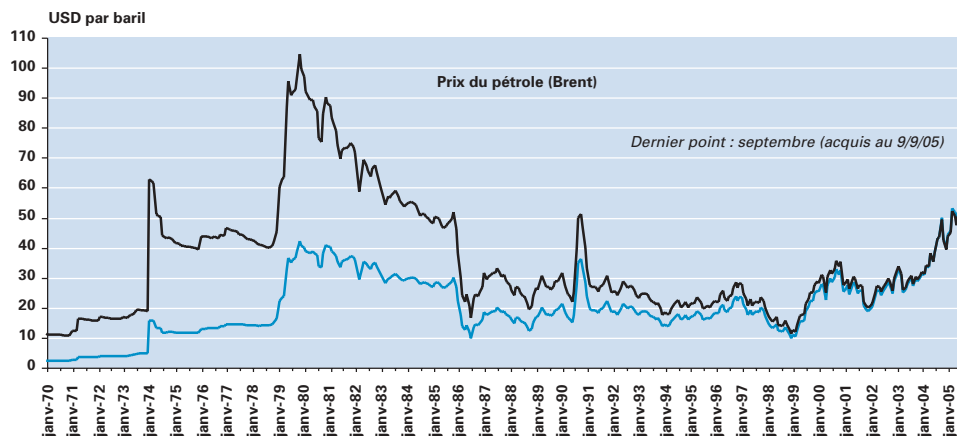
Principaux agrégats de finances publiques

		2005	2006	2007	2008	2009
Scénario bas	Déficit public	- 3,0	- 2,9	- 2,7	- 2,1	- 1,4
	Dette publique	65,8	66,0	66,1	65,7	64,6
	Dépenses publiques	53,8	53,6	53,1	52,3	51,5
	Progression en volume	1,7 %	1,6 %	1,2 %	0,8 %	0,6 %
	Prélèvements obligatoires	43,9	44,0	43,7	43,5	43,4
Scénario haut	Déficit public	- 3,0	- 2,9	- 2,2	- 1,3	- 0,1
	Dette publique	65,8	66,0	65,2	63,5	60,8
	Dépenses publiques	53,8	53,6	52,6	51,4	50,1
	Progression en volume	1,7 %	1,6 %	1,0 %	0,6 %	0,3 %
	Prélèvements obligatoires	43,9	44,0	43,7	43,5	43,4

Impact des évolutions du marché du pétrole sur l'économie française

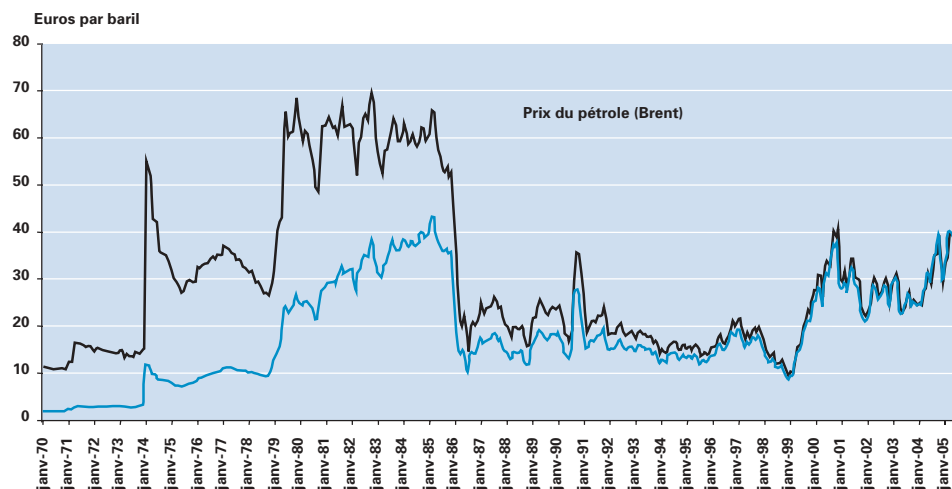
Les cours du pétrole ont vivement progressé au cours du premier semestre de 2005 : ils sont passés de 38\$ le baril (pour le Brent de la mer du Nord) en janvier à un pic de 67\$ le 12 août à Londres (et 70\$ pour le WTI à New York le 30 août), ce en dépit du relèvement des quotas de production de l'OPEP intervenu le 1^{er} juillet dernier et maintenu lors de la réunion de l'organisation du 20 septembre. La hausse des cours du pétrole ne date cependant pas de 2005 ; elle

remonte en fait à 1999, dans le sillage de la forte croissance mondiale, après une période de relative stabilité des prix de l'énergie depuis le contre-choc pétrolier de 1986 jusqu'à la fin des années 1990. En termes réels, le prix du baril se situe désormais au même niveau que lors du premier choc pétrolier ; mais il reste encore inférieur d'environ 40 % exprimé en dollar (et 20 % en euro) au niveau maximal atteint lors du second choc pétrolier (cf. graphiques 1 et 2).



Graphique 1
Cours du Brent à Londres, en USD courants et constants

Source : FMI, Datastream, DGTPE.
Les cours sont déflatés par l'indice des prix à la consommation aux États-Unis.



Graphique 2
Cours du Brent à Londres, en euros courants et constants

Source : FMI, Datastream, DGTPE.

Les tensions sur le marché pétrolier sont-elles durables ?

Les facteurs derrière l'évolution récente : des tensions sur l'offre exacerbées par un manque de transparence.

Une vigueur inattendue de la demande depuis 2004.

Un facteur important de la hausse des cours pétroliers enregistrée depuis maintenant près de deux ans a été la vigueur inattendue de la demande. En 2004, la demande de brut a connu sa plus forte augmentation en 25 ans (+ 2,9 Mb/j)¹.

La consommation a été particulièrement dynamique en Chine, en lien avec une croissance vive et fortement consommatrice de pétrole (effort d'investissement massif, développement d'infrastructures, extension du parc automobile). Les besoins énergétiques croissants de la Chine, un temps satisfaits par un recours accru au charbon, se traduisent à présent par un recours massif au pétrole.

La hausse de la demande a également été importante aux États-Unis, ce qui reflète en partie leur performance de croissance mais renvoie également à des facteurs plus spécifiques, notamment la diffusion rapide de véhicules fortement consommateurs d'essence.

De plus, cette forte croissance de la demande a été très mal anticipée. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), dont les statistiques et analyses constituent un point de repère important du marché, a considérablement révisé au cours du temps ses prévisions de demande pour l'année 2004 (de plus de 3 Mb/j au total). Cette sous-estimation récurrente de la demande

a, par exemple, contribué à la décision de réduction des quotas prise par l'OPEP fin 2003 et début 2004, dans l'attente d'un excédent saisonnier massif au printemps 2004, qui s'est *in fine* révélé nettement plus faible qu'anticipé.

Une offre contrainte par plusieurs années de faiblesse des investissements.

La hausse récente de la demande de pétrole brut a nettement excédé celle de l'offre. Les investissements dans l'exploration et la mise en exploitation des gisements ont en effet fortement ralenti à la suite du contre-choc de 1986. La faiblesse de l'offre pétrolière qui en a résulté a de plus été aggravée par une succession de « mini-chocs » : pertes d'unités productives chez divers producteurs, à caractère temporaire (Nigeria et, plus récemment, Russie et golfe du Mexique) ou plus durable (Venezuela, Indonésie), remise en service plus lente que prévu des installations irakiennes et, plus généralement, persistance de tensions géopolitiques.

Les contraintes concernent également les capacités de raffinage, notamment de pétrole léger⁽²⁾ dont la demande est en forte croissance alors que les investissements en nouvelles raffineries ont été limités (par exemple, aucune nouvelle raffinerie n'a été construite aux États-Unis depuis 1976).

Si les capacités mondiales de raffinage sont encore aujourd'hui globalement suffisantes, les configurations régionales⁽³⁾ sont de moins en moins adaptées aux demandes locales depuis une vingtaine d'années. Ces demandes varient aussi bien en quantité (augmentation des consommations aux États-Unis et en Chine plus forte qu'en Europe) qu'en termes qualitatifs : multipli-

(1) Mb/j = Million de barils par jour.

(2) Les pétroles « légers » ont un meilleur rendement en carburants et sont demandés en particulier pour des raisons environnementales.

(3) Bâties sur les installations industrielles massives et très coûteuses, conçues pour plusieurs dizaines d'années.

cation des spécifications en matière de carburants aux États-Unis, déplacement de la consommation d'essence vers le gazole en Europe, diminution de la consommation de fuel lourd (au profit du gaz) en Europe, etc.

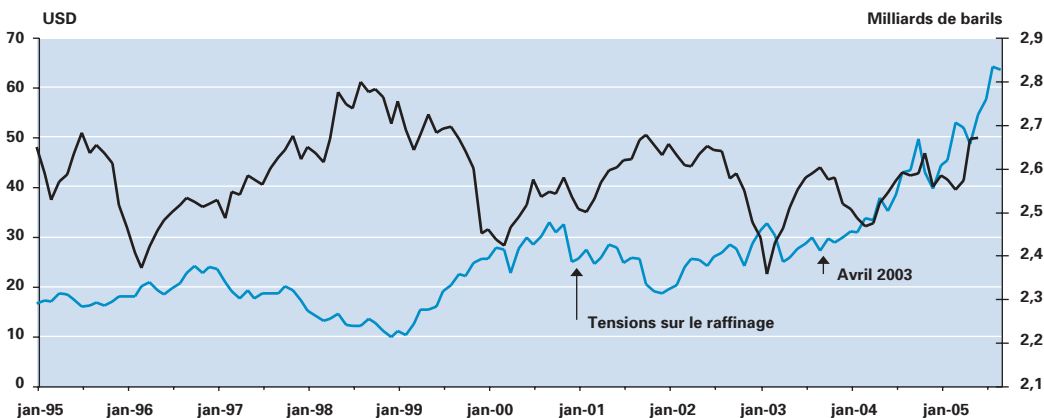
Le commerce international de produits raffinés pallie ainsi quotidiennement des déséquilibres régionaux qui s'accroissent progressivement. En 2004, les mouvements « inter-régionaux » de produits se sont élevés à 480 millions de tonnes, soit environ 25 % du négoce de brut. Il en résulte des tensions sur les prix, les marchés devenant très sensibles aux mouvements des stocks et aux arrêts de raffineries en Amérique du Nord, ou aux coûts et à la disponibilité des transports maritimes.

Les avis convergent pour prédire un déficit accru du raffinage à l'horizon 2010. Les compagnies pétrolières sont réti-

centes à investir dans le raffinage, en raison des retours faibles par le passé et des délais requis pour construire de nouvelles usines (blocages environnementaux aux États-Unis notamment).

Les tensions sur le marché n'expliquent pas toute la hausse des prix.

Les marchés du pétrole sont à la fois des marchés physiques et financiers et l'on estime que les échanges-papier de négoce de pétrole sont quotidiennement dix à quinze fois supérieurs aux échanges physiques. Il en résulte que l'évolution des prix ne peut se résumer à l'équilibre offre/demande physique du moment, comme l'illustre la courbe d'évolution récente des prix, qui continuent d'augmenter alors que la reconstitution des stocks de pétrole brut semble indiquer que les tensions sur le marché se sont atténuées (cf. graphique 3).



Note de lecture : les prix du pétrole, qui tendaient à suivre, de façon lâche, une évolution inverse à celle des stocks, ne suivent plus ceux-ci depuis avril 2003.

Graphique 3
L'évolution des prix ne reflète pas directement l'équilibre de marché instantané

— Stocks commerciaux de bruts et produits raffinés des pays de l'OCDE (éch. droite)
— Prix du Brent (éch. gauche)

Source : Agence Internationale de l'Énergie, Datastream.

Cet écart entre évolution des prix et état réel du marché physique souligne le rôle crucial des anticipations et, de façon plus marginale, celui de la spéculation, qui ne fait qu'amplifier les variations⁽⁴⁾. Ainsi, alors que le monde a produit l'an dernier en

moyenne quasiment autant que ce qu'il a consommé⁽⁵⁾, ce sont les incertitudes sur le niveau des capacités de production, d'exportation, de stockage, de transformation ou de transport qui se sont répercutées sur le niveau des prix.

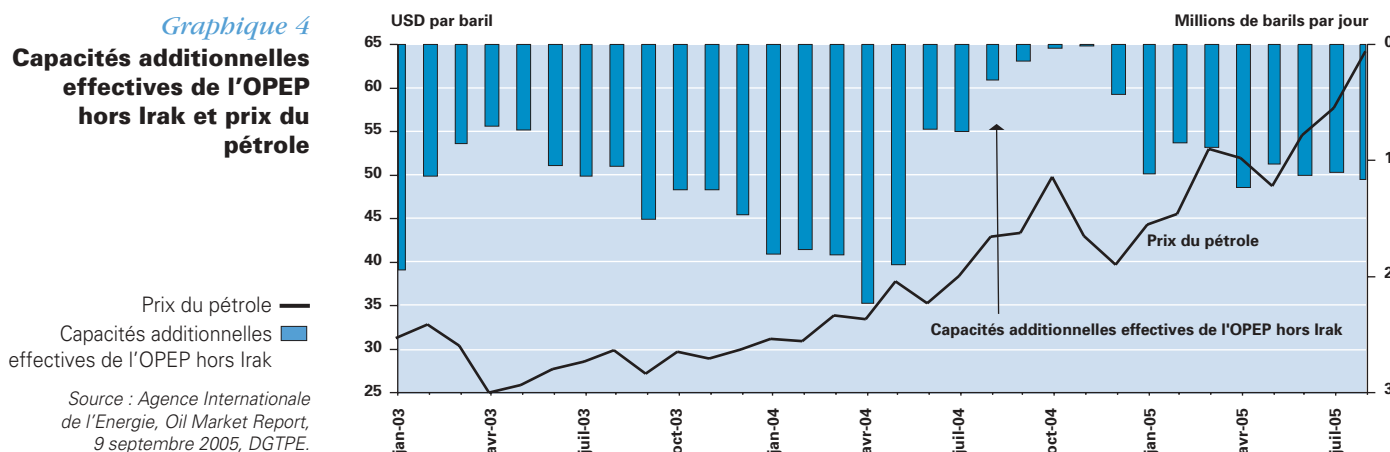
(4) Il existe une force de rappel essentielle sur les marchés pétroliers qui limite l'impact de la spéculation : l'existence du marché au comptant fait que les opérateurs ne peuvent durablement ignorer les fondamentaux de l'offre et de la demande physique du pétrole.

(5) Offre totale moyenne en 2004 : 83,1 millions de barils par jour (MB/j), dont un peu plus du tiers provenant des pays de l'OPEP (33 Mb/j) ; demande totale mondiale : 82,1 Mb/j (source : AIE, septembre 2005).

L'évaluation des capacités de production disponibles (« capacités additionnelles ») joue à cet égard un rôle majeur. En effet, dans les années 1990, plus que l'ajustement de l'offre à la demande et un niveau adéquat des stocks commerciaux, c'est le volume satisfaisant de capacités excédentaires qui a permis une relative stabilité des cours. On considère généralement que ce volume doit atteindre environ 4 % de la

demande afin de permettre de faire face à une rupture temporaire d'approvisionnement d'un producteur. Or, ces capacités d'appoint⁽⁶⁾, très faibles à environ 1,2 % (cf. graphique 4), sont loin d'atteindre ce seuil actuellement. La situation est d'autant plus critique à cet égard que l'erreur de mesure sur la demande de pétrole brut adressée à l'OPEP (3,7 % en 2004) apparaît supérieure aux capacités inemployées.

Graphique 4
Capacités additionnelles effectives de l'OPEP hors Irak et prix du pétrole



Source : Agence Internationale de l'Énergie, *Oil Market Report*, 9 septembre 2005, DGTPE.

Alors qu'une bonne appréciation des données fondamentales (demande, production, stocks, échanges, prévision de capacités) apparaît essentielle pour atténuer la volatilité des cours, les marchés pétroliers ne sont pas assez transparents. Ces données sont insuffisamment précises à jour, ce qui nuit à la visibilité du marché.

Cette incertitude encourage les mouvements spéculatifs, n'incite pas les opérateurs à détenir des stocks et ne favorise pas les investissements, ce qui renforce encore la volatilité des cours.

Les perspectives à l'horizon 2006.

Les prévisions du gouvernement présentées à l'occasion du PLF de l'an dernier, élaborées à la fin de l'été 2004, tablaient

sur une détente graduelle des prix du pétrole en 2005, tout en soulignant l'existence d'un aléa à la hausse en la matière. Ce scénario central reposait sur la flexibilité de l'offre – souvent mise en avant, même si elle est difficilement vérifiable – à l'horizon de quelques trimestres et sur une prévision de ralentissement de la demande aux États-Unis et en Asie.

Les hausses de prix depuis début 2005 ont jusqu'à présent démenti ce scénario. De fait, l'incertitude reste grande, avec une croissance chinoise qui continue de surprendre à la hausse et un ralentissement américain très progressif. Du côté de l'offre, les perspectives d'augmentation à court terme restent aussi très incertaines : 75 % des investissements actuels ne feraient que renouveler l'existant⁽⁷⁾.

(6) Qui proviennent essentiellement des pays du Golfe.

(7) Selon le *World Energy Outlook 2004* de l'AIE.

Au total, la hausse récente des prix reste compatible avec deux interprétations opposées :

- le prix d'équilibre à long terme du pétrole n'a pas changé et les tensions actuelles ne sont que la résultante d'erreurs d'anticipation sur la demande à court terme et de chocs d'offre imprévisibles. La hausse des cours devrait donc se résorber progressivement, car l'offre disposerait de suffisamment de flexibilité pour satisfaire à terme le surcroît de demande, à la faveur de la disparition progressive du sous investissement en capacités pétrolières ;

- la zone d'équilibre des prix du pétrole s'est durablement déplacée vers le haut. Un tel déplacement s'expliquerait par une demande structurellement plus forte qui ne pourrait être satisfaite sans hausse du coût marginal de production, les coûts d'exploitation des nouveaux champs pétrolifères à développer s'avérant plus élevés.

S'il est périlleux de départager ces deux hypothèses, la probabilité que l'on se situe plutôt dans la deuxième paraît relativement élevée. La situation actuelle peut d'une certaine façon être comparée aux années 1960, avec lesquelles elle partage deux caractéristiques : d'une part, une hausse rapide de la demande dans certaines régions (OCDE à l'époque, pays émergents aujourd'hui) ; d'autre part, des réserves limitées de capacités exploitables à faible coût (principalement au Moyen-Orient). Or, rétrospectivement, le choc pétrolier de 1973 apparaît surtout comme un rattrapage brutal des prix du pétrole vers les cours d'équilibre.

De fait, et même si les prix à terme constituent un « prédictor » très imparfait des évolutions effectivement enregistrées *ex post*, la courbe actuelle des prix à terme

indique que le marché attribue à la hausse actuelle une composante permanente : les prix à des horizons longs (6-7 ans) ont augmenté de plus de 30 \$ depuis la mi-2003.

Au total, le marché devrait rester tendu à l'horizon de 2006. Compte tenu de la faiblesse des capacités disponibles, de faibles variations sur le niveau de l'offre ou sur celui de la demande peuvent entraîner de fortes réactions des cours à la hausse comme à la baisse. La prévision des prix du pétrole est donc aujourd'hui tout particulièrement incertaine. Face à cette incertitude, la prévision du gouvernement retient donc, conventionnellement, l'hypothèse d'une stabilité des prix à un niveau proche de son niveau moyen constaté au cours du mois de juillet et d'août (soit 60 \$ le baril).

Quelles perspectives à plus long terme ?

La consommation mondiale d'énergie augmente actuellement de plus de 2 % par an. À l'horizon 2030, l'AIE prévoit que, sur la base des tendances actuelles, la demande énergétique mondiale aurait augmenté de 60 % et que 85 % de cette demande supplémentaire serait encore satisfaite par des énergies fossiles. Mais pour en arriver là, l'AIE évalue à 3 000 milliards de dollars le montant des investissements nécessaires dans le secteur pétrolier d'ici 2030⁽⁸⁾.

Une étude récente et très approfondie du FMI⁽⁹⁾ arrive à des conclusions similaires. La demande mondiale de pétrole brut pourrait quasiment doubler d'ici 2030, la majeure partie de l'augmentation provenant du secteur des transports. Les trois-quarts de la hausse viendraient des pays émergents, la demande de carburant de transport pour ces pays étant amenée à tri-

(8) 3 000 milliards d'investissement seraient également nécessaires dans le secteur du gaz naturel.

(9) WEO, avril 2005.

pler sur la période en raison de l'explosion du nombre de véhicules, notamment en Asie et plus particulièrement en Chine et en Inde.

La production hors OPEP continuerait de progresser jusqu'en 2010 (environ 60 Mb/j contre 50Mb/j environ en 2004) mais plafonnerait par la suite (64 à 77 Mb/j en 2030). Ce ralentissement reflèterait l'épuisement des gisements traditionnels (États-Unis, Royaume Uni, Norvège) et un certain plafonnement de la production dans les pays de la CEI, tandis que les difficultés techniques et les coûts élevés d'exploitation freineraient le développement des gisements de pétrole non-conventionnel.

En conséquence, la demande « résiduelle » qui serait adressée à l'OPEP prendrait le relais de l'offre non-OPEP à partir de 2010 et doublerait à l'horizon 2030 : de 31-33 Mb/j en 2010 (33 Mb/j en 2004) à 61-74 Mb/j en 2030. L'évolution du prix d'équilibre dépendra donc essentiellement de la réaction, difficilement prévisible, de l'OPEP face à cette demande supplémentaire de pétrole, et notamment de l'attitude des pays du Moyen-Orient qui disposent des réserves identifiées les plus importantes.

L'étude du FMI conforte les conclusions d'autres études récentes, notamment celles de l'OCDE, qui montrent que notre dépendance vis-à-vis du cartel de l'OPEP va considérablement s'accroître sur la période 2010-2030, ce qui risque de conduire à une hausse du prix d'équilibre sur le marché.

Comme le reconnaissent les auteurs de l'étude, deux facteurs particuliers pourraient cependant modérer la hausse du prix d'équilibre attendue sur 2010-2030 :

- une accélération du progrès technique dans l'industrie automobile et une intensification des politiques d'économie d'énergie limiteraient l'expansion de la

demande, une perspective que favoriserait le maintien actuel du prix du baril à des niveaux élevés. À ce titre, l'Agence Internationale de l'Énergie⁽¹⁰⁾ montre que les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique sont économiquement plus rentables que le développement de l'extraction de pétrole ;

- l'offre des pays hors OPEP pourrait s'accroître davantage, des prix élevés favorisant naturellement l'exploration de nouveaux gisements et le développement des investissements nécessaires à l'exploitation des gisements non conventionnels.

À l'appui de ces thèses, on peut noter que la modération durable des prix qui a suivi les chocs pétroliers des années 70 suggère que le marché pétrolier se caractérise par des élasticités de l'offre et de la demande bien plus fortes à long terme que ne le sont les très faibles élasticités de court terme, qui conduisent à une forte volatilité des prix à court terme.

Quel impact à attendre sur nos économies de prix élevés ?

À court terme, un choc pétrolier déprime l'activité et élève l'inflation dans les pays importateurs.

Lors d'un choc pétrolier, les consommateurs des pays importateurs perdent du pouvoir d'achat, grevé par la hausse de leurs dépenses en produits énergétiques. Les pays importateurs de pétrole font donc face à un choc de demande négatif, freinant la consommation et l'investissement.

La hausse du prix du pétrole constitue également un choc d'offre. Elle augmente directement les prix des produits pétroliers entrant dans les coûts de production des entreprises utilisatrices d'énergie. Ces effets

(10) *World Energy Outlook 2004.*

de « premier tour » se diffusent à l'ensemble de l'économie : pour limiter la dégradation de leur profitabilité, les entreprises répercutent dans leurs prix une partie de ces hausses de coûts. La hausse des prix du pétrole tend ainsi à se transmettre à l'ensemble des prix de consommation : ce sont les effets dits de « second tour ». Les salariés peuvent, eux, chercher à compenser les pertes de pouvoir d'achat subies en négociant des rémunérations plus élevées.

Ces hausses de prix et de coûts exercent donc un effet récessif à court terme sur l'activité. En premier lieu, la perte de pouvoir d'achat que subissent les ménages les conduit à ajuster à la baisse leur volume de consommation, pour l'ensemble des biens et services. Par ailleurs, certaines entreprises qui voient leurs coûts monter et leur profitabilité baisser peuvent choisir de restreindre leur production (ou de ne pas l'accroître), même si la demande adressée à leurs produits ne fléchit pas. De plus, la baisse de l'activité chez les économies partenaires vient affecter la demande extérieure, donc les exportations⁽¹¹⁾. Enfin, ces différents effets négatifs sur la demande peuvent être amplifiés par des effets secondaires de bouclage macroéconomique (une moindre consommation et de moindres exportations dépriment l'investissement ; l'ajustement à la baisse sur la production joue sur le revenu distribué, donc en retour de nouveau sur la demande finale des ménages) et par la baisse de confiance suscitée par le choc pétrolier.

Parallèlement à l'effet sur l'activité, une hausse des prix pétroliers entraîne à court terme une hausse de l'inflation. L'effet

direct sur les prix à la consommation d'une augmentation du prix du baril reflète le poids de celui-ci dans le panier de consommation moyen. Dans le cas de la France, l'effet mécanique sur l'indice des prix à la consommation d'une hausse du prix du pétrole de 10 \$ est ainsi de 0,4 point⁽¹²⁾.

Les modèles macroéconomiques traditionnels permettent de fixer des ordres de grandeur de ces effets sur l'activité comme sur l'inflation. Bien entendu, les estimations issues de ces modèles s'inspirent essentiellement des comportements des économies lors des épisodes précédents de hausses et de baisses des cours du pétrole ; par conséquent, ces chiffres ne constituent qu'une première approximation de l'effet de la hausse récente du prix du baril ou de hausses à venir. Tout laisse à penser d'ailleurs que l'impact d'une hausse du prix du pétrole sur la croissance et l'inflation est aujourd'hui sensiblement moindre qu'auparavant (cf. plus bas).

Outre les hypothèses retenues dans ces modèles sur les caractéristiques des économies et leurs comportements, le chiffre simulé dépend aussi des hypothèses qui sont faites sur la propension des pays de l'OPEP à consommer, sous forme d'importations, le surcroît de recettes engrangé et sur la réaction de la politique monétaire, dont l'influence est loin d'être négligeable sur l'impact à court terme d'un choc pétrolier (cf. encadré 1). Selon l'objectif dominant de la banque centrale (prix ou activité) et de sa vision du choc (temporaire ou permanent), l'impact sur l'activité ou l'inflation peut être atténué ou aggravé.

(11) Néanmoins, un effet compensateur à ce niveau peut provenir d'une hausse des débouchés dans les pays producteurs de pétrole, notamment pour de grands contrats à l'exportation (cf. *infra*). Peuvent aussi jouer, dans un sens *a priori* indéterminé, des effets de compétitivité-prix, selon que la hausse des coûts domestiques est répercutée sur les prix à l'exportation plus ou moins fortement que chez les partenaires.

(12) Ce calcul est effectué en supposant que les marges de raffinage et de distribution sont constantes, et que le montant de la TIPP ainsi que les taux de TVA sont inchangés.

En moyenne, les modèles suggèrent que, sur le passé, une hausse maintenue de 5\$ du prix du baril amputait la croissance du PIB des pays du G7 de 0,1 à 0,3 point la première année, et d'à peine autant la deuxième année. L'effet dépressif cumulé sur le niveau du PIB n'aurait

cependant pas excédé 0,4 point. S'agissant de l'inflation, les effets estimés sont relativement dispersés selon les pays du G7. Une hausse maintenue de 5\$ du prix du baril tendait à relever jusqu'à présent l'inflation entre 0,2 et plus de 0,5 point par an pendant deux ans.

Encadré 1 : La réaction de la politique monétaire lors d'un choc pétrolier

Parce qu'à court terme il déprime l'activité tout en poussant l'inflation à la hausse, le choc pétrolier place les banques centrales dans une situation délicate. Si les banques centrales se concentrent uniquement sur les conséquences récessives du choc pétrolier, elles risquent d'ouvrir la porte à une spirale inflationniste – qui n'empêchera de toute façon pas à terme le prélèvement extérieur de s'opérer. À l'inverse, une politique visant à neutraliser tout effet du choc sur le niveau des prix serait vraisemblablement très pénalisante pour l'activité.

Entre ces deux écueils, la réaction de politique monétaire pourrait donc consister à accepter un pic d'inflation et un ralentissement de l'activité tous deux temporaires, ce afin de stabiliser l'inflation sous-jacente tout en préservant les perspectives de demande.

Enfin, en pratique, la réaction des politiques monétaires à un choc pétrolier dépend également des autres dimensions de la situation conjoncturelle. Par exemple, les risques de dérapage inflationniste sont plus faibles lorsque l'économie se trouve initialement en déficit de demande, car les revendications salariales sont alors contenues et les possibilités de dilatation des marges faibles. Dans ces conditions, il peut être préférable de prévenir les potentialités déflationnistes du choc, ou tout au moins de ne pas les exacerber. À l'inverse, lorsque l'économie se trouve initialement en excès de demande, la modération de la demande entraînée par le choc pétrolier n'est pas forcément néfaste et la banque centrale doit veiller plus que jamais à prévenir d'éventuels effets de second tour sur l'inflation.

L'impact à court terme d'un choc pétrolier s'est cependant probablement affaibli depuis les deux premiers chocs pétroliers.

Le pétrole représente aujourd'hui 36 % de la consommation mondiale d'énergie primaire, avec une utilisation principalement dans le secteur des transports⁽¹³⁾. Mais le degré d'utilisation du pétrole a diminué par rapport aux années 1970. Ceci résulte des

gains d'efficacité énergétique suscités par les chocs pétroliers eux-mêmes, mais également de la place croissante prise par les activités tertiaires, moins consommatrices d'énergie, dans nos économies. Le recours à des sources d'énergie alternatives y a également contribué.

Dans le cas de la France, les importations de pétrole ont été réduites de quelque 30 millions de tonnes pendant la

(13) Selon les chiffres de l'AIE (World Energy Outlook, octobre 2004), la consommation mondiale d'énergie primaire (10300 Mtep) se répartissait comme suit en 2002 : pétrole 36 %, charbon 23 %, gaz naturel 21 %, biomasse et autres énergies renouvelables 11 %, électricité nucléaire 7 %, électricité hydraulique 2 % .

même période (93 Mt consommées en 2004) et la facture énergétique, qui ponctionnait 3,5 % de notre PIB en 1984, a représenté l'an dernier 1,75 % de notre PIB, à 28,3 milliards d'euros. Cette évolution s'explique principalement par le développement des ressources hydroélectriques et du programme électronucléaire, ainsi que par d'importants efforts d'économies d'énergie. L'efficacité énergétique dans l'industrie française s'est ainsi améliorée de 54 % entre 1973 et 2004.

Au-delà de l'effet de la baisse de l'intensité énergétique, en général pris en compte par les modèles macro-économétriques, d'autres facteurs, plus difficiles à évaluer et à incorporer aux simulations issues de ces modèles, peuvent aussi contribuer à réduire la sensibilité de l'inflation aux chocs pétroliers. Notamment, les banques centrales des pays avancés jouissent aujourd'hui d'une crédibilité bien plus forte que lors des précédents chocs pétroliers : les anticipations d'inflation à long terme sont ainsi mieux ancrées, et les agents anticipent *a priori* que, si la hausse du prix du baril va relever temporairement l'inflation, les banques centrales resteront vigilantes et veilleront à ce que l'inflation sous-jacente reste contrôlée. De plus, les mécanismes d'indexation automatique des salaires aux prix, en place implicitement ou même explicitement (comme par exemple, la scala mobile en Italie) au moment des chocs pétroliers ont aujourd'hui disparu, ce qui contribue aussi à limiter les effets de second tour.

Au total, alors que le premier grand choc pétrolier avait conduit à une surenchère inflationniste, les mécanismes d'indexation salariale jouant à plein et les banques centrales ayant accompagné un relèvement durable des anticipations d'inflation, et que le second choc pétrolier avait conduit initialement à une nouvelle fièvre inflationniste, vite enrayée toutefois par des

politiques monétaires très restrictives destinées à affaiblir les anticipations d'inflation, la hausse récente des cours pétroliers ne s'est accompagnée ni d'une augmentation significative de l'inflation sous-jacente au sein des pays industrialisés, et notamment en zone euro, ni d'anticipations d'inflation : cette modification de comportement par rapport aux précédents chocs pétroliers a permis jusqu'à présent de limiter l'impact négatif sur l'activité de la hausse des prix pétroliers enregistrée depuis 1999.

L'impact économique à long terme d'un choc pétrolier durable resterait toutefois non négligeable.

Si elle perdure, la hausse du prix de pétrole va susciter des mutations profondes de la structure productive. Elle diminue la rentabilité de secteurs fortement consommateurs de produits pétroliers et incite les entreprises à adopter des modes de fabrication (et à concevoir des produits) plus économes en hydrocarbures. Ce renouvellement des équipements se traduit à terme par des réallocations de capital productif et par des transferts d'emplois entre secteurs d'activité. Ces changements n'ont pas d'effet *a priori* sur le chômage à long terme si les marchés du travail et de produits se révèlent suffisamment souples pour permettre ces réallocations de facteurs.

Néanmoins, à long terme, le prélèvement sur le revenu national que représente une hausse durable du prix réel du pétrole doit bien *in fine* être supporté par les agents intérieurs. À l'équilibre, trois modes d'ajustement, non exclusifs, sont dès lors possibles :

(a) les salariés acceptent, toutes choses égales par ailleurs, une baisse du pouvoir d'achat des rémunérations : ceci est d'autant plus facile à faire accepter que les salariés bénéficient d'une augmentation tendancielle de leur pouvoir d'achat. Dans ce mode d'ajustement, la perte de revenu

national que constitue le prélèvement extérieur n'entraîne qu'une perte limitée de l'activité potentielle, et pas de hausse structurelle du chômage ;

(b) les entreprises acceptent une baisse durable du taux de profit : ceci implique à terme une baisse du capital par travailleur et donc une perte vraisemblablement plus substantielle de PIB potentiel ;

(c) les entreprises comme les salariés refusent *a priori* de supporter le coût du prélèvement extérieur : une hausse structurelle du taux de chômage peut alors être le canal permettant de faire revenir *ex post* les exigences de rémunérations à un niveau compatible avec la hausse durable des prix pétroliers ; la perte de PIB potentiel est alors également substantielle.

Si, comme on l'a mentionné précédemment, le troisième scénario d'une hausse structurelle du chômage n'est pas le plus probable, il n'en reste pas moins que le choc pétrolier, s'il se révèle durable, aura, par les réallocations de capital qu'il nécessitera, un impact durable sur le niveau de la production potentielle, donc sur celui du pouvoir d'achat des salariés, sans pour autant remettre en cause la progression tendancielle de ces deux grandeurs.

Quelles pistes pour atténuer la volatilité sur le marché pétrolier et son impact sur nos économies ?

L'incertitude sur le caractère structurel ou non de la hausse récente des cours pétro-

liers invite à étudier simultanément deux types de mesures de politique économique. D'une part, les politiques atténuant les tensions sur le marché à moyen/long terme : incitations à l'augmentation de l'offre et à la réduction de la demande. D'autre part, les politiques permettant d'atténuer la volatilité à court terme, en réduisant l'incertitude sur l'état véritable de l'équilibre du marché pétrolier et donc facilitant la mise en œuvre des mesures de moyen/long terme. L'enjeu est de taille : les compagnies pétrolières continueraient ainsi à ne pas développer de champs de production dont le seuil de rentabilité est supérieur à 20-25 \$ le baril, faute de pouvoir déterminer clairement si le niveau actuel au-delà de 25 \$ reflète véritablement des facteurs structurels.

Les politiques pour accroître l'offre.

Les réserves prouvées représentent aujourd'hui, selon les sources, entre 1 000 et 1 200 Mds de barils soit 30 à 40 années de consommation aux rythmes actuels. Quant à l'estimation des réserves à découvrir, elle est beaucoup plus débattue : les ordres de grandeur des estimations vont de 200 à 1 800 Mds de barils, selon que des ressources pétrolières non conventionnelles deviendront exploitables ou non⁽¹⁴⁾ ou que les progrès techniques permettront l'amélioration du rendement d'extraction de gisements existants, évalué en moyenne à 30 % actuellement⁽¹⁵⁾. Certains bruts non conventionnels deviendraient ainsi exploitables⁽¹⁶⁾ : les avancées technologiques

(14) Pétroles extra-lourds du Venezuela et sables asphaltiques du Canada (600 Mds de barils), zones « d'off shore profond », encore peu explorées.

(15) Chaque point gagné au-delà est équivalent à environ deux ans de production, en considérant des réserves ultimes, pour un taux d'extraction de 30 %, représentant actuellement environ 2 000 Mds de barils. Un taux de 50 à 60% du fait des progrès technologiques entraînerait la réouverture de gisements considérés aujourd'hui comme épuisés.

(16) Ainsi, les huiles extra-lourdes de l'Orénoque au Venezuela, ne furent longtemps exploitables que pour un prix du baril supérieur à 30 \$. La diminution du coût de développement rend aujourd'hui possible cette exploitation pour un prix du baril à 15\$. Les sables asphaltiques de la région de l'Athabasca (Canada) constitueraient le plus grand gisement mondial de pétrole potentiellement exploitable (environ 300 Mds de barils), sables en partie exploités et représentant déjà 34 % de la production canadienne. L'USGS a récemment reclassé ces pétroles en conventionnel.

repoussent ainsi sans cesse la frontière entre brut non conventionnel et brut conventionnel.

Afin de faciliter le développement de ces ressources, un meilleur accès aux réserves pétrolières pourrait favoriser les investissements. La France participe ainsi au développement du dialogue producteurs-consommateurs pour sensibiliser les pays de l'OPEP à la nécessité d'ouvrir leur domaine amont aux investissements étrangers, par la mise en place de partenariats entre compagnies internationales, d'une côté, et pays producteurs ou compagnies nationales, de l'autre. Une fiscalité plus favorable aux investissements pourrait aussi être encouragée.

Du côté des produits transformés, un accroissement de l'offre passe par des investissements dans les raffineries. Ceci est vrai dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents. L'intervention des organismes internationaux pourrait être judicieuse dans certains pays émergents, qui manquent de financement. Par ailleurs, notamment dans les pays développés, une évolution de la fiscalité pourrait aider à adapter l'offre et la demande en matière de produits transformés (cf. encadré 2).

Les politiques pour réduire la demande.

Du côté de la demande, l'objectif doit être de mettre en place des mesures favorables aux économies d'énergie et au développement d'autres sources d'énergie.

Selon l'AIE, l'amélioration de l'efficacité énergétique représente aujourd'hui le gisement le plus prometteur à l'horizon 2030 et au niveau mondial, pour répondre à l'augmentation de la demande. Aujourd'hui, par

exemple, il faut 3,3 fois plus d'énergie en Russie qu'en Europe (UE à 25) pour produire une unité marginale de PIB supplémentaire. Avec les États-Unis, le rapport est de 2,3. Par habitant, les chiffres sont encore plus significatifs : un Américain consomme en moyenne près de deux fois plus d'énergie qu'un Européen, et dans le seul secteur des transports, la consommation de pétrole par Américain est en moyenne le triple de celle d'un Européen.

Les mesures destinées à réduire la demande peuvent combiner aspects économiques et aspects réglementaires. Les instruments économiques peuvent être la fiscalité (cf. encadré 2) ou les permis de polluer. En termes de réglementation, il peut s'agir de réduire les émissions polluantes des véhicules, de favoriser une politique d'urbanisme évitant l'étalement urbain et facilitant le recours aux transports en commun ou encore de réduire les pertes d'énergie (chauffage, isolation). Enfin, il peut s'agir de campagnes pour inciter aux modifications de comportements.

Les politiques pour réduire la volatilité des marchés.

Un facteur important de volatilité sur les marchés pétroliers est la mauvaise qualité des données qui fondent l'équilibre de marché : demande, capacités de productions, stocks. Faute d'une vision claire du marché, les investissements productifs ne seront pas réalisés.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer la qualité des données, avec le processus « JODI » (Joint Oil Data Initiative), soutenue notamment par l'AIE⁽¹⁷⁾, qui vise à inciter l'ensemble des acteurs à fournir des données fiables pour accroître la

(17) *Diagnosics, prévisions et analyses économiques*, n°73, mai 2005, Xavier Payet.

Encadré 2 : Un instrument efficace : les politiques fiscales

En cas de choc durable sur les prix du pétrole, la politique budgétaire ne peut aider, sinon temporairement, à contrer les effets macroéconomiques négatifs liés à la ponction de richesse effectuée sur les pays importateurs. En revanche, la politique fiscale est un instrument efficace pour modifier les comportements de consommation.

Une hausse des taxes sur les produits pétroliers dans un pays permet de réduire sa consommation. Mais elle permet aussi d'accroître le bien-être national grâce à la réduction des coûts générés par les externalités négatives associées à la consommation de pétrole (pollution, congestion automobile...) et aux gains de recettes fiscales pour l'État⁽¹⁷⁾. On peut montrer que ceci est vrai même pour les pays du G7 producteurs de pétrole (États-Unis) ou exportateurs nets (Royaume-Uni, Canada). Une taxation concertée conduirait à des gains encore plus élevés pour la plupart des pays du G7. En particulier, la taxation concertée conduisant à une baisse non négligeable des prix hors taxe, elle a l'avantage de permettre aux pays consommateurs de récupérer une partie de la rente pétrolière des pays producteurs.

Au-delà du niveau de la fiscalité, une harmonisation de celle-ci peut aider à avoir une consommation plus neutre, de façon à ne pas introduire de distorsions entre les différentes catégories de carburants, génératrices de rigidités et donc de hausses de prix. Ainsi, l'Europe est importatrice nette de gazole provenant de Russie et exportatrice d'essence vers les États-Unis, ce qui crée de fortes tensions sur l'outil de raffinage et donc sur les prix (cf. *supra*). Un rééquilibrage progressif de la fiscalité des carburants, déjà mis en oeuvre en Allemagne et au Royaume-Uni, jouerait donc un rôle favorable sur l'équilibre du marché pétrolier.

transparence globale des marchés et réduire la volatilité des prix du pétrole.

Les stocks jouant en particulier un rôle crucial pour les anticipations de marché, il serait souhaitable d'améliorer la transparence et la publicité du niveau des stocks, afin d'améliorer la visibilité du marché pétrolier. La publication hebdomadaire des stocks commerciaux des États-Unis constitue la seule donnée publique à portée mondiale sur le niveau de stocks dont disposent les opérateurs pour apprécier la réalité des tensions qui

s'exercent sur l'équilibre du marché, et revêt de ce fait une importance exagérée, source d'une forte volatilité des cours du pétrole.

Parmi d'autres mesures pour atténuer la volatilité, on peut mentionner le recours accru des utilisateurs et des pays producteurs aux marchés à terme et aux produits dérivés. Il est aussi important de maintenir une fiscalité pétrolière et des réglementations stables et transparentes afin de ne pas accentuer la volatilité des prix du brut ou des produits raffinés.

(18) Avec Eurostat, l'ONU, l'APEC (Asian Pacific Energy Center), l'OLADE (Latin American Energy Organisation) et l'OPEP.

L'action du Gouvernement pour atténuer les effets de la hausse récente des cours pétroliers.

Le Gouvernement s'est engagé depuis plus d'un an dans la mise en place d'une réponse de politique économique à la mesure de la forte hausse enregistrée depuis 2003. La stratégie mise en place s'efforce : (1) de préparer l'avenir par une relance de la politique d'économie d'énergie et par le développement des énergies alternatives, tout en atténuant les effets du choc pétrolier pour les acteurs les plus fragiles et (2) de promouvoir des réponses coordonnées des pays industrialisés face à un choc qui les frappe de façon homogène.

Au niveau national, le Gouvernement entend préparer l'avenir par une relance de la politique d'économie d'énergie et par le développement des énergies alternatives, tout en atténuant les effets immédiats de la hausse du pétrole sur les acteurs les plus fragiles.

Le Gouvernement a annoncé dans le courant de l'été 2005 la mise en place de mesures structurelles pour agir sur les comportements de consommation et de mesures plus conjoncturelles pour atténuer l'effet sur les agents les plus fragiles du renchérissement brutal du coût de l'énergie.

Le Gouvernement a tout d'abord mis en place des mesures d'urgence pour soulager les catégories les plus durement touchées par la flambée des cours, tout en rejetant l'idée d'une baisse générale de la fiscalité sur les carburants (excluant par exemple un rétablissement de la TIPP flottante). Une baisse de la fiscalité n'aurait en effet pas

constitué une réponse appropriée à une hausse du prix de l'énergie fossile vraisemblablement durable : un tel choix ne pourrait que stimuler la demande, retarder l'effort d'adaptation des consommateurs et des producteurs et accroître la rente des pays producteurs ; il serait également incohérent avec la stratégie de développement durable de la France dont les lignes directrices ont été réaffirmées au printemps 2005 et dont l'un des objectifs est la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, le Gouvernement a mis en place une aide à la cuve de 75 euros pour les ménages non imposables se chauffant au fuel et a décidé de mettre en place un « ticket-transport ». Des mesures spécifiques en faveur des professionnels les plus touchés par la hausse du prix de l'énergie seront également mises en place : transporteurs routiers, chauffeurs de taxis, agriculteurs et pêcheurs.

Ces mesures visent à alléger les charges pesant sur les entreprises les plus affectées (dégrèvement supplémentaire de taxe professionnelle pour les transporteurs, allègement de la TIPP pour les agriculteurs⁽¹⁹⁾, etc.), à faciliter l'adaptation des secteurs concernés mais aussi la transmission des hausses des prix des carburants vers l'aval (indexation automatique sur le gazole des prix facturés par les transporteurs routiers aux chargeurs).

S'agissant des mesures de long terme, le Gouvernement a annoncé une relance de la politique d'économies d'énergie, notamment au travers de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005. Cette politique permet d'accélérer l'adaptation du pays à

(19) Ainsi, à l'attention des agriculteurs, le gouvernement a annoncé une série de mesures appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2005 pour un montant d'environ 30 millions d'euros. Ces mesures comportent notamment une prise en charge de la TIPP par l'État portée de 4 à 5 centimes d'euro par litre de fioul domestique, une défiscalisation du fioul lourd à hauteur de 50% de la TIPP, un remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel porté de 60 à 80%.

la hausse du prix de l'énergie fossile : mise en place des certificats d'économie d'énergie, augmentation du crédit d'impôt pour l'achat d'une voiture utilisant un carburant alternatif, modulation de taxe sur la carte grise en fonction des émissions de CO₂, aides aux économies d'énergie dans l'habitat. Le choix fait par la France d'avoir recours à l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité est réaffirmé par cette loi (mise en service d'un premier réacteur EPR en 2012). Parallèlement, l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, biocarburants) est vivement encouragée : le gouvernement a ainsi décidé d'anticiper en 2008, au lieu de 2010, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans l'essence et le gazole et de viser 7 % en 2010 et 10 % en 2015. Au total, la loi d'orientation reprend l'objectif fixé par la directive européenne du 26 juin 2003 de 21 % de production électrique d'origine renouvelable pour la France.

Enfin, le gouvernement prévoit la relance de la politique d'économies d'énergies, *via* la fiscalité (renforcement des crédits d'impôt en faveur des voitures propres et de l'acquisition de chauffages fonctionnant à partir d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, pompe à chaleur), ou à partir de chaudières très économes ou de matériaux isolants), *via* la relance des investissements publics en faveur des transports collectifs et *via* la recherche sur les véhicules propres.

Par ailleurs, le niveau de prix des carburants dans les pays industrialisés souffre d'une insuffisance de capacités de raffinage provoquant des tensions sur certains produits transformés. Le gouvernement a ainsi décidé d'organiser une table ronde avec les compagnies pétrolières afin de les inciter à renforcer leurs capacités de raffinage ainsi qu'à mieux répercuter les baisses de prix à

la pompe en cas de détente sur le marché du brut.

À plus long terme, la lutte contre le changement climatique et l'objectif fixé par le gouvernement de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 nécessitent des progrès technologiques importants. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de lancer un programme de recherche-développement dans le secteur des transports avec pour objectif l'émergence de nouvelles motorisations et de nouveaux carburants.

La France s'est par ailleurs engagée en faveur d'une réponse coordonnée des pays industrialisés face au choc pétrolier.

Le choc pétrolier actuel appelant une réponse coordonnée de politique économique, la France a plaidé auprès de ses partenaires, au niveau européen, comme au sein du G7, pour développer des actions centrées sur des mesures de court et de long terme afin d'une part de modérer les fluctuations des cours et d'autre part d'abaisser l'équilibre de long terme du marché pétrolier.

Au niveau européen, la France encourage des actions concertées afin d'éviter que des mesures nationales prises isolément n'engendrent des distorsions de concurrence et une course contre-productive au moins disant sur la fiscalité énergétique. Un accord de principe a été trouvé lors du conseil ECOFIN de Manchester (9-10 septembre 2005) pour ne pas baisser la fiscalité pétrolière. Par ailleurs, afin d'atténuer la volatilité des cours, la France a proposé en mai 2005 la publication régulière d'un indicateur de stocks européen afin de disposer de données fiables sur la situation du marché. Cette proposition a été accueillie favorablement par la Commission européenne. Le gouvernement va

également adresser un mémorandum à la Commission pour accélérer l'harmonisation européenne de la fiscalité énergétique, notamment sur le gazole professionnel.

La France a également avancé des propositions au sein du G7, plaidant pour que celui-ci concentre ses efforts sur l'amélioration de la transparence du marché pétrolier pour limiter la volatilité de court terme : ceci passe notamment par la publication de données plus fiables et le G7 soutient par exemple l'initiative JODI.

À plus long terme, la France a incité ses partenaires à contribuer de manière plus structurelle à l'augmentation de l'offre et la maîtrise de la demande :

– en ce qui concerne la promotion de l'offre, la France, au sein du G7, cherche à favoriser l'investissement, non seulement en amont mais aussi en aval, au niveau du raffinage (compte tenu des pressions désormais très fortes dans ce secteur) et soutient à cet égard un dialogue renforcé

entre pays producteurs et pays consommateurs ;

– en ce qui concerne la maîtrise de la demande, les pays du G7 ont naturellement plus de marge de manœuvre mais ce sujet est moins consensuel. La France a, pour sa part insisté sur la nécessité d'un effort collectif d'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle a d'ailleurs proposé la revue régulière, sous l'égide de l'AIE, de stratégies nationales en la matière. La France plaide en particulier au sein du G7 pour que les pays industrialisés utilisent tous les instruments disponibles de maîtrise de l'énergie.

Enfin, à l'initiative de la France, le G7 a demandé aux institutions multilatérales, FMI et Banque mondiale, de formuler des propositions pour aider les pays en développement à mettre en place des politiques d'efficacité énergétique et à faire face, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux, aux conséquences de cette hausse durable des prix de l'énergie.

Les écarts de dynamisme économique et de niveau de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France

Au printemps de l'année 2000, les chefs d'États et de gouvernement des pays membres européens ont fixé pour l'Union européenne l'objectif de : « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Cette initiative traduit l'ambition européenne de renforcer durablement la croissance et l'emploi, qui sont en tendance moins dynamiques qu'aux États-Unis depuis une dizaine d'années.

La croissance aux États-Unis s'est en effet révélée relativement plus porteuse ces dernières années, enravant ainsi le processus de convergence du PIB par tête, observé depuis la deuxième guerre mondiale entre les deux zones. Aujourd'hui, le niveau de vie dans la zone euro demeure nettement inférieur à celui des États-Unis. Il semble donc impératif de trouver les moyens de réagir afin de placer les économies européennes sur un sentier de croissance et d'emploi plus élevés.

Le niveau de vie des habitants de la zone euro est inférieur d'environ 30 % à celui des États-Unis

Comment se comparent les niveaux de vie entre les États-Unis et la zone euro ?

Le dynamisme économique d'un pays est usuellement apprécié à travers la croissance de son PIB, qui mesure la richesse annuelle qu'il produit. Certes, le PIB ne permet pas d'appréhender l'ensemble des composantes du bien être, mais il constitue l'indicateur incontournable. Il représente non seulement une mesure du revenu des habitants, mais aussi de la capacité à financer les actions de la sphère publique. De fait, sans progression de la richesse nationale, on ne peut satisfaire les attentes des citoyens en matière de services publics et de redistribution - sauf à recourir excessivement à l'endettement ou à accroître de manière insupportable le fardeau fiscal.

Le produit intérieur brut d'un pays dépend évidemment au premier chef de sa taille : la Chine a un PIB supérieur à celui

(1) Les chiffres français utilisés pour ce dossier émanent de la base 95 de la comptabilité nationale, qui a été remplacée par la base 2000 au printemps dernier. Cependant, les enseignements tirés restent valables, car le sujet abordé est d'ordre structurel.

des Pays Bas, mais bien entendu les Chinois sont aujourd'hui moins riches que les Hollandais. On apprécie donc le niveau de vie d'un pays en rapportant sa richesse à son nombre d'habitants. Pour apprécier l'évolution du niveau de vie, il faut donc à la fois prendre en compte la croissance du PIB mais aussi celle de la population de ce pays.

La croissance moyenne des États-Unis est ainsi supérieure de l'ordre de 1,1 point à celle de la zone euro en moyenne sur la période 1993-2003¹ (3,3 % par an pour les États-Unis contre 2,2 % pour la zone euro, cf. Tableau 1). Dans le même temps, la

fécondité et l'immigration sont plus élevées outre Atlantique, si bien qu'entre 1993 et 2003, la population totale a augmenté de 1,1 % par an aux États-Unis, contre + 0,3 % par an dans la zone euro. Les deux tiers de la différence de croissance entre États-Unis et zone euro correspondent donc à une différence de dynamisme démographique. En d'autres termes, quand on prend en compte la forte croissance de la population américaine, la différence dans la progression du niveau de vie entre États-Unis et zone euro apparaît moins marquée. Il convient donc de comparer, que ce soit en niveau ou en évolution, les PIB par habitant.

Tableau 1 - Croissance de l'activité et de la productivité aux États-Unis, en zone euro et en France

	États-Unis	Zone euro	Zone euro/ États-Unis	France	France/ États-Unis
Évolution annuelle moyenne de 1993 à 2003					
PIB en volume	3,3 %	2,2 %	- 1,1 %	2,1 %	- 1,2 %
PIB en volume par tête	2,1 %	1,8 %	- 0,3 %	1,7 %	- 0,4 %
Productivité horaire	2,1 %	1,6 %	- 0,4 %	2,2 %	0,1 %
Évolution annuelle moyenne de 1983 à 1993					
PIB en volume	3,2 %	2,4 %	- 0,8 %	2,1 %	- 1,1 %
PIB en volume par tête	2,2 %	2,1 %	- 0,1 %	1,6 %	- 0,6 %
Productivité horaire	1,6 %	2,6 %	1,0 %	2,3 %	0,7 %

Source : OCDE.

En outre, ce niveau de vie est mesuré en unité monétaire (dollar pour les États-Unis, euro pour la zone euro); pour pouvoir comparer les niveaux de vie, il faut donc pouvoir exprimer les richesses produites dans une même unité, c'est-à-dire être capable de comparer les différentes unités monétaires. Utiliser pour ce faire le taux de change courant conduirait à des biais importants; le niveau de vie des États-Unis relativement à celui de la zone euro ne fluctue évidemment pas au jour le jour, au gré des mouvements parfois prononcés de la parité €/\$. L'euro s'est apprécié de

plus de 40 % vis-à-vis du dollar depuis quatre ans, mais cela ne signifie pas que le revenu « réel » des Européens s'est accru de 40 % par rapport à celui des Américains. En réalité, le niveau des prix, c'est-à-dire le coût de la vie, diffère d'un pays à l'autre, si bien que la même quantité de monnaie n'y confère pas le même pouvoir d'achat. C'est pourquoi les économistes, lorsqu'il s'agit de comparaison internationale, recourent à la notion de « taux de change en parité de pouvoir d'achat ». Ce faisant, ils corrigent la mesure de la richesse produite de la différence de niveau de prix

(1) Le choix a été fait de retenir 2003 comme dernière année prise en compte dans cet exercice de comparaison car certaines données utilisées dans ce dossier ne sont pas disponibles au-delà. L'écart de croissance entre les États-Unis et la Zone euro pour la période 1994-2004 est de toute façon du même ordre de grandeur que sur la période 1993-2003.

entre pays. Avec cette méthode, l'écart de PIB par habitant entre la zone euro et États-Unis apparaît important, de l'ordre de 30 % (cf. Tableau 2). En revanche, au sein de la zone euro, il est sans doute robuste

de considérer que les PIB par habitant en pouvoir d'achat sont sensiblement équivalents en France, en Allemagne, et en Italie (les écarts sont de moins de 5 % entre ces trois pays).

Tableau 2 - Population, emploi, activité et productivité aux États-Unis, en zone euro et en France en 2003

	États-Unis	Zone euro	Zone euro/ États-Unis	France	France/ États-Unis
Population et emploi					
Population totale	291	309	6 %	62	
Population 15-64 ans	195	209	7 %	40	
Population active	148	143	-3 %	28	
Emploi total	139	131	-6 %	25	
Durée moyenne par employé	1 868	1557	-17 %	1466	-21 %
Heures travaillées en milliards	260	203	-22 %	37	
Activité et productivité					
PIB en Mds de \$ (*)	10 951	8314	-24 %	1729	
PIB par tête en \$ (*)	37 627	26 905	-28 %	28 098	-25 %
Productivité horaire en \$ (*)	42,1	40,9	-3 %	47,0	+11 %

Source : OCDE.

(*) Le taux de change retenu est celui qui assure la parité de pouvoir d'achat.

La prise en compte des différences de méthodologies statistiques conduirait à réduire légèrement les écarts entre États-Unis et Europe

Avant d'affiner le diagnostic, il faut s'interroger sur la fiabilité des chiffres. L'écart entre États-Unis et Europe en termes de PIB par habitant peut en effet ne pas renvoyer uniquement à une moindre performance de la zone euro, mais aussi à des différences méthodologiques dans la construction même des statistiques de PIB. De fait, selon l'OCDE, ces comparaisons internationales sont affectées par des principes de comptabilité nationale qui diffèrent de part et d'autre de l'Atlantique² (traitement des services bancaires, des acquisitions de logiciels, partage entre effet « prix » pur et effet « qualité » dans les augmentations de prix...). Les biais identifiés par l'OCDE dans la mesure statistique aboutiraient à surévaluer le PIB américain

d'environ 4 % et la croissance de 0,3 à 0,4 point par rapport à ce que donnerait l'application à l'économie américaine des principes comptables retenus par les comptables européens.

Finalement, en tenant compte des biais dus aux méthodes et de l'imprécision inhérente au chiffrage statistique, l'écart de niveau de vie entre les États-Unis et la zone euro relevé ci-dessus se réduit légèrement mais reste important.

La performance américaine provient au premier chef d'une mobilisation plus importante des ressources en travail

La différence de niveau de vie entre la zone euro et les États-Unis s'explique moins (pour seulement 15 %) par une différence d'efficacité productive que (pour 85 %) par une différence dans la quantité

(2) Le rapport du CAE « productivité et croissance » de P. Artus et G. Cette fournit le même type d'analyses (pages 16-17).

de travail fournie c'est-à-dire le nombre d'heures travaillées.

Le PIB par habitant est égal, par définition, à la **productivité horaire du travail (PHT)** que multiplie le **nombre annuel d'heures travaillées par habitant**. De multiples éléments d'ordre structurel influent sur le niveau de productivité horaire d'un pays, c'est-à-dire sur son efficacité productive, parmi lesquels le niveau d'éducation moyen de la population, la quantité et la qualité de capital disponible pour le processus de production.

Le **nombre d'heures travaillées par habitant** dépend lui même de quatre grandeurs :

- la **population en âge de travailler** et sa part dans la population totale ; une partie des différences de niveau de vie peut aussi renvoyer à des différences de dynamisme démographique ;
- le **nombre total d'actifs**, qu'ils soient effectivement employés ou qu'ils souhaitent occuper un emploi ;
- le **taux de chômage** (U) ;
- le **nombre d'heures travaillées par individu effectivement employé** (H), reflet de la durée du travail et de l'intensité du recours au temps partiel.

Le rapport du nombre d'actifs à la population en âge de travailler est appelé **taux de participation** (TP), et le rapport du nombre d'individus employés à la population en âge de travailler est nommé **taux d'emploi** (TE).

Finalement, PIB par habitant =
 $PHT \times H \times (1-U) \times TP \times \text{part des 15-64 ans dans la population totale}$
 ou encore, PIB par habitant =
 $PHT \times H \times TE \times \text{part des 15-64 ans dans la population totale}$

Evidemment, les différentes variables économiques et démographiques jouant sur la détermination du PIB par habitant ne sont pas nécessairement indépendantes les unes des autres.

La proportion de personnes au travail est nettement plus élevée aux États-Unis, mais l'écart se réduit

La part de la population en âge de travailler est très proche de part et d'autre de l'Atlantique : les personnes âgées de 15 à 64 ans représentent les 2/3 de la population totale aussi bien aux États-Unis que dans la zone euro (cf. Graphique 1). Ceci ne constitue donc pas un facteur susceptible d'expliquer les écarts de niveau de vie.

La première source d'écart réside en fait dans les différences de **taux de participation** (qui rapporte la population active à la population en âge de travailler) : en 2003, il s'élevait à 75 % aux États-Unis, contre environ 69 % en zone euro et en France) (cf. Tableau 3).

Plus précisément, c'est dans les âges extrêmes que le taux de participation diffère sensiblement entre les deux zones. En 2003, il était, pour les jeunes de 15 à 24 ans, de 61 % aux États-Unis contre 41 % en zone euro (34 % en France) et, pour la tranche d'âge des 55 à 64 ans, de 62 % aux États-Unis, contre 42 % en zone euro (44 % en France). À l'inverse, le taux de participation est proche de part et d'autre de l'Atlantique pour la tranche d'âge des 25-54 ans, à 83 % aux États-Unis et 84 % en zone euro et 87 % en France (cf. Tableau 4).

Graphique 1
Population âgée de 15 à 64 ans / Population totale

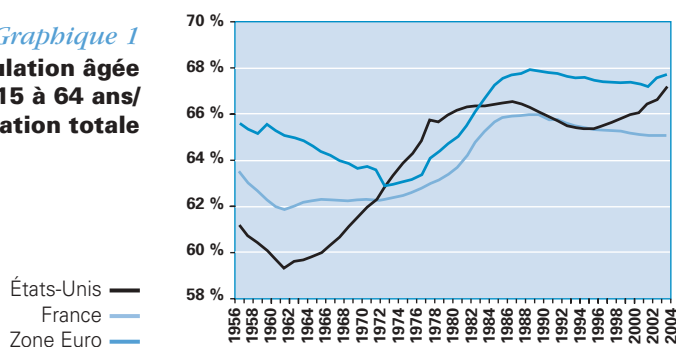


Tableau 3 - Taux d'emploi, de chômage et de participation aux États-Unis, dans la zone euro et en France pour les hommes, les femmes et la population totale, en 2003

	Hommes 15-64 ans			Femmes 15-64 ans			Population totale 15-64 ans		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation
EU	77 %	6 %	82 %	65 %	5 %	69 %	71 %	6 %	75 %
ZE	71 %	8 %	77 %	54 %	11 %	60 %	62 %	9 %	69 %
France	68 %	9 %	75 %	57 %	11 %	64 %	62 %	10 %	69 %

Source : OCDE.

Tableau 4 - Taux d'emploi, de chômage et de participation aux États-Unis, dans la zone euro et en France pour les jeunes, les âges médians, les plus âgés, en 2003

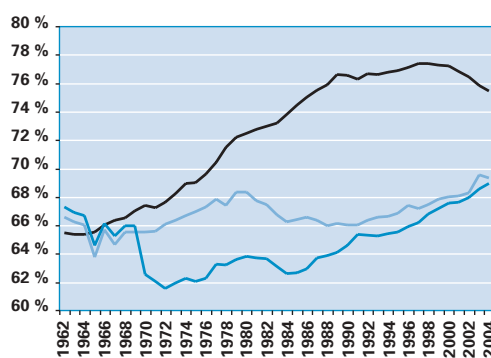
	15-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation
EU	54 %	12 %	61 %	79 %	5 %	83 %	60 %	4 %	62 %
ZE	34 %	19 %	41 %	77 %	8 %	84 %	38 %	8 %	42 %
France	26 %	23 %	34 %	79 %	9 %	87 %	41 %	7 %	44 %

Source : OCDE.

Néanmoins, l'évolution sur les dix dernières années a été plus favorable en zone euro : le taux de participation a augmenté de plus de 3 points, alors qu'il a baissé sur la même période de 1 point aux États-Unis (cf. Graphique 2).

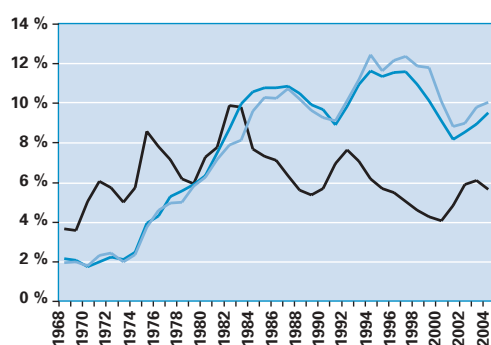
Le **taux de chômage** est également sensiblement plus élevé en Europe qu'aux États-Unis : il se situait en 2004 à 5,5 % de la population active outre Atlantique, contre 9 % dans la zone euro et 10 % en France (cf. Graphique 3).

Au final, les écarts enregistrés à la fois sur le taux de participation et le taux de chômage se cumulent, si bien que la population effectivement occupée représente une part de la population en âge de travailler nettement plus importante aux États-Unis. On peut estimer que la moitié de l'écart de richesse de part et d'autre de l'Atlantique s'explique par ce phénomène. Le



Graphique 2
Population active/
Population âgée de
15 à 64 ans

— États-Unis
— France
— Zone Euro



Graphique 3
Taux de chômage

— États-Unis
— France
— Zone Euro

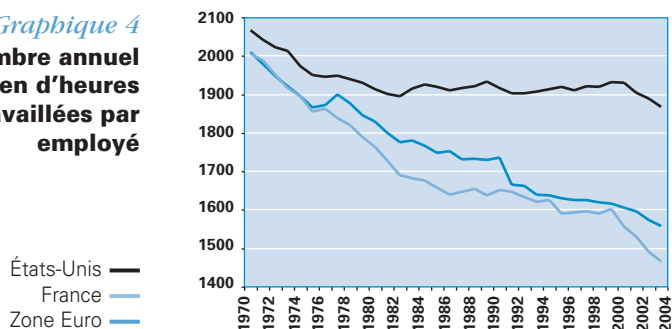
taux d'emploi (nombre de personnes en emploi rapporté à la population en âge de travailler) y était en 2003 de 71 %, contre environ 62 % en zone euro et en France. Les écarts enregistrés aux âges extrêmes sont même deux fois plus importants : le taux d'emploi des 15-24 ans ressort à 54 % aux États-Unis, 34 % en zone euro et 26 % en France ; pour la tranche d'âge des 55-64 ans, il est de 60 % aux États-Unis et de 38 % en zone euro et 41 % en France.

Appréciées en évolution, ces statistiques offrent cependant un message plus nuancé. Le taux d'emploi s'est globalement amélioré d'un peu plus de 5 points en zone euro sur les dix dernières années, ce qui représentait 11 millions d'emplois de plus en 2004. Dans le même temps, il a stagné aux États-Unis.

Le nombre d'heures travaillées par individu est sensiblement plus faible en Europe

Si le PIB par habitant est inférieur dans la zone euro à celui des États-Unis, c'est aussi, pour moitié, que les individus employés travaillent moins longtemps. La durée annuelle (en heures) des salariés employés au travail était en 2003 de l'ordre de 1850 aux États-Unis, 1550 dans la zone euro et 1450 en France. Interrompant un mouvement séculaire, la durée effective du travail a peu varié outre Atlantique depuis 30 ans, alors qu'elle poursuivait son recul dans la zone euro, accéléré en France depuis la fin des années 90 (cf. Graphique 4).

Graphique 4
Nombre annuel moyen d'heures travaillées par employé



Cet écart dans la durée annuelle du travail s'explique par deux facteurs : l'importance relative du temps partiel et la durée du travail à temps plein. Si le recours au travail à temps partiel est très important dans certains pays de l'Union (comme aux Pays-Bas), il est globalement du même ordre de grandeur dans la zone euro qu'aux États-Unis. C'est donc au niveau de la durée moyenne du travail « à temps plein » que réside l'explication d'une durée annuelle très différente. La France se distingue par une durée du travail à temps plein particulièrement faible, une caractéristique qui s'est naturellement accentuée du fait de la réduction de la durée légale du temps de travail à 35 h par semaine.

Des productivités du travail comparables mais des évolutions divergentes

Les écarts observés tant sur les niveaux de productivité horaire que sur le taux de croissance de cette productivité horaire entre les deux grandes zones sont aujourd'hui relativement faibles (par exemple, les gains de productivité entre 1993 et 2003 se sont élevés en moyenne à 2,1 % par an aux États-Unis et à 1,6 % dans la zone euro, soit un écart de l'ordre des biais comptables pesant sur ces chiffres).

Néanmoins, sur la décennie 1993-2003, on constate que la productivité horaire a accéléré outre Atlantique et qu'elle a ralenti dans la zone euro. Ceci signifie donc que les gains de productivité en Europe étaient auparavant plus élevés qu'outre Atlantique.

Un premier élément d'explication tiendrait au fait que la zone euro, engagée dans un processus de rattrapage de l'efficacité productive américaine depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, serait parvenue au terme de ce processus il y a maintenant une dizaine d'années. Il

serait dès lors normal que les gains de productivité croissent au même rythme de part et d'autre de l'Atlantique.

Un second élément d'explication, non exclusif du premier, serait que les forts gains de productivité horaire enregistrés sur la période 1983-1993 étaient en partie le résultat de la mise à l'écart des moins productifs du marché du travail européen. Inversement, la réintégration de salariés moins productifs dans l'emploi en Europe se traduirait par un ralentissement de la croissance de la productivité horaire sur la décennie 1993-2003.

Finalement, l'écart de richesse de 28 % entre les États-Unis et la zone euro s'explique par le nombre d'heures travaillées par employé (17 %), le taux de participation (7 %), le taux de chômage (3 %) et la productivité horaire (3 %) (cf. Tableau 5).

Comment améliorer les performances européennes ?

Des développements qui précèdent, il ressort que l'écart de richesse entre la zone euro et les États-Unis provient de deux facteurs : essentiellement une moindre utilisation du potentiel de main d'œuvre, et, pour une part plus faible, un différentiel négatif de productivité. Cette analyse, partagée par l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de Lisbonne³, a conduit à fixer comme objectif pour la zone euro d'une part, d'augmenter les taux d'emploi, notamment aux âges

extrêmes de la vie, et, d'autre part, de développer les gains de productivité.

L'objectif final vise à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, notamment par le développement des secteurs à très haute valeur ajoutée et par des mesures favorables à la formation et aux politiques dynamiques de ressources humaines afin de mieux combattre les phénomènes d'exclusion du marché du travail, le tout élevant durablement le niveau de la croissance potentielle.

Travailler plus et plus longtemps

La travail statistique précédent montre que la raison principale de l'écart de richesse entre la zone euro et les États-Unis est la sous-utilisation du potentiel de main d'œuvre dans les économies européennes, notamment en raison de différentiels importants en termes d'heures travaillées et, dans une moindre mesure, de taux de participation (cf. Tableau 5).

Les solutions envisagées devraient ainsi s'articuler autour de mesures destinées non seulement à développer l'emploi, en réduisant les freins à l'offre et à la demande de travail, mais aussi à permettre à ceux qui le souhaitent d'augmenter leur volume d'heures travaillées. En outre, dans la lignée des recommandations du Conseil européen de Lisbonne, le renforcement des incitations à l'allongement de la durée de

Tableau 5 - Contributions à l'écart de richesse par rapport aux États-Unis

Différentiel en % États-Unis...	Écart de productivité horaire	Contribution à l'écart entre productivité et PIB par habitant				Écart de PIB par habitant
		Heures travaillées	Chômage	Participation	Pop. 15-64 ans	
Zone euro	- 3 %	- 17 %	- 3 %	- 7 %	1 %	- 28 %
France	11 %	- 22 %	- 4 %	- 6 %	- 2 %	- 25 %

(3) Le Conseil européen de Lisbonne s'est tenu les 23 et 24 mars 2000.

la vie professionnelle devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une augmentation du taux d'emploi global de l'Union Européenne à 70 %⁵.

- **Développer l'emploi**

L'analyse des politiques publiques de l'emploi des vingt dernières années montre que la réduction des freins à l'embauche pour les entreprises, le renforcement des incitations à la reprise d'un emploi, ainsi que les politiques visant à abaisser le coût total du travail notamment pour les bas salaires permettent de développer l'emploi. C'est tout le sens de l'action actuellement menée par le gouvernement (cf. dossier à ce sujet : « La stratégie du gouvernement pour l'emploi »).

- **Augmenter le volume d'heures travaillées**

L'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par employé constitue un enjeu essentiel pour développer la quantité de travail à l'œuvre dans les économies européennes. En effet, le différentiel important en termes d'heures travaillées entre la zone euro et les États-Unis explique la majeure partie des écarts de richesse.

Une façon de faire augmenter le volume d'heures travaillées par actif consiste notamment à réduire les contraintes législatives sur le temps de travail hebdomadaire, comme l'illustrent les assouplissements apportés en France aux dispositifs de réduction du temps de travail (loi sur les « 35 heures »). De telles mesures doivent permettre à ceux qui le souhaiteraient de travailler davantage via, notamment, le relèvement du contingent réglementaire d'heures supplémentaires ou le réexamen des conditions d'utilisation des dispositifs de type « compte épargne temps ».

Par ailleurs, afin de pouvoir financer un grand plan pluriannuel en faveur des personnes dépendantes (personnes âgées et

personnes handicapées), le gouvernement a décidé d'augmenter le temps de travail annuel de l'équivalent d'un jour de travail supplémentaire à compter de 2005. Cette mesure est emblématique, car elle reconnaît la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour aider un public fragile et de ne pas obérer le dynamisme économique de notre pays via une simple augmentation du poids des prélèvements. De fait, l'augmentation du volume d'heures travaillées est porteuse de croissance à moyen terme ; c'est cette richesse créée supplémentaire qui est pour partie utilisée pour un effort de solidarité nationale.

- **Allonger la durée de la vie professionnelle**

L'adoption de mesures destinées à agir sur le taux d'emploi de certaines catégories de salariés (jeunes, femmes, salariés âgés notamment) devrait également avoir un impact direct sur l'augmentation de la quantité de travail au sein de la zone euro.

En ce qui concerne plus particulièrement les salariés âgés, une des stratégies mise en œuvre dans de nombreux pays européens a consisté à réduire les incitations au retrait anticipé du marché du travail (restriction de l'accès aux dispositifs de cessation d'activité anticipée et à la possibilité de mise en retraite d'office) tout en adoptant des mesures permettant de mieux préserver l'emploi des « seniors ». La réforme des retraites en France, décidée en 2003, s'inscrit pleinement dans cette démarche. L'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein ainsi que le développement du système de la « décote-surcote » devraient inciter les actifs les plus âgés à maintenir plus longtemps une activité.

Ces mesures auraient un impact positif sur les taux d'emploi des 55-64 ans, pouvant

(4) Il était de 61% dans l'Union Européenne en 2000.

aller jusqu'à un peu plus d'un point à l'horizon 2010 et de près de 6 points à l'horizon 2020. La contribution au taux d'emploi total serait d'un peu plus d'un point à l'horizon 2020, induisant un accroissement du PIB potentiel de 1 à 1,5 point.

Améliorer la productivité

Certes, les niveaux de productivité horaire sont assez proches entre la zone euro et les États-Unis (cf. Tableau 5). Toutefois, les évolutions enregistrées au cours de la dernière décennie indiquent que la productivité horaire de la zone euro a décéléré alors même que celle des États-Unis accélérerait.

Plusieurs indicateurs portant sur l'économie de la connaissance suggèrent que cette évolution divergente de productivité entre les deux zones se creuserait encore si aucune action n'était entreprise :

- la part des dépenses de Recherche/Développement (R&D) dans le PIB était en 2003 de 2,0% dans l'Union à 15, contre 2,8 % aux États-Unis et 3,1 % au Japon (chiffre 2001), la différence étant imputable à la faiblesse des dépenses de R&D financées par le secteur privé ;

- le nombre de chercheurs en pourcentage de la population active est de 5,7 pour 1000 en Europe, de 8,1 aux États-Unis et de 9,1 au Japon ;

- le nombre de brevets triadiques⁵ déposés est plus faible en Europe qu'aux États-Unis : 13 770 brevets contre 14 985 (en 2000 ; source : OCDE 2004) ;

- le pourcentage de jeunes quittant le système scolaire sans qualification est de 18,1 % en 2003 en Europe, soit un chiffre encore très au-dessus de l'objectif pour 2010 (10 %) ;

- l'Union à 15 consacre 0,3 point de PIB de moins que les États-Unis à l'éducation supérieure.

Dans ce cadre, les mesures susceptibles d'améliorer la productivité des économies européennes doivent viser essentiellement à encourager l'innovation et son appropriation par les entreprises, notamment par un renforcement de la concurrence et des incitations stimulant l'effort privé en R&D.

Les restrictions à la concurrence, qui demeurent dans certains secteurs, constituent en effet des freins importants aux gains de productivité et entravent d'ailleurs également le développement de l'emploi. Des réformes destinées à intensifier la concurrence en introduisant plus de dynamisme dans certains secteurs permettraient d'augmenter le PIB par habitant en augmentant la productivité mais aussi l'emploi. Dans ce cadre, les mesures pour mieux stimuler la concurrence devraient chercher à mieux garantir l'information et les droits des consommateurs et à poursuivre la réduction des barrières à l'entrée et à la sortie dans la plupart des secteurs, afin de renforcer les incitations à l'innovation pour les entreprises. Les mesures doivent notamment chercher à continuer d'ouvrir de manière transparente et non discriminatoire l'accès des opérateurs aux industries de réseau (électricité, gaz naturel, transports ferroviaires).

L'augmentation des gains de productivité des économies européennes passe également par le renforcement des incitations en direction de l'effort privé en R&D. Ces incitations sont d'autant plus justifiées que ces activités sont porteuses d'effets externes fortement positifs. Les mesures

(5) Les brevets « triadiques » sont des brevets liés aux inventions pour lesquelles la protection a été demandée auprès des trois principaux offices des brevets : l'Office européen des brevets, le US Patents and Trademarks Office et l'Office japonais des brevets.

dans ce domaine s'articulent autour des axes suivants :

- l'adoption de dispositifs favorables au financement et au développement d'activités intensives en hautes technologies, notamment par la modernisation du régime du capital risque et la facilitation de l'accès des PME aux marchés financiers (à l'exemple du marché ALTERNEXT en France) ;

- le renforcement des incitations fiscales en faveur des dépenses d'innovations pour les entreprises (crédit d'impôt

recherche, exonérations d'impôt et de charges sociales) ;

- la dynamisation de la politique industrielle en faveur de l'innovation, incitant à la coopération entre recherche publique et recherche privée (création de « pôles de compétitivité ») et par des nouveaux dispositifs publics de soutien à la recherche et à l'innovation (Agence de l'Innovation industrielle).

La stratégie du Gouvernement pour l'emploi

Les performances du marché du travail se sont améliorées ces dix dernières années

Après avoir culminé à 12^{1/2} % en 1994, le taux de chômage s'est replié pour atteindre un point bas à 8^{1/2} % en 2001. Il est ensuite remonté de 1 point 1/2. Sur moyenne période, on enregistre donc une certaine amélioration. Elle est due, naturellement, à la phase de forte croissance économique de la fin des années 90, mais aussi aux politiques de l'emploi menées depuis maintenant plus de dix ans.

- Les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires initiés au milieu des années 1990 ont porté leurs fruits : le coût relatif du travail au niveau du SMIC par rapport au salaire moyen est revenu à son niveau du début des années 1970. Ce mouvement a été très favorable au développement des emplois peu qualifiés dans les services. Cette politique a largement contribué à abaisser le « point mort » de la création d'emplois : sur les dix dernières années, on observe qu'une croissance de l'ordre de 1 % a suffi pour générer des créations nettes d'emplois, tandis que 2 % était nécessaire au début des années 1990. La montée en puissance des exonérations de cotisations (dits allègements Fillon), programmée sur trois ans et qui s'est achevée au 1^{er} juillet 2005, s'explique par la nécessité de neutraliser la hausse du coût du travail due à la convergence des SMICs multiples résultant des 35 heures. Contrairement aux premiers allègements, ces derniers ont eu un effet « défensif » de préservation de l'emploi non qualifié.

- Le travail est mieux « valorisé » au niveau des faibles qualifications : une action continue a été menée contre les « trappes à pauvreté et à inactivité ». Les diverses réformes fiscales, les mécanismes dits d'intéressement (incitations financières temporaires à la reprise d'emploi lorsqu'on est titulaire par exemple du RMI) et la prime pour l'emploi (PPE) ont réduit, sans les éliminer, le nombre de situations où la reprise d'un emploi n'apporte aucun gain financier. Le gouvernement, là encore, s'est attaché depuis trois ans à développer le gain au retour à l'emploi, en renforçant la PPE et en revalorisant fortement le niveau du SMIC. Force est néanmoins de reconnaître que la lisibilité comme le montant de la PPE restent faibles, justifiant sa revalorisation et des aménagements dans ses modalités de distribution, pour la rendre plus efficace.

- À l'inverse, les effets à moyen terme de la politique de réduction du temps de travail, mise en œuvre entre 1998 et 2002, sont défavorables, tant sur le niveau potentiel de création de richesse de notre pays que sur nos finances publiques.

Pour autant, notre marché du travail reste marqué par des dysfonctionnements structurels

Le redémarrage de l'emploi salarié privé s'est amorcé depuis maintenant un an et a déjà permis d'inverser la courbe du chômage. L'amélioration progressive du marché du travail s'explique par un effet de décalage avec la reprise de l'activité, qui date de la fin 2003.

Pour autant, cette amélioration de la situation du marché du travail reste bien entendu insuffisante. Le taux de chômage s'est établi à 9,9 % de la population active au mois de juillet, après un point haut de 10,2 % en mai. Surtout, la situation reste caractérisée par un faible taux d'emploi des plus jeunes (moins de 25 ans) et des plus âgés (plus de 50 ans), même si le taux d'emploi global est plus satisfaisant.

Les décisions prises depuis trois ans ont amorcé des réformes importantes

Depuis 2002, la rupture avec la politique de l'emploi poursuivie de 1997 à 2002 a été clairement affichée à travers une panoplie de mesures et d'orientations politiques fortes :

- les 35 heures ont été fortement assouplies par l'élargissement du recours aux heures supplémentaires et l'allègement de leur coût pour les entreprises (voir encadré 1) ;

- les règles du dialogue social ont été redéfinies, de façon à renforcer la crédibilité des accords conclus entre partenaires sociaux (consécration du principe majoritaire) et à les adapter au plus près de la réalité sociale (autonomie plus grande des différents niveaux d'accord, renforcement des accords d'entreprise) ;

- les aides publiques à l'emploi ont été réorientées, pour le secteur non marchand vers les personnes plus éloignées de l'emploi (création du contrat d'accompagnement dans l'emploi et du contrat d'avenir), et pour le secteur marchand vers les publics pour lesquels l'insertion professionnelle est plus difficile (contrat-jeune en entreprise, volet marchand du RMA désormais rebaptisé CIRMA). Par ailleurs, le développement de l'apprentissage et le contrat de professionnalisation attirent les jeunes vers le travail en entreprise ;

- le dispositif de formation professionnelle a été amélioré à la suite d'une négociation interprofessionnelle réussie (création du droit individuel à la formation), de façon à faciliter le recours à la formation « tout au long de la vie ».

Plus récemment, la loi de programmation pour la cohésion sociale (CS) du 18 janvier 2005 représente un effort budgétaire considérable de l'État en faveur de l'emploi. Près d'un milliard d'euros supplémentaire a ainsi été consacré en loi de finances pour 2005 aux différents dispositifs mis en œuvre par ce texte dans ce domaine. Une nouvelle progression très significative de cet effort est réalisée en PLF 2006. La LCS aborde par ailleurs les conditions du retour à l'emploi dans leurs différentes dimensions. Ainsi, au-delà du développement d'outils relevant exclusivement de la politique de l'emploi, comme les contrats d'avenir ou les contrats d'accompagnement dans l'emploi par exemple, elle met en œuvre un ambitieux programme en matière de logement et de développement de l'égalité des hommes et des territoires. Par ailleurs, la loi de cohésion sociale permet d'aller plus avant dans la réforme du fonctionnement du marché du travail :

- la fin du monopole de l'ANPE, la création des Maisons de l'emploi, les rapprochements entre l'ANPE et l'UNEDIC dans une logique de « guichet unique » que le Président de la République a très récemment appelés de ses vœux permettront d'améliorer l'efficacité du service public de l'emploi ;

- le renforcement du suivi de la recherche d'emploi permettra de mieux responsabiliser les chômeurs devant leurs droits et leurs devoirs ;

- un dispositif de reclassement destiné aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés a été créé : la convention de

Encadré 1 : les assouplissements des 35 h votés depuis 2002

Les assouplissements autorisés par la loi "Fillon" du 17 janvier 2003 sont considérables.

La loi Fillon contient des dispositions qui permettent aux entreprises d'augmenter le volume d'heures supplémentaires et de diminuer fortement leur coût.

Des assouplissements visant à augmenter le volume des heures supplémentaires.

Le contingent réglementaire d'heures supplémentaires a été relevé de 130 heures à 180 heures par an et par salarié. Ce relèvement permet de fait à l'entreprise de travailler continûment à 39 heures (contre 38 h avant).

En outre, c'est désormais le contingent conventionnel qui vaut pour le déclenchement des droits à repos compensateur obligatoire (RCO) et non plus le contingent réglementaire. Le contingent réglementaire n'est applicable qu'à titre subsidiaire, en l'absence de convention ou d'accord de branche étendu relatif au contingent. Les contingents conventionnels négociés antérieurement au 18 janvier 2003 ne reçoivent cependant plein effet, en matière d'ouverture du droit au RCO, que dans la limite du contingent réglementaire de 180 heures. On peut donc affirmer que la réglementation ne s'oppose pas à ce que les entreprises accroissent de manière substantielle le volume d'heures travaillées, sous réserve de la renégociation d'accords de branche.

La loi a étendu à toutes les entreprises de moins de 20 salariés, les règles relatives au repos compensateur obligatoire des entreprises de moins de 10 salariés. Dorénavant, pour toutes ces entreprises, le RCO est égal à 50 % dans le cas du dépassement du contingent alors que dans les entreprises de plus de 10 salariés et de moins de 20 salariés, il était de 100 % au-delà du contingent et de 50 % à partir de la 42^e heure de travail à l'intérieur du contingent. S'agissant des cadres, les partenaires sociaux ont davantage de libertés pour déterminer ceux d'entre eux susceptibles de bénéficier d'un forfait annuel en jours, formule particulièrement attrayante pour les entreprises et les salariés concernés. Parallèlement, la possibilité de monétiser le compte épargne-temps, introduite par la loi Fillon, a profondément modifié ce dernier, notamment en permettant aux cadres au forfait en jours de dépasser durablement le nombre de jours maximum autorisé par leur forfait (fixé dans la loi à un plafond de 217 jours).

Des assouplissements visant à diminuer le coût des heures supplémentaires.

La loi Fillon a fortement diminué le coût de l'heure supplémentaire. Au niveau du salaire minimum, le coût de l'heure supplémentaire pour une entreprise de moins de vingt salariés est ramené à 115% d'une heure normale, contre près de 200% auparavant pour les entreprises bénéficiant de l'allègement Aubry.

La loi du 31 mars 2005 vient amplifier les assouplissements existants.

Une proposition de loi a été votée ce printemps au parlement, qui contient les dispositions suivantes.

- De nombreuses contraintes pesant sur l'utilisation du compte épargne-temps sont supprimées, comme la durée maximale d'utilisation de 5 ans et le plafond annuel de 22 jours par an. La monétisation pourra être soit immédiate (versement d'un complément de rémunération), soit différée (versement sur un plan d'épargne entreprise).
- Un accord collectif de branche ou d'entreprise peut ouvrir la possibilité aux salariés qui le souhaitent d'effectuer des heures supplémentaires choisies au-delà du contingent conventionnel.
- Le régime particulier de rémunération des heures supplémentaires des entreprises de moins de 20 salariés (10% contre 25% pour les grosses entreprises), est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le décret du 21 décembre 2004 a fait passer le contingent réglementaire d'heures supplémentaires de 180 à 220 heures.

reclassement personnalisé (CRP). Un accord national interprofessionnel en définissant les modalités de mise œuvre a été signé à la quasi unanimité des partenaires sociaux le 5 avril dernier.

Enfin, le Parlement a adopté au mois de juillet un projet de loi visant à développer les activités de service à la personne. Ce plan comporte un ensemble de mesures cohérentes visant à développer l'emploi dans ce secteur, où les besoins, donc les gisements d'emplois, sont très nombreux (1,3 million d'emplois aujourd'hui, une croissance annuelle de plus de 5 % sur les dernières années) : simplifications réglementaires importantes (en particulier en ce qui concerne les procédures d'agrément, avec le souci de professionnaliser le secteur) ; instauration d'une exonération de 15 points de cotisations de sécurité sociale pour les particuliers employeurs cotisant sur une base réelle et non forfaitaire ; création d'un chèque emploi service universel (CESU) qui incitera les entreprises, via un crédit d'impôt, à aider financièrement ceux de leurs salariés qui souhaitent recourir à des services à domicile.

Le Plan d'urgence pour l'emploi

Après une année 2004 peu riche en créations d'emplois, les recrutements n'ont redémarré que très progressivement en début d'année avec près de + 20 000 emplois créés au premier semestre, conduisant à un taux de chômage à 10,2 % de la population active en mai, après s'être stabilisé à 10 % tout au long de l'an dernier. Ce chômage de masse est source de précarité et fait peser une charge insoutenable à terme sur notre économie.

C'est pourquoi le Premier Ministre a présenté, lors de sa déclaration de politique générale du 8 juin, un Plan d'urgence pour l'emploi et annoncé qu'il y consacre-

rait la totalité des marges de manœuvre budgétaires. Ce Plan porte de manière pragmatique et rapide sur l'ensemble des leviers susceptibles de faire reculer le chômage. Afin que ses premiers effets se fassent sentir au plus vite, une procédure d'urgence a été adoptée : le Parlement a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnance le 26 juillet et les ordonnances ont été adoptées en Conseil des Ministres le 2 août dernier (cf encadré 2). Comme le Gouvernement s'y était engagé, l'ensemble des mesures prises sont de ce fait opérationnelles depuis avant le 1er septembre (par exemple, le « contrat nouvelles embauches » a été activé dès le 4 août).

D'abord, de nombreux obstacles au recrutement sont levés, notamment pour les Très Petites Entreprises qui constituent de gros gisements d'emplois. Ces entreprises ont en effet créé en net plus de 2 millions d'emplois sur les 15 dernières années, soit la quasi-totalité des créations nettes d'emplois. L'instauration d'un « chèque emploi » et la mise en place du « contrat nouvelles embauches » conciliant plus de souplesse pour l'employeur et de nouvelles sécurités pour le salarié vont faciliter les recrutements pour ces 2,5 millions d'entreprises de moins de 20 salariés, pour lesquelles l'acte d'embauche est un pari risqué.

De plus, la montée en charge des allègements de charges au niveau du SMIC, conformément au calendrier prévu, a été confirmée, ce qui va permettre de donner de la visibilité à toutes les entreprises. Le Gouvernement continue de viser à horizon 2007 un allègement complet des cotisations au niveau du SMIC.

La neutralisation des effets de seuils financiers pour les TPE au niveau du 10ème salarié vient compléter ces allègements de charges. Par ailleurs, un crédit d'impôt de 1000 € pour les jeunes repre-

Encadré 2 : les ordonnances du Plan d'urgence pour l'emploi

Les ordonnances du plan d'urgence pour l'emploi ont été présentées en Conseil des Ministres le 2 août.

1. L'ordonnance n°2005-893 institue le contrat de nouvelles embauches à la date du 4 août 2005. Ce contrat est destiné aux entreprises de moins de 20 salariés. C'est un contrat à durée indéterminée qui doit être conclu par écrit. Il a des modalités de rupture simplifiées par rapport au droit commun durant les 2 années suivant l'embauche. Durant cette période, la rupture peut se faire sans être motivée, une simple lettre recommandée avec avis de réception suffit. Une contestation est possible à compter de l'envoi de la lettre recommandée, mais pendant un an seulement. En cas de rupture du contrat pendant cette période de deux ans, le préavis est d'une durée de 15 jours après un mois et jusqu'à six mois de travail, et de 30 jours après six mois. Le salarié dont le contrat a été rompu a droit à une indemnité de départ égale à 8 % des salaires bruts perçus. Il bénéficie de l'assurance chômage selon les règles en vigueur, au même titre que tout autre salarié. Si la rupture du contrat intervient entre 4 et 6 mois après la signature du contrat, l'Etat verse au salarié une indemnité journalière de 16,40 euros durant un mois. Le salarié licencié a droit à un accompagnement renforcé par le service public de l'emploi, financé par un versement supplémentaire de l'employeur de 2 % des rémunérations versées.

En cas de rupture du CNE, l'employeur ne peut pas signer un nouveau contrat avec le même salarié pendant trois mois.

À l'issue des deux ans, les règles communes aux contrats à durée indéterminée s'appliquent.

2. L'ordonnance n°2005-895 vise à alléger les conséquences financières pour les entreprises du passage du seuil des 10 salariés et à encourager les jeunes, par une incitation fiscale, à s'orienter vers les métiers connaissant des difficultés de recrutement.

Initialement, les entreprises de 1 à 9 salariés étaient partiellement exemptées de trois cotisations (participation à l'effort de construction, contribution au fond national d'aide au logement, contribution à la formation professionnelle), si bien que le taux de cotisation employeur se trouvait majoré de 1,9 point à ce titre lorsque le seuil de 10 salariés était franchi. Il existait toutefois lors du franchissement de ce seuil des mécanismes de lissage dans le temps.

Pour les deux premières contributions, l'ordonnance relève le seuil de dix à vingt. Le mécanisme de lissage dans le temps du ressaut existant dans le cas de la participation à l'effort de construction est reconstitué au seuil de 20.

Pour la troisième contribution, l'ordonnance crée un régime spécifique pour les entreprises de 10 à 20 salariés, qui permet de réduire de moitié le ressaut au seuil de 10 (le taux de cotisation y est ramené de 1,6 % à 1,05 %, alors qu'il est de 0,6 % pour les entreprises de moins de 10 salariés). Des mécanismes de lissage aux seuils de 10 et 20 sont reconstitués, similaires à celui qui existait précédemment au seuil de 10.

Ces allègements de cotisations sont compensés par l'État.

L'ordonnance institue par ailleurs un crédit d'impôt pour les jeunes de moins de 26 ans qui peuvent justifier d'une activité professionnelle salariée d'au moins 6 mois consécutifs dans un métier connaissant des difficultés de recrutement. La liste des métiers éligibles est établie par arrêté, sur la base de critères objectifs (taille du métier, ratio de l'offre et de la demande relatif à ce métier).

Pour bénéficier du crédit d'impôt, le salarié doit débiter entre le 1^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2007, et avoir moins de 26 ans à cette date. Le montant du crédit d'impôt est égal à 1000 euros, pour les personnes dont les revenus d'activité perçus au cours de la période de 6 mois sont compris entre 2970 et 10060 euros. Au-delà de cette limite, le montant diminue en fonction des revenus d'activité et du foyer fiscal.

3. L'ordonnance n° 2005-892 prévoit que les jeunes de moins de 26 ans embauchés après le 22 juin 2005 ne seront pas pris en compte dans le calcul des effectifs pour l'appréciation des seuils déclenchant des obligations prévues par le code du travail ou des obligations financières (aide au logement, versement transport,...). Cette exclusion ne concerne pas la tarification des risques d'accidents du travail et de maladie professionnelle. L'application de cette nouvelle disposition ne pourra pas entraîner la suppression d'institutions représentatives du personnel existantes ou d'un mandat de représentant du personnel.

Cette disposition est applicable jusqu'au 31 décembre 2007.

4. L'ordonnance n° 2005-903 institue le chèque emploi pour les très petites entreprises au 1er septembre 2005. Ce service permet aux entreprises de 5 salariés au plus de s'acquitter de manière plus simple des obligations administratives (contrat de travail, bulletin de paie, ...).

5. L'ordonnance n° 2005-883 adapte en métropole un dispositif d'insertion professionnelle sur le modèle du service militaire adapté qui fonctionne outre-mer, le dispositif « défense deuxième chance ». Ce dispositif pourra être proposé aux jeunes entre 18 et 21 ans qui quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ou qualification.

6. L'ordonnance n° 2005-901 comporte deux séries de dispositions relatives à l'accès à la fonction publique : la première propose de supprimer en règle générale les conditions d'âge qui encadrent cet accès et la seconde instaure un nouveau mode de recrutement, « les parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État », combinant en alternance des périodes de formation et de stage.

Enfin, une prime de 1 000 euros pour les chômeurs de longue durée titulaires de minima sociaux qui reprennent un emploi a été instaurée par le décret n° 2005-1054 du 29 août 2005. Le Premier ministre a par ailleurs annoncé le 1^{er} septembre que cette prime serait étendue à l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux.

nant un emploi dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement et une prime de 1000 € pour les titulaires d'un minimum social (RMI, API, ASS) reprenant un emploi vont faciliter le recrutement de ces populations fragilisées, en faisant en sorte que le travail paie réellement plus que l'inactivité.

Ensuite, le Plan de cohésion sociale est renforcé et sa montée en puissance accélérée : mise en œuvre sans délai et sur tout le territoire des contrats d'avenir, pour les plus éloignés de l'emploi, renforcement des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour les jeunes, car c'est sur cette population que ce type de contrat peut donner son effet maximal (ce sont 100 000 jeunes qui en bénéficieront, contre 20 000 jeunes prévus initialement).

Enfin, toujours vis-à-vis des jeunes en difficulté, à 20 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme sera proposée une entrée dans le dispositif « défense deuxième chance », proche du « service militaire adapté » fonctionnant en outre-mer.

Les 57 000 jeunes au chômage depuis plus d'un an ont tous été reçus individuellement par l'ANPE qui a pu proposer à 60 % d'entre eux un emploi marchand, non marchand ou un contrat d'apprentissage.

De nouvelles mesures pour une " croissance sociale "

Le 1^{er} septembre, le Premier Ministre a tiré un premier bilan de son plan d'urgence pour l'emploi et a annoncé, dans le cadre d'un plan pour une « croissance sociale », un ensemble de mesures supplémentaires,

qui pour certaines touchent directement aux politiques de l'emploi. En particulier, la volonté de rendre le travail financièrement plus attractif que l'inactivité est réaffirmée, avec les réformes de la PPE et du mécanisme d'intéressement pour les bénéficiaires des minima sociaux.

D'abord, la PPE sera fortement relevée sur 2006 et 2007, pour un montant total de 1 milliard d'euros. À cette occasion, les deux principales imperfections de la PPE que sont le manque de ciblage induisant un faible montant (rappelons que 8,7 millions de foyers sont actuellement bénéficiaires, pour un montant moyen de 275 euros) et le décalage dans le temps entre la date de l'activité et la réception de la prime, sont gommées. La prime sera désormais versée au mois le mois, ce qui renforcera son caractère incitatif. Elle sera davantage ciblée sur les bas salaires, en particulier le temps partiel, car c'est pour ces types d'emploi que le gain financier de la reprise d'activité est le plus faible ; au niveau du SMIC, la prime pour l'emploi atteindra environ 800 euros par an contre environ 538 euros actuellement (soit + 50 %).

Ensuite, le mécanisme d'intéressement pour les bénéficiaires des minima sociaux, qui consiste à autoriser ces bénéficiaires à cumuler leur revenu d'activité avec une partie de leur allocation durant les premiers mois où ils reprennent une activité, sera réformé, de façon à gagner en lisibilité. Tout bénéficiaire d'un minimum social qui reprend un emploi recevra désormais à la fois un complément mensuel durant un an (qui se substitue directement au mécanisme d'intéressement actuel) et une prime de 1 000 euros pour faire face aux frais liés à la reprise d'activité.

Il faut enfin que les responsabilités – c'est-à-dire les droits mais aussi les devoirs – de chacun soient clairement res-

pectées. Des discussions vont s'engager avec les départements pour assurer que tous les titulaires du RMI font l'objet d'un accompagnement personnalisé. Le contrôle des fraudes et des abus sera renforcé. Les règles existantes seront pleinement appliquées pour tous (comme par exemple celle visant à suspendre les allocations de ceux qui ne se rendent pas à leur convocation ou qui refusent à plusieurs reprises un contrat ou une offre de formation).

* *
*

La question de l'emploi est complexe et transversale à l'ensemble des politiques publiques. Elle demande pour être abordée un haut niveau d'expertise et la mobilisation de l'ensemble des sciences sociales. Les pays qui ont le mieux réussi dans le domaine de l'emploi sont ceux qui, sur la base d'un diagnostic partagé ou de choix clairs, ont su mener une stratégie cohérente, avec fermeté et dans la durée. La bataille de l'emploi mérite un effort de réflexion et d'imagination, que le gouvernement souhaite mener avec l'ensemble des forces vives. C'est dans cet esprit que le gouvernement vient de créer le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), lieu de débat réunissant experts et partenaires sociaux, qui permettra aussi bien de faire émerger les points de consensus que de mettre en évidence les points de clivage entre les différents acteurs. Le COE pourrait notamment approfondir la réflexion sur le renforcement de la sécurité juridique des relations entre employeurs et salariés ou la sécurisation des parcours professionnels. Instance d'information et de conseil, le COE aidera à éclairer les décisions politiques à venir.

Table des matières

Perspectives économiques 2005-2006	5
Vue d'ensemble	5
Fiche 1 : Retour sur les prévisions pour 2005 et 2006	10
Fiche 2 : Environnement international de la zone Euro	12
Fiche 3 : Zone Euro	16
Fiche 4 : Hétérogénéité de croissance au sein de la zone euro	20
Fiche 5 : La demande des ménages	24
Fiche 6 : La demande des entreprises	26
Fiche 7 : Les perspectives de l'emploi	28
Fiche 8 : Évolution des salaires	30
Fiche 9 : Les perspectives d'inflation	32
Fiche 10 : La formation du revenu des ménages	36
Fiche 11 : La situation financière des entreprises	38
Fiche 12 : Les échanges extérieurs	40
Fiche 13 : Performances à l'exportation sur la période récente	44
Fiche 14 : L'évolution des prix immobiliers résidentiels dans les pays occidentaux	48
Fiche 15 : Scénarios alternatifs	54
Fiche 16 : Comparaison avec les prévisions du groupe technique	56
Tableaux prévisionnels	60
Évolution des finances publiques	65
Vue d'ensemble	65
Fiche 1 : La dette des administrations publiques	70
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	74
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires	78
Fiche 4 : La prévision des recettes fiscales de l'État en 2005 et 2006	82
Fiche 5 : Le compte de l'État (PLF 2006)	86
Fiche 6 : La situation financière des administrations publiques locales (APUL)	92
Fiche 7 : Les administrations de sécurité sociale	96
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2007-2009	100
Impact des évolutions du marché du pétrole sur l'économie française	107
Les écarts de dynamisme économique et de niveau de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France	123
La stratégie du Gouvernement pour l'emploi	133

IMPRIMERIE NATIONALE

5 002108 1